

SEA-DOO®

Série RXP^{MC}-X

Guide du conducteur 2020

Comprend
des informations sur la sécurité,
le véhicule et son entretien



⚠ AVERTISSEMENT

Lire ce guide au complet.
Il contient des informations sécuritaires importantes.
Âge minimum recommandé pour l'utilisateur 16 ans.
Conservez ce Guide du conducteur sur la motomarine.

2 1 9 0 0 2 0 4 7 _ F R

Traduction des
instructions originales

AVERTISSEMENT

Ne pas tenir compte des avertissements et instructions de sécurité de ce guide, de la **VIDÉO DE SÉCURITÉ** et des étiquettes apposées sur les produits peut mener à des blessures et même au décès.

AVERTISSEMENT DE LA PROPOSITION 65 DE L'ÉTAT DE CALIFORNIE

 **AVERTISSEMENT :** L'utilisation, la réparation et l'entretien d'une

motomarine peuvent vous exposer à des produits chimiques, incluant le monoxyde de carbone, les phtalates et le plomb issus des gaz d'échappement, reconnus par l'État de Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproducteur. Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement et ne faites pas tourner le moteur au ralenti sauf si cela est nécessaire. Réparez le véhicule dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre véhicule. Pour en savoir davantage, rendez-vous sur www.p65warnings.ca.gov/products/passenger-vehicle



Au Canada, les produits sont distribués par Bombardier Produits Récréatifs Inc.(BRP).

Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

Voici une liste partielle des marques de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées :

ACE^{MC}

iControl^{MC}

Rotax[®]

T.O.P.S.^{MC}

D.E.S.S.^{MC}

iTC^{MC}

RXP-X^{MC} 300

VTS^{MC}

iBR^{MC}

Clé d'apprentissage^{MC}

Sea-Doo[®]

XPS^{MC}

Guide du conducteur 2020

RXP-X 300
RXP-XRS 300

Deutsch	Dieses Handbuch ist möglicherweise in Ihrer Landessprache verfügbar. Bitte wenden Sie sich an Ihren Händler oder besuchen Sie: www.operatorsguides.brp.com
English	This guide may be available in your language. Check with your dealer or go to: www.operatorsguides.brp.com
Español	Es posible que este manual esté disponible en su idioma. Consulte a su distribuidor o visite: www.operatorsguides.brp.com
Français	Ce guide peut être disponible dans votre langue. Vérifier avec votre concessionnaire ou aller à: www.operatorsguides.brp.com
Italiano	Questa guida potrebbe essere disponibile nella propria lingua. Contattare il concessionario o consultare: www.operatorsguides.brp.com
中文	本手册可能有您的语种的翻译版本。请向经销商询问，或者登录 www.operatorsguides.brp.com 查询。
日本語	このガイドは、言語によって翻訳版が用意されています。ディーラーに問い合わせるか、次のアドレスでご確認ください： www.operatorsguides.brp.com
Nederlands	Deze handleiding kan beschikbaar zijn in uw taal. Vraag het aan uw dealer of ga naar: www.operatorsguides.brp.com
Norsk	Denne boken kan finnes tilgjengelig på ditt eget språk. Kontakt din forhandler eller gå til: www.operatorsguides.brp.com
Português	Este manual pode estar disponível em seu idioma. Fale com sua concessionária ou visite o site: www.operatorsguides.brp.com
Русский	Воспользуйтесь руководством на вашем языке. Узнайте о его наличии у дилера или на странице по адресу www.operatorsguides.brp.com
Suomi	Käyttöohjekirja voi olla saatavissa omalla kielelläsi. Tarkista jälleenmyyjältä tai käy osoitteessa: www.operatorsguides.brp.com
Svenska	Denna bok kan finnas tillgänglig på ditt språk. Kontakta din återförsäljare eller gå till: www.operatorsguides.brp.com

Nous désirons vous féliciter d'avoir acheté une toute nouvelle motomarine Sea-Doo®. Vous profiterez de la garantie BRP et tout un réseau de concessionnaires autorisés de motomarines Sea-Doo est disposé à fournir les pièces, le service ou les accessoires dont vous aurez besoin.

Votre concessionnaire est déterminé à ce que vous soyez entièrement satisfait. Il a reçu la formation requise pour effectuer la préparation et la vérification initiale de votre embarcation et a fait les derniers réglages. Si vous désirez obtenir plus d'information sur l'entretien de votre véhicule, veuillez communiquer avec votre concessionnaire.

Lors de la livraison, on vous a d'abord expliqué la garantie, puis on vous a fait signer la *LISTE DE VÉRIFICATION DE PRÉLIVRAISON* pour s'assurer que la préparation de votre embarcation vous satisfaisait pleinement.

Avant de partir

Pour votre sécurité en plus de celle des personnes à proximité, lisez les sections suivantes avant d'utiliser votre motomarine :

- *INFORMATIONS DE SÉCURITÉ*
- *RENSEIGNEMENTS SUR LA MOTOMARINE.*

Il est important de lire et de comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur votre motomarine, et de visionner attentivement la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* que vous trouverez à <https://www.sea-doo.com/safety>.



Veillez tenir compte des avertissements contenus dans le présent

Guide du conducteur. Toute négligence à cet égard pourrait entraîner des blessures graves, voire mortelles.

BRP recommande expressément à tous les conducteurs de s'inscrire à un cours de sécurité donné par un instructeur reconnu. Veuillez vérifier auprès de votre concessionnaire ou des autorités locales si on donne un tel cours dans votre région.

Dans certaines régions, on doit posséder une carte de qualification pour utiliser une embarcation de plaisance.

AVERTISSEMENT


Familiarisez-vous avec cette motomarine; son rendement peut être supérieur à celui d'autres motomarines utilisées auparavant.

AVERTISSEMENT

C'est une motomarine de haute performance. Les utilisateurs inexpérimentés peuvent ne pas en tenir compte de certains risques et être surpris par le comportement spécifique de la motomarine dans certaines conditions.

Messages sur la sécurité

L'information particulièrement importante contenue dans ce guide du conducteur est identifiée par les symboles et les mots suivants :

Ce symbole d'avertissement de sécurité  avertit d'un risque de blessure.

**AVERTISSEMENT**

Indique un danger potentiel qui, s'il n'est pas évité, peut se traduire en blessure sérieuse ou mort.



ATTENTION Avertit d'une situation comportant des risques de blessure modérée ou mineure, si on ne l'évite pas.

AVIS Avertit d'un risque d'endommager gravement des pièces de la motomarine ou la propriété d'autrui si l'instruction n'est pas suivie.

À propos de ce Guide du conducteur

Ce guide a pour but d'aider le propriétaire ou le conducteur à se familiariser avec l'embarcation, son fonctionnement, son entretien et son utilisation sécuritaire.

Conserver ce Guide du conducteur dans la motomarine afin de pouvoir s'y référer pour le fonctionnement, l'entretien, le dépannage ou la formation d'autres personnes.

Notez également que le guide est offert en plusieurs langues. En cas de divergence par rapport à la version originale anglaise, cette dernière a préséance.

Pour consulter ou imprimer une copie supplémentaire de ce Guide, il suffit d'aller sur le site www.operatorsguides.brp.com.

L'information contenue dans ce document était exacte à la date de publication. Il faut noter toutefois que BRP adopte une politique d'amélioration continue de ses produits, sans engagement à incorporer les améliorations aux produits déjà fabriqués. En raison de changements de dernière minute, il peut y avoir certaines différences entre le produit tel que fabriqué et

les descriptions et la fiche technique du présent guide. BRP se réserve le droit d'annuler ou de modifier les caractéristiques, fonctions, modèles et équipements sans encourir d'obligation.

Ce Guide du conducteur doit se trouver dans le véhicule au moment de sa vente.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

TABLE DES MATIÈRES

AVANT-PROPOS	1
AVANT DE PARTIR.....	2
MESSAGES SUR LA SÉCURITÉ.....	2
À PROPOS DE CE GUIDE DU CONDUCTEUR.....	3

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES	10
ÉVITER TOUTE INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE.....	10
ÉVITEZ LES FEUX D'ESSENCE ET LES AUTRES DANGERS.....	10
ÉVITER DE SE BRÛLER AVEC DES PIÈCES CHAUDES.....	11
ACCESSOIRES ET MODIFICATIONS.....	11

INFORMATIONS SPÉCIALES CONCERNANT LA SÉCURITÉ	12
RAPPELS CONCERNANT L'UTILISATION SÉCURITAIRE.....	12
SPORTS NAUTIQUES ET REMORQUAGE.....	18
HYPOTHERMIE.....	18
COURS DE SÉCURITÉ NAUTIQUE.....	19
TRANSPORT DE CHARGES.....	19

TECHNOLOGIES ACTIVES (ICONTROL)	20
INTRODUCTION.....	20
ITC (INTELLIGENT THROTTLE CONTROL).....	20
IBR (FREINAGE ET MARCHÉ ARRIÈRE INTELLIGENTS).....	21

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ	23
ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ OBLIGATOIRE.....	23
ÉQUIPEMENT SUPPLÉMENTAIRE RECOMMANDÉ.....	26

EXERCICES	27
CHOIX D'UNE AIRE D'EXERCICE.....	27
EXERCICES PRATIQUES.....	27
FACTEURS IMPORTANTS À NE PAS NÉGLIGER.....	28

RÈGLES DE NAVIGATION	29
RÈGLEMENTS DE CIRCULATION.....	29

RAVITAILLEMENT	32
MÉTHODE DE REMPLISSAGE.....	32
SPÉCIFICATIONS D'ESSENCE.....	33

INFORMATION SUR LE REMORQUAGE	34
--	-----------

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE	35
ÉTIQUETTE MOBILE.....	35
ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ.....	37
ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ.....	43

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION	45
AVANT DE METTRE LA MOTOMARINE À L'EAU.....	45
UNE FOIS LA MOTOMARINE À L'EAU.....	50

RENSEIGNEMENTS SUR LA MOTOMARINE

COMMANDES	52
1) GUIDON.....	52
2) BOUTON DE DÉMARRAGE/D'ARRÊT DU MOTEUR.....	52

3) INTERRUPTEUR DE COUPURE DU MOTEUR.....	53
4) MANETTE D'ACCÉLÉRATEUR.....	54
5) LEVIER IBR (FREINAGE ET MARCHE ARRIÈRE INTELLIGENTS).....	54
6) BOUTONS AVEC FLÈCHES GAUCHE/HAUT/BAS/DROITE ET OK.....	55
7) BOUTON VTS (CORRECTEUR D'ASSIETTE).....	55
8) BOUTON MODE.....	56
9) BOUTON DE CONTRÔLE DE VITESSE.....	56
AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 7,6 PO.....	57
DESCRIPTION DE L'INDICATEUR MULTIFONCTION.....	57
VOYANTS.....	58
RÉGLAGES.....	59
ÉQUIPEMENT.....	61
1) BOÎTE À GANTS.....	61
2) COMPARTIMENT DE RANGEMENT AVANT.....	61
3) SIÈGE.....	62
4) REPOSE-PIEDS.....	63
5) POIGNÉE DE MAINTIEN DU PASSAGER.....	63
6) PLATEFORME D'EMBARQUEMENT.....	63
7) ŒILLETS AVANT ET ARRIÈRE.....	64
8) BOUCHON DE VIDANGE DE LA CALE.....	64
9) STABILISATEURS RÉGLABLES.....	64
10) ÉLÉVATEUR DE GUIDON RÉGLABLE.....	66
11) COMPENSATEURS DE DÉRIVE.....	66
PÉRIODE DE RODAGE.....	67
FONCTIONNEMENT PENDANT LA PÉRIODE DE RODAGE.....	67
CONSIGNES D'UTILISATION.....	68
EMBARQUEMENT.....	68
COMMENT DÉMARRER LE MOTEUR.....	70
COMMENT ARRÊTER LE MOTEUR.....	71
COMMENT PASSER AU POINT MORT.....	71
COMMENT PASSER EN MARCHE AVANT.....	72
COMMENT PASSER EN MARCHE ARRIÈRE.....	73
ACTIVATION ET UTILISATION DU FREIN.....	74
COMMENT TOURNER AVEC LA MOTOMARINE.....	76
COMMENT UTILISER LE CORRECTEUR D'ASSIETTE.....	77
RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES.....	80
MODES DE FONCTIONNEMENT.....	83
MODE DE CONDUITE PAR DÉFAUT.....	83
MODE SPORT.....	83
MODE ECO (MODE D'ÉCONOMIE DE CARBURANT).....	83
MODES DU CONTRÔLE DE VITESSE.....	84
MODE CLÉ D'APPRENTISSAGE.....	87
OPÉRATIONS SPÉCIALES.....	88
NETTOYAGE DE L'ADMISSION D'EAU DE LA TURBINE ET DE L'HÉLICE.....	88
CHAVIREMENT DE LA MOTOMARINE.....	90
MOTOMARINE SUBMERGÉE.....	91

MOTEUR NOYÉ D'EAU.....	92
REMORQUAGE DE LA MOTOMARINE SUR L'EAU.....	92

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN.....	94
PROCÉDURES D'ENTRETIEN.....	97
HUILE À MOTEUR.....	97
LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT.....	99
BOBINES D'ALLUMAGE.....	101
BOUGIES.....	101
SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT.....	102
PLAQUE DE PROMENADE ET GRILLE D'ADMISSION D'EAU.....	104
ANODE SACRIFICIELLE.....	104
FUSIBLES.....	104
SOINS DE LA MOTOMARINE.....	106
SOINS D'APRÈS-UTILISATION.....	106
NETTOYAGE DE LA MOTOMARINE.....	106
REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....	107
REMISAGE.....	107
PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE.....	110

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DE LA MOTOMARINE.....	114
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE LA COQUE.....	114
NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU MOTEUR.....	114
CLÉ D.E.S.S. RF.....	115
INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR L'INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL.....	116
RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR.....	119
RESPONSABILITÉ DU FABRICANT.....	119
RESPONSABILITÉ DU CONCESSIONNAIRE.....	119
RESPONSABILITÉ DU PROPRIÉTAIRE.....	119
RÉGLEMENTATION DES ÉMISSIONS PAR L'AGENCE POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT (EPA).....	119
SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION.....	120
DÉCLARATION DE CONFORMITÉ - COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE.....	121
FICHE TECHNIQUE.....	122

DÉPANNAGE

LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE.....	126
SYSTÈME DE CONTRÔLE.....	132
CODES D'ANOMALIE.....	132
INDICATEURS ET AFFICHAGE DE PANNES.....	133
CODES DE L'AVERTISSEUR SONORE.....	135

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET CANADA : MOTOMARINES SEA-DOO® 2020 138

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)..... 143

DÉCLARATION DE GARANTIE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE ET DANS L'ÉTAT DE NEW YORK POUR LES MOTOMARINES SEA-DOO® 2020..... 146

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE..... 150

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINES SEA-DOO® 2020..... 152

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINES SEA-DOO® 2020..... 157

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS..... 164

NOUS JOINDRE..... 165

ASIE..... 165

EUROPE..... 165

AMÉRIQUE DU NORD..... 166

OCÉANIE..... 166

AMÉRIQUE DU SUD..... 166

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE..... 167

INFORMATIONS DE SÉCURITÉ

PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES

Éviter toute intoxication au monoxyde de carbone

Tous les gaz d'échappement des moteurs contiennent du monoxyde de carbone, un gaz mortel. L'inhalation de monoxyde de carbone peut provoquer des maux de tête, des étourdissements, de la somnolence, des nausées, de la confusion et finalement la mort.

Le monoxyde de carbone est un gaz incolore, inodore et insipide qui peut être présent même si aucun gaz d'échappement n'est visible ou senti. Il est possible de se trouver rapidement en présence de concentrations mortelles de monoxyde de carbone et d'être incapable de réagir et de se sauver. Par ailleurs, des concentrations de monoxyde de carbone peuvent rester mortelles pendant des heures ou des jours dans les endroits clos ou mal ventilés. Si des symptômes d'intoxication au monoxyde de carbone sont ressentis, quitter immédiatement les lieux, aller à l'air frais et demander un traitement médical.

Afin d'éviter les blessures graves ou même la mort causées par du monoxyde de carbone :

- Ne faites jamais fonctionner le véhicule dans un endroit mal aéré ou partiellement fermé tel qu'un garage, un abri à voitures ou une grange. Même si vous ouvrez des fenêtres ou utilisez des ventilateurs pour tenter de ventiler les gaz d'échappement, la concentration de monoxyde de carbone peut rapidement devenir dangereuse.

- Ne faites pas fonctionner le véhicule à l'extérieur où les gaz d'échappement peuvent pénétrer à l'intérieur d'un édifice par des ouvertures telles des fenêtres ou des portes.
- Ne vous tenez jamais derrière la motomarine lorsque le moteur est en marche. Une personne qui se tient debout derrière un moteur en marche risque d'inspirer une importante concentration de fumée d'échappement. L'inspiration de fumée d'échappement concentrée risque d'entraîner un empoisonnement au monoxyde de carbone, de graves problèmes de santé ou la mort.

Évitez les feux d'essence et les autres dangers

L'essence est extrêmement inflammable et hautement explosive. Des vapeurs d'essence peuvent se répandre et être allumées par une étincelle ou une flamme à plusieurs mètres du moteur. Pour réduire les risques d'incendie ou d'explosion, suivez les instructions ci-dessous :

- N'utilisez qu'un bidon d'essence rouge homologué pour entreposer de l'essence.
- Observez scrupuleusement les directives de la section *RAVITAILLEMENT*.
- Ne démarrez jamais la motomarine s'il y a de l'essence ou une odeur d'essence dans le compartiment moteur.
- Ne démarrez jamais le moteur et ne le faites pas fonctionner si le bouchon du réservoir n'est pas bien verrouillé.

- Ne transportez pas de bidons d'essence dans le compartiment de rangement avant.
- Utilisez uniquement un contenant pour carburant LinQ approuvé par BRP, qui devrait être correctement installé et sécurisé. Suivez toujours les instructions pour les accessoires LinQ. Ne remplissez jamais le contenant pour carburant à bord de la motomarine; remplissez uniquement à quai.

L'essence est toxique et peut provoquer des blessures ou le décès.

- Ne siphonnez jamais de l'essence avec la bouche.
- Consultez un médecin immédiatement si vous avalez de l'essence, si de l'essence vous éclabousse les yeux ou si vous respirez des émanations.

Si vous renversez de l'essence sur vous, lavez-vous avec du savon et de l'eau puis changez de vêtements.

Éviter de se brûler avec des pièces chaudes

Certains composants peuvent devenir chauds lorsqu'ils fonctionnent. Éviter tout contact pendant et peu de temps après son fonctionnement pour éviter les brûlures.

Accessoires et modifications

N'effectuez pas de modifications non autorisées et n'utilisez aucun accessoire non approuvé par BRP. Comme certains changements ou accessoires n'ont pas été mis à l'essai par BRP, ils peuvent augmenter le risque d'accident ou de blessure et rendre l'utilisation du véhicule illégale.

Consultez un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour connaître la liste des accessoires offerts.

INFORMATIONS SPÉCIALES CONCERNANT LA SÉCURITÉ

Rappels concernant l'utilisation sécuritaire

La performance de votre motomarine peut nettement surpasser celle des autres motomarines que vous avez pu conduire auparavant. Familiarisez-vous complètement avec les commandes et la conduite de votre motomarine avant d'entreprendre une première randonnée ou d'y faire monter des passagers. Si vous n'avez pas eu l'occasion de le faire, exercez-vous en conduisant seul dans un endroit approprié, où il y a peu d'embarcations, pour bien connaître la façon dont réagissent les commandes. Familiarisez-vous totalement avec chaque commande avant de naviguer au-delà du régime de ralenti. Ne présumez pas que toutes les motomarines se conduisent de la même façon. Chaque modèle diffère, souvent de façon importante.

N'oubliez jamais que plus l'accélérateur est relâché vers la position de ralenti, plus il est difficile de diriger l'embarcation. Le guidon et l'accélérateur sont nécessaires pour diriger l'embarcation. Ne pas relâcher l'accélérateur pour changer de direction et s'éloigner d'un objet. L'accélérateur est indispensable pour tourner. Si le moteur est éteint, la direction ne répond plus.

Bien que la plupart des motomarines n'aient pas de frein, des avancées technologiques nous permettent désormais d'offrir des modèles munis du système de freinage et marche arrière intelligents (iBR^{MC}). Exercez-vous à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, pour apprendre à connaître les manœuvres de freinage et la distance d'arrêt de votre motomarine dans diverses conditions.



AVERTISSEMENT

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent, du nombre de passagers et des conditions de navigation. La puissance de freinage sollicitée par l'utilisateur au moyen du levier de commande iBR (freinage et marche arrière intelligents) aura également un effet sur la distance d'arrêt.

Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération.

Lorsque vous circulez sur une motomarine munie d'un système iBR, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

Lorsqu'on circule rapidement et qu'on freine, un jet d'eau se soulève derrière la motomarine, lequel pourrait momentanément empêcher la personne qui suit de voir la motomarine. Lorsqu'on se déplace en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre motomarine, de la signification du jet d'eau et de l'importance de garder ses distances.

Lorsqu'on actionne le levier de commande iBR pendant que la motomarine avance, le mode de freinage s'active et la décélération est proportionnelle à la position du levier iBR. Plus on actionne le levier de commande iBR, plus la puissance de freinage est grande. Prendre soin de tirer graduellement sur le levier de commande iBR pour ré-

gler la puissance de freinage et de relâcher simultanément l'accélérateur.

La caractéristique de freinage du système iBR ne peut empêcher votre motomarine de dériver en raison du courant ou du vent. Cette caractéristique n'a aucun effet de freinage sur un mouvement vers l'arrière. De plus, le moteur doit être en marche pour qu'on puisse utiliser le frein.

Le jet d'eau de la turbine peut causer des blessures. La turbine peut soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés.

Observez les instructions sur les étiquettes de sécurité. Elles sont destinées à vous aider à faire des randonnées sécuritaires et plaisantes.

Ne rangez aucun objet à des endroits qui ne sont pas conçus pour cela.

Naviguer avec un passager modifie le comportement de la motomarine et exige plus d'habileté.

Cette motomarine est équipée d'œillets avant et arrière pour amarrer la motomarine ou pour la fixer sur une remorque. Ils ne peuvent pas être utilisés pour fixer un câble de ski, de pneumatique ou de planche nautique. N'utilisez pas ces ancrages ni toute autre partie de la motomarine pour tirer une paravoile ou toute autre embarcation. Cela pourrait entraîner des blessures ou l'embarcation pourrait être gravement endommagée.

Certains modèles de motomarines sont équipés d'œillets qui peuvent être utilisés pour fixer un câble de ski, de pneumatique ou de planche nautique. N'utilisez pas ces ancrages ni toute autre partie de la motomarine pour tirer une paravoile ou toute autre embarcation. Cela pourrait entraîner des blessures ou

l'embarcation pourrait être gravement endommagée.

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre motomarine ne peut donc pas être complètement étanche. Les manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer la motomarine et qui submergent les ouvertures d'admission d'air peuvent causer l'infiltration d'eau dans le moteur, ce qui pourrait sérieusement l'endommager. Voir les sections *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* et *GARANTIE* de ce guide.

Les gaz d'échappement contiennent du monoxyde de carbone (CO). On peut subir de graves problèmes de santé ou même mourir si on en respire en quantité suffisante. Ne faites pas fonctionner la motomarine dans un endroit clos et ne laissez pas s'accumuler le CO à proximité de la motomarine ou dans un endroit clos.

Lorsque la motomarine est amarrée ou lors d'une descente en eaux vives, par exemple, attention aux risques que présente le monoxyde de carbone que laissent échapper les autres embarcations. Il est important de connaître les eaux dans lesquelles l'embarcation naviguera : les courants, marées, rapides, obstacles inapparents, sillages, vagues, etc. Il n'est pas recommandé de naviguer en eau agitée ou quand la météo est défavorable. En eau peu profonde, manœuvrez avec prudence et à très basse vitesse.

L'échouement ou les arrêts brusques peuvent causer des blessures. La turbine peut aussi soulever des débris et les projeter vers l'arrière sur des gens ou des propriétés. Conduisez de façon responsable et prudente.

Gardez le cordon d'attache fixé au poignet (au moyen d'une dragonne) ou au VFI du conducteur en tout temps, et tenez-le loin du guidon pour que le moteur s'arrête si le conducteur tombe par-dessus bord. Après la randonnée, enlevez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin d'éviter que des enfants ou toute autre personne l'utilisent sans autorisation. Si vous tombez de la motomarine et que le cordon d'attache n'est pas attaché conformément aux recommandations, le moteur de la motomarine ne s'arrêtera pas.

Conduisez selon vos limites et vos habiletés.

Faites preuve de bon sens et de courtoisie. Évitez de faire des vagues là où on l'interdit.

Respectez aussi les droits des autres plaisanciers, ainsi que l'environnement. En tant que « capitaine » et propriétaire d'une motomarine, vous êtes responsable des dommages que le sillage de votre motomarine pourrait causer. Ne laissez personne jeter des déchets par-dessus bord.

Bien que votre motomarine puisse atteindre des vitesses élevées, il est fortement recommandé de ne circuler à haute vitesse que dans des conditions idéales et là où c'est permis. La vitesse exige du conducteur de plus grandes habiletés et augmente les risques de blessures graves.

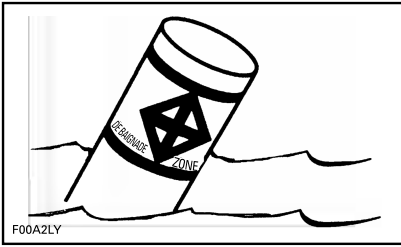
Lorsque vous tournez, manœuvrez dans les sillons ou les vagues, conduisez en eau agitée ou si vous tombez de la motomarine, particulièrement à haute vitesse, la force exercée sur le corps des personnes à bord de l'embarcation peut causer des blessures telles que des fractures ou des blessures plus graves. Demeurez décontracté et évitez de tourner brusquement.

Les motomarines n'ont pas été conçues pour une utilisation nocturne.

Éviter de naviguer en eau extrêmement agitée ou d'effectuer des manœuvres dangereuses telles que sauter les sillons et les vagues.

Toute personne qui pratique des sports nautiques doit suivre ces règles :

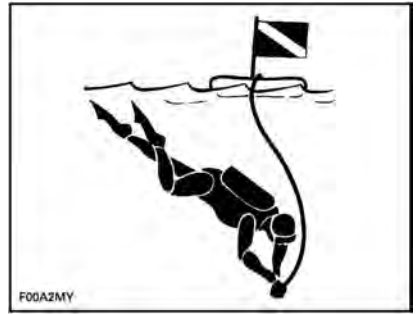
- Naviguer avec un passager modifie le comportement de la motomarine et exige plus d'habileté.
- Toujours respecter la sécurité et le confort de votre passager.
- Porter un VFI homologué. Un VFI bien conçu permet d'empêcher une personne inconsciente de couler.
- Respectez les autres plaisanciers.
- S'occuper sans délai de toute personne qui tombe à l'eau. Une personne à l'eau est vulnérable et les autres embarcations peuvent ne pas la voir.
- Pour approcher une personne à l'eau, mettez-vous face au vent. Éteindre le moteur avant d'être trop près de la personne.
- Éteindre le moteur et jeter l'ancre avant de se mettre à l'eau.
- Ne nager que dans les endroits reconnus comme sécuritaires. Ces endroits sont délimités par des bouées. Ne pas nager seul ou la nuit.



BOUÉE DÉLIMITANT UNE AIRE DE BAINNADE

- Ne pas conduire la motomarine directement derrière un skieur ou autre. À 40 km/h à l'heure, la motomarine dépassera une personne qui tombe à l'eau 60 m devant votre motomarine en environ 5 secondes.
- Quand quelqu'un est dans l'eau à proximité de la motomarine, éteignez le moteur et retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Tenez-vous au moins à 45 m d'une bouée de plongée.

Évitez les blessures! Ne laissez personne s'approcher du système de propulsion ou de la grille d'admission, même si le moteur est éteint. Les cheveux longs, les vêtements amples, les sangles de VFI, etc., peuvent se prendre dans les pièces mobiles, ce qui peut causer des blessures ou la noyade. En eau peu profonde, les coquillages, le sable, les cailloux, entre autres, peuvent être aspirés et éjectés par la turbine.



BOUÉE DE PLONGÉE

Pour plus de renseignements concernant les sports nautiques approuvés, légaux et sécuritaires, veuillez communiquer avec les autorités locales relativement à la sécurité en matière de sports nautiques pour la région dans laquelle on prévoit s'exercer.

Avant de prendre la route

Pour des raisons de sécurité et pour assurer un entretien adéquat, faites toujours l'inspection avant utilisation mentionnée dans ce Guide du conducteur.

Ne dépassez pas la capacité de charge ou le nombre de passagers prévu pour cette embarcation. La surcharge peut nuire à la maniabilité, à la stabilité et au rendement de la motomarine. Si la mer est démontée, cela compromet aussi la manœuvrabilité. Qu'un certain nombre de passagers ou qu'une certaine charge soit permise ne dispense pas d'utiliser son jugement et de faire preuve de bon sens.

Inspectez régulièrement la motomarine, la coque, le moteur, l'équipement de sécurité et tout autre accessoire. Assurez-vous qu'ils demeurent en bon état.

Avant de partir en randonnée, soyez certain d'avoir l'équipement sécuritaire de base, des vêtements de flottaison et tout autre accessoire nécessaire.

S'assurer que l'équipement de sécurité, y compris l'extincteur, est accessible et en bon état de fonctionnement. Montrez aux passagers où se trouve l'équipement et assurez-vous qu'ils savent comment s'en servir.

Il existe plusieurs classes d'extincteurs. Pour les applications marines, nous recommandons l'utilisation d'une classe 5 B:C.

De plus, votre extincteur devrait être certifié par ULC, UL ou USCG. Prendre soin de votre extincteur est obligatoire.

Vérifiez souvent si l'extincteur est chargé à sa pression de fonctionnement appropriée et assurez-vous que vous et vos invités savez comment l'utiliser. L'entretien, la réparation et le remplissage doivent être effectués par du personnel qualifié conformément aux instructions du fabricant. Pour l'entretien mensuel de l'extincteur, retournez l'extincteur et secouez-le vigoureusement pour éviter que le produit chimique contenu dans l'extincteur ne durcisse.

Soyez toujours prudent lorsque vous manipulez l'extincteur. Faites attention à ne pas endommager le mécanisme (buse, cadran, poignée, etc.) lors de son stockage sur la motomarine.

Soyez attentif aux conditions météorologiques. Écoutez la météo locale avant de partir. Informez-vous des changements de conditions.

Conservez à bord des cartes précises et récentes de l'endroit où vous naviguez. Avant de partir, vérifiez les conditions météorologiques pour la région où vous prévoyez naviguer.

Transportez assez d'essence pour votre randonnée. Toujours vérifier le niveau de carburant avant et pendant la navigation. Respectez le

principe qui consiste à utiliser 1/3 de l'essence pour vous rendre à destination, 1/3 pour revenir et 1/3 comme réserve. Tenir compte dans ce calcul des imprévus dus aux mauvaises conditions météorologiques et d'autres retards possibles.

Ce que le conducteur et les passagers doivent savoir

Il est important de lire et de comprendre toutes les étiquettes de sécurité apposées sur votre motomarine Sea-Doo, le Guide du conducteur et tous les autres documents traitant de la sécurité, et de visionner attentivement la *VIDÉO DE SÉCURITÉ* avant de conduire la motomarine.

Respectez les lois en vigueur. Vérifiez les règlements locaux et fédéraux sur la navigation de plaisance applicables à la voie navigable où vous avez l'intention d'utiliser votre motomarine. Prenez connaissance des règlements de la région en matière de navigation. Vous devez connaître et comprendre le système de navigation en vigueur (bouées et signaux).

N'oubliez pas que le soleil, le vent, la fatigue ou la maladie peuvent altérer votre jugement et votre temps de réaction.

Il N'est PAS recommandé que cette embarcation soit utilisée par une personne de moins de 16 ans ou par une personne ayant une incapacité qui diminue la vision, la vitesse de réaction, le jugement ou la capacité à utiliser les commandes.

Utilisez toujours le cordon d'attache lorsque vous conduisez la motomarine. Assurez-vous que tous les passagers savent s'en servir.

S'assurer que tous les passagers savent nager et remonter sur la motomarine à partir de l'eau.

L'embarquement en eau profonde peut être difficile. Exercez-vous dans un endroit où l'eau vous va à la poitrine avant de conduire votre motomarine ou d'y embarquer. Le conducteur et tous les passagers doivent porter un VFI en tout temps et prendre des précautions supplémentaires lors de la navigation.

Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de la motomarine. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Ne démarrez pas le moteur et n'utilisez pas la motomarine si quelqu'un se trouve dans l'eau ou se trouve près de l'arrière de l'embarcation.

Se souvenir du mouvement que fait le déflecteur iBR lorsqu'on démarre le moteur, qu'on l'arrête ou qu'on utilise le levier de commande iBR. Le mouvement automatique du déflecteur peut faire en sorte que les doigts ou les orteils de personnes s'agrippant à l'arrière de la motomarine soient coincés.

Avant le démarrage et en tout temps pendant le déplacement, le conducteur et les passagers doivent être bien assis et avoir une bonne prise sur une poignée de maintien de l'embarcation. Aviser les passagers d'utiliser les poignées de maintien de l'embarcation, ou de tenir la personne assise devant eux par la taille. Un passager n'est bien assis que si ses deux pieds sont placés bien à plat contre les repose-pieds. Lorsque la motomarine franchit une vague, le ou les passagers peuvent se soulever légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.

Lors de freinages ou de décélération, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre

l'équilibre en raison de la force de décélération.

Lorsque vous accélérez avec une motomarine sur laquelle se trouvent des passagers, que ce soit à partir d'un arrêt complet ou en cours de route, faites-le toujours progressivement. Une accélération soudaine peut faire perdre l'équilibre à vos passagers et les faire tomber derrière la motomarine. Il est important que vos passagers sachent qu'il y aura accélération rapide ou qu'ils puissent l'anticiper.

Des blessures internes sérieuses peuvent se produire si l'eau entre sous pression dans les cavités du corps à la suite d'une chute dans l'eau ou si on s'approche trop de la tuyère de turbine. Par conséquent, le port de la partie inférieure d'une combinaison isothermique est donc fortement recommandé.

Se tenir à l'écart de la grille d'admission quand le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de VFI peuvent se prendre dans les parties mobiles.

Si on appuie sur le levier d'accélérateur tout en freinant, le système iBR désactivera la commande d'accélérateur du conducteur. Lorsqu'on relâche le levier de commande iBR et qu'on appuie encore sur l'accélérateur, la commande de l'accélérateur sera de nouveau en vigueur et l'accélération reprendra après un court délai. Relâchez le levier d'accélérateur si vous n'avez pas à accélérer.

Avant de remonter sur la motomarine, assurez-vous que le moteur est arrêté et que le cordon d'attache est retiré de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Afin de prévenir le démarrage accidentel, enlevez toujours le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur lorsque des nageurs embarquent ou se trouvent

tout près, ou lorsque vous enlevez des algues ou des débris de la grille d'admission.

En motomarine, ne mettez jamais les pieds ni les jambes dans l'eau pour vous aider à tourner.

Conduite par un mineur

Les mineurs doivent être supervisés par un adulte pour conduire une motomarine. Les lois prévoient l'âge minimum des conducteurs et les permis pour les mineurs peuvent varier selon la région. Renseignez-vous auprès des autorités appropriées en ce qui a trait à l'utilisation légale de la motomarine à l'endroit où vous avez l'intention de l'utiliser. BRP recommande un âge minimal de 16 ans pour conduire une motomarine.

Drogue et alcool

N'utilisez jamais une embarcation après avoir consommé de la drogue ou de l'alcool. Conduire une motomarine requiert autant d'attention que conduire une voiture : il faut être attentif, sobre et alerte. Conduire une embarcation sous l'effet de la drogue est dangereux et, qui plus est, il s'agit d'une infraction à une loi fédérale qui est passible de graves sanctions. La loi est rigoureusement appliquée. La consommation de drogue ou d'alcool, ou des deux, augmente le temps de réaction, altère le jugement et la vue, et compromet la capacité à conduire l'embarcation de façon sécuritaire.

AVERTISSEMENT

La consommation d'alcool et la navigation ne font pas bon ménage! La conduite en état d'ébriété met les passagers, les autres plaisanciers et vous-même en danger. En vertu des lois fédérales, il est interdit de conduire une embarcation après avoir consommé de l'alcool ou de la drogue.

Sports nautiques et remorquage

AVERTISSEMENT

Évitez les blessures! Votre motomarine n'est pas conçue pour tirer ou remorquer et ne doit pas être utilisée à ces fins.

Hypothermie

L'hypothermie, la perte de chaleur corporelle se traduisant par une température corporelle anormalement basse, est une des causes majeures de décès dans les accidents de bateau. La personne victime d'hypothermie perd conscience et se noie.

Grâce à l'isolation qu'il procure, le VFI peut allonger le temps de survie.

Évidemment, plus l'eau est chaude, moins on a besoin d'isolation. Quand on navigue en eau froide (sous 4 °C), on devrait préférer les VFI qui recouvrent une plus grande partie du corps comme un manteau plutôt que ceux qui couvrent moins.

Ce qu'il faut savoir sur l'hypothermie :

- Quand vous flottez dans l'eau, ne tentez pas de nager sauf pour rejoindre une motomarine à proximité, un autre survivant ou un objet flottant sur lequel vous pourriez vous étendre ou grimper. La perte de chaleur augmente quand on nage. En eau froide, il n'est pas recommandé d'utiliser les méthodes de survie où il faut mettre la tête dans l'eau. Gardez la tête hors de l'eau. Cela réduira la perte de chaleur et prolongera votre temps de survie.
- Conservez une attitude positive quant à vos chances de survie et de sauvetage. Cela prolongera votre temps de survie en attendant les secours. Votre désir de vivre peut faire la différence!
- S'il y a plus d'une personne à l'eau, il est recommandé de se blottir les uns contre les autres. Cela réduit la perte de chaleur et prolonge donc le temps de survie.
- Toujours porter votre VFI. Il ne pourra vous aider à combattre l'hypothermie si vous ne le portez pas!

Cours de sécurité nautique

Dans plusieurs pays, on recommande ou on exige de suivre un cours de sécurité nautique. Vérifier auprès des autorités locales.

Vérifiez les règlements locaux et fédéraux sur la navigation de plaisance applicables à la voie navigable où vous avez l'intention d'utiliser votre motomarine. Prenez connaissance des règlements de la région en matière de navigation. Vous devez connaître et comprendre le système de navigation en vigueur (bouées et signaux).

Transport de charges

Lorsque vous transportez des objets sur la plateforme arrière de l'embarcation ou sur les accessoires de cargaison, réduisez votre vitesse et adaptez votre comportement au volant pour réduire les risques de chutes de l'embarcation ou pour éviter d'entrer en contact avec la cargaison. Ces situations peuvent causer des blessures.

Introduction

REMARQUE : Certaines fonctions ou caractéristiques décrites dans cette section pourraient ne pas s'appliquer à certains modèles de motomarine ou n'être offertes qu'en option.

Le système iControl^{MC} (systèmes de commande intelligente) permet à l'utilisateur de contrôler plusieurs systèmes sans avoir à lâcher le guidon.

Toutes les commandes sont au bout des doigts du conducteur et s'activent grâce à un bouton ou à un levier. Le conducteur peut donc se concentrer sur le plan d'eau et conduire la motomarine.

Les commandes sont électroniques et fournissent un signal de commande à un module électronique dont la fonction consiste à assurer le bon fonctionnement du système à l'intérieur de paramètres prédéfinis.

Les différents systèmes iControl sont :

- iTC^{MC} (commande d'accélérateur intelligente)
- iBR (freinage et marche arrière intelligents)

Ces systèmes fonctionnent ensemble afin de fournir une réaction améliorée de la motomarine aux commandes du conducteur, ainsi qu'une maniabilité et un contrôle accrus.

Il est extrêmement important que les utilisateurs lisent toutes les informations contenues dans ce guide afin qu'il se familiarise avec la motomarine, ses systèmes, commandes, capacités et limites.

iTC (intelligent Throttle Control)

Le système utilise une commande d'accélération électronique (ETC) qui transmet des signaux de commande au module de commande du moteur (ECM). Grâce à ce système, nul besoin de câble d'accélérateur traditionnel.

Le dispositif iTC offre les modes de fonctionnement suivants :

- Mode de conduite par défaut
- Mode sport
- Mode ECO
- Mode de limiteur de vitesse
- Mode basse vitesse

Mode de conduite par défaut

En mode de conduite par défaut, la puissance du moteur disponible et l'accélération sont réduites lorsque le pilote accélère après un arrêt complet et à faible régime dans certaines conditions.

Mode Sport

En mode Sport, la puissance maximale du moteur est disponible sur toute la plage opérationnelle du moteur.

Reportez-vous à *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour des instructions détaillées.

Mode ECO

Lorsque le mode ECO est sélectionné (mode d'économie de carburant), le régime du véhicule est limité et une vitesse de croisière optimale est maintenue afin de réduire la consommation de carburant.

Reportez-vous à *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour des instructions détaillées.

Limiteur de régime

Le mode de limiteur de vitesse permet au conducteur de choisir la vitesse maximale de la motomarine lorsque le régime du moteur est supérieur à 15 km/h.

Le mode de limiteur de vitesse limite la vitesse de la motomarine mais il ne la maintient pas. Le conducteur doit appuyer sur l'accélérateur pour continuer d'avancer contrairement au régulateur de vitesse d'une voiture qui garde la vitesse constante lorsqu'on relâche la pédale.

Lorsque vous naviguez à vitesse constante, appuyez à fond sur l'accélérateur afin que vous soyez attentif et conscient de ce qui se passe autour.

Consultez la rubrique *MODE DE LIMITEUR DE VITESSE* sous *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour obtenir plus de détails.

Mode basse vitesse

Le mode Basse vitesse est une fonction du mode de limiteur de vitesse, qui permet au conducteur de régler le régime de ralenti pour qu'il corresponde à la vitesse d'environ 1,6 km/h à 11 km/h. Ne pas appuyer sur l'accélérateur en mode basse vitesse.

Reportez-vous à *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour des instructions détaillées.

Modes de la clé d'apprentissage

La clé d'apprentissage Sea-Doo LK^{MC} limite la vitesse de la motomarine. Les conducteurs novices ou peu expérimentés peuvent ainsi apprendre à conduire une motomarine tout en acquérant la confiance et la maîtrise nécessaires.

Limitations

Il est possible qu'un conducteur novice dépasse ses limites même avec la clé d'apprentissage.

Reportez-vous à *L'AFFICHAGE NUMÉRIQUE 7,6 PO* pour obtenir des informations sur l'utilisation et la programmation des clés d'apprentissage.

iBR (freinage et marche arrière intelligents)

Cette motomarine est munie d'un système de freinage et de marche arrière nommé système iBR (freinage et marche arrière intelligents).

Le module iBR commande la position du déflecteur iBR pour fournir :

- Marche avant
- Marche arrière
- Point mort
- Le freinage.

Le conducteur commande la position du déflecteur iBR au moyen de l'accélérateur pour la position de marche avant et du levier de commande iBR pour le point mort, la marche arrière et le freinage.

REMARQUE : Le levier de commande iBR ne peut être utilisé pour changer la position du déflecteur que si le moteur est en marche.

L'utilisation du système iBR réduit considérablement la distance d'arrêt de la motomarine et peut en accroître la maniabilité puisqu'il peut servir en ligne droite, dans les virages, à haute et basse vitesses ou pour mettre la motomarine en marche arrière pour accoster ou manœuvrer là où il y a peu d'espace.

Idéalement, grâce au système iBR, les conducteurs expérimentés pourront réduire d'environ 33 % la distance d'arrêt de la motomarine depuis une vitesse de 80 km/h.

Limitations

Bien que cette motomarine soit munie du système iBR, elle n'a pas la même capacité de freinage que les véhicules terrestres.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent, des courants, des conditions de navigation et de la puissance de freinage.

Le système iBR n'a aucun effet sur le mouvement vers l'arrière.

Il n'empêche pas la motomarine de dériver en raison du courant ou du vent.

AVERTISSEMENT

- Lorsqu'on se déplace en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre motomarine, de la signification du jet d'eau et de l'importance de garder ses distances.
- Se souvenir qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ

Équipement de sécurité obligatoire

Le conducteur et les passagers doivent porter un vêtement de flottaison individuel (VFI) approuvé qui convient aux randonnées en motomarine.

Le conducteur et les passagers doivent avoir facilement accès à des lunettes de sécurité au cas où les conditions de navigation les rendraient nécessaires et que le besoin d'en porter se ferait sentir.

Sous l'effet du vent, des éclaboussures, des insectes et de la vitesse, les yeux peuvent larmoyer et la vue se brouiller.

En tant que propriétaire de la motomarine, vous devez vous assurer que tout l'équipement de sécurité requis est à bord. Il peut être pertinent de se procurer de l'équipement de sécurité supplémentaire au besoin. Vérifier les règlements la région, de la province ou de l'État en matière d'équipement de sécurité obligatoire.

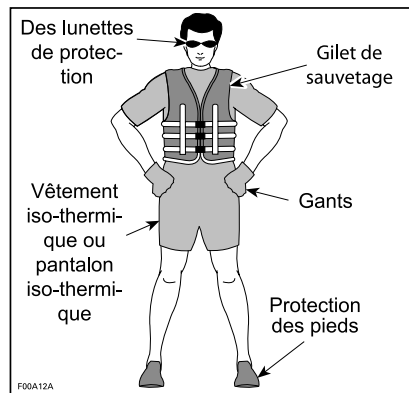
L'équipement de sécurité exigé par les règlements est de rigueur. Si des règlements locaux exigent des équipements supplémentaires, ceux-ci doivent être approuvés par une autorité compétente. Les exigences minimales sont les suivantes :

- Vêtements de flottaison individuels (VFI)
- Un halin flottant de 15 m minimum
- Lampe de poche étanche ou des fusées éclairantes approuvées
- Dispositif de signalisation
- Dispositifs de signalisation sonore (avertisseur sonore à air ou sifflet).

Vêtements protecteurs recommandés

Le conducteur et les passagers d'une motomarine doivent porter des vêtements protecteurs, dont :

- La partie inférieure d'une combinaison isothermique ou un vêtement épais, tissé serré et ajusté qui procure une protection équivalente. Un cuissard léger, par exemple, ne serait pas approprié. Des blessures internes sérieuses peuvent se produire si l'eau entre sous pression dans les cavités du corps à la suite d'une chute dans l'eau ou si on s'approche trop de la tuyère de turbine. Un maillot de bain normal ne protège pas adéquatement contre l'infiltration d'eau sous pression dans les cavités inférieures du corps des hommes et des femmes.
- On recommande aussi de porter des chaussures, des gants et des lunettes de protection. Une chaussure légère et flexible est conseillée pour réduire le risque de blessure si vous marchez sur des objets coupants. Les risques de blessures sont ainsi réduits lorsque vous marchez sur des objets tranchants.



Vêtements de flottaison individuels (VFI)

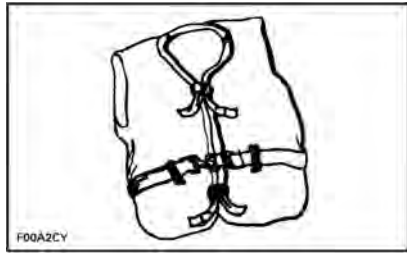
Quiconque prend place sur la motomarine doit porter un VFI en tout temps. S'assurer que les VFI sont conformes aux règlements dans sa région.

Un VFI offre un niveau de flottabilité qui, une fois dans l'eau, permet de garder la tête et le visage hors de l'eau et d'être dans une position acceptable. Quand on choisit un VFI, il faut tenir compte du poids et de l'âge de la personne. La flottaison fournie par le VFI devrait être suffisante pour soutenir votre poids dans l'eau. La taille du VFI doit être adaptée à la personne. Le poids et le tour de poitrine sont des mesures utiles pour trouver la bonne taille de VFI. C'est votre responsabilité de vous assurer que vous avez à bord le nombre et le type appropriés de VFI, conformément aux règlements de la région, et que vos passagers savent où les trouver et comment s'en servir.

Types de VFI

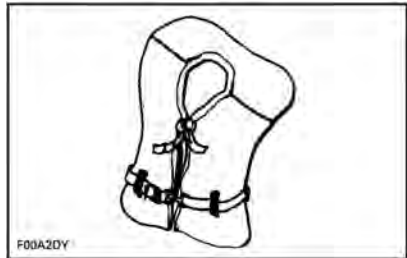
Il y a cinq types de VFI approuvés.

Le **VFI type I** offre la meilleure flottabilité. Sa conception permet de retourner la plupart des personnes inconscientes sur leur dos, en position verticale ou légèrement inclinée en arrière, lorsqu'elles sont dans l'eau. Sa conception fait qu'il peut retourner la plupart des personnes inconscientes sur le dos, un peu à la verticale, quand elles sont à l'eau, ce qui peut augmenter substantiellement les chances de survie. Ce type de VFI est efficace pour toutes les eaux, et spécialement au large quand les secours peuvent mettre du temps à arriver. Il est aussi très efficace en eau agitée.



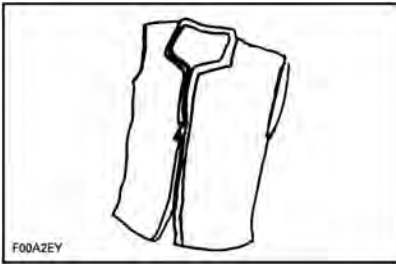
TYPE I — QU'IL FAUT PORTER

Le **VFI type II** retourne celui qui le porte comme le type I, mais de façon un peu moins efficace. Dans les mêmes conditions qu'un type I, il ne retourne pas autant de personnes différentes. Il est préférable d'utiliser ce VFI quand il y a des chances que le sauvetage se fasse rapidement, comme dans les endroits où il y a habituellement d'autres plaisanciers.



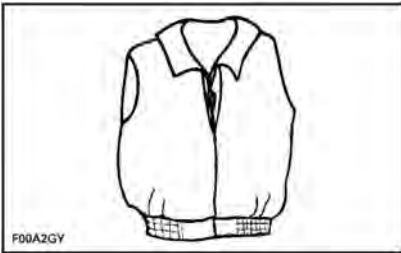
TYPE II — QU'IL FAUT PORTER

Le **VFI type III** permet à celui qui le porte de se retourner sur le dos, un peu à la verticale. Cependant, ce vêtement ne retournera pas de lui-même la personne. Il maintient à la verticale, ou légèrement sur le dos, et n'a pas tendance à retourner la personne sur le ventre. Il a le même niveau de flottabilité que le type II et convient aux endroits où il y a habituellement d'autres plaisanciers.



TYPE III — QU'IL FAUT PORTER

Le **VFI type V** doit être porté comme un vêtement. Quand on le gonfle, il offre la même flottabilité que les types I, II et III. Cependant, quand il est dégonflé, il peut ne pas supporter certaines personnes.



TYPE V — QU'IL FAUT PORTER

Casques

Quelques points importants

Les casques ont pour but d'offrir une certaine protection en cas de coups à la tête. Dans la plupart des sports motorisés, les avantages du port d'un casque excèdent de beaucoup les inconvénients. Cependant, dans le cas des sports motorisés pratiqués dans l'eau comme la motomarine, ce n'est pas nécessairement le cas en raison des risques particuliers associés à l'eau.

Avantages

Le casque aide à réduire les risques de blessure lorsque la tête frappe une surface dure, par exemple une autre embarcation, lors d'une collision. De même, un casque muni d'une mentonnière peut aider à

prévenir les blessures au visage, à la mâchoire et aux dents.

Risques

Par contre, lorsqu'on tombe de la motomarine, les casques ont tendance à prendre l'eau de la même manière qu'un seau. Ceci cause d'extrêmes tensions au niveau du cou et de la colonne vertébrale. Cela peut entraîner un étouffement, de graves ou permanentes blessures au cou et à la colonne vertébrale ou même la mort.

Les casques peuvent également nuire à la vision périphérique et à l'audition, ou accroître la fatigue, ce qui pourrait accroître les risques de collision.

Le pour et le contre

La décision de porter ou non un casque dépend de l'environnement où vous conduirez la motomarine, et de facteurs comme l'expérience personnelle. La densité de circulation sur le cours d'eau et votre style de conduite sont d'autres facteurs dont on doit tenir compte. En résumé

Chaque option permet de réduire certains risques, mais aussi d'en augmenter d'autres.

Vous devez, par conséquent, décider de porter ou non un casque selon la situation qui vous concerne.

Si vous décidez de porter un casque, vous devez alors déterminer le modèle le mieux adapté aux circonstances. Choisissez un casque approuvé conforme aux normes DOT ou Snell et, si possible, qui soit conçu pour les sports nautiques motorisés.

Équipement supplémentaire recommandé

Pour des croisières agréables et en toute sécurité, il est recommandé d'acquérir de l'équipement supplémentaire. Cette liste, qui n'est pas exhaustive, comprend des articles que vous pourriez envisager d'acquérir.

- Cartes
- Trousse de premiers soins
- Câble de remorque
- Fusées éclairantes
- Amarres.

Un téléphone cellulaire rangé dans un contenant hermétique s'est avéré utile dans des situations de détresse ou simplement pour communiquer avec quelqu'un sur la terre ferme.

EXERCICES

Il faut bien se familiariser avec les commandes, les fonctions et les caractéristiques de maniabilité de la motomarine dès la première sortie.

Toujours relier le cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur et fixer l'autre extrémité à son vêtement de flottaison individuel (VFI) ou à une dragonne.

Choix d'une aire d'exercice

Trouver une aire d'exercice appropriée. S'assurer qu'elle satisfait aux exigences suivantes :

- Aucune embarcation à proximité
- Aucun obstacle
- Aucun nageur
- Aucun courant
- Espace suffisant pour manœuvrer
- Eau suffisamment profonde.

Exercices pratiques

Exercez-vous **seul** à effectuer les exercices suivants.

Virages

S'exercer à tourner dans les deux sens à basse vitesse. Une fois qu'on se sent à l'aise, accroître le niveau de difficulté en effectuant une figure de huit.

Lorsqu'on maîtrise ces manœuvres, les refaire en circulant plus rapidement.

Distances d'arrêt

S'exercer à arrêter en ligne droite à différentes vitesses et puissances de freinage.

Se souvenir que la vitesse de la motomarine, la charge, les conditions et le courant de l'eau tout comme le vent influencent également la distance d'arrêt.

Marche arrière

S'exercer à reculer pour savoir comment la motomarine se comporte en marche arrière et comment il réagit au mouvement du guidon.

REMARQUE : Toujours effectuer cet exercice à basse vitesse.

Contournement d'un obstacle

S'exercer à contourner un obstacle (choisir un point virtuel sur l'eau) en dirigeant la motomarine et en maniant l'accélérateur.

Refaire cette manœuvre, mais cette fois-ci relâcher l'accélérateur en tournant.

Refaites cette manœuvre mais en utilisant cette fois-ci le levier iBR. Veuillez noter que le système iBR prend également le contrôle de la manette des gaz.

REMARQUE : En effectuant cet exercice, on apprend à diriger la motomarine dans une autre direction.

Accostage

S'exercer à accoster en utilisant l'accélérateur, le levier iBR et le guidon afin de s'y habituer et de pouvoir bien contrôler la motomarine.

REMARQUE : En marche arrière par contre, la motomarine tourne en sens inverse de la direction.

Facteurs importants à ne pas négliger

Il faut également se souvenir que les conditions suivantes influencent le comportement de la motomarine ainsi que la façon dont elle réagit :

- Charge
- Courant
- Vent
- Conditions de l'eau.

Demeurer attentif et adapter sa conduite en présence de ces conditions. Si possible, s'exercer dans ces conditions.

Pour exécuter une manœuvre délicate, il vaut mieux l'effectuer à basse vitesse.

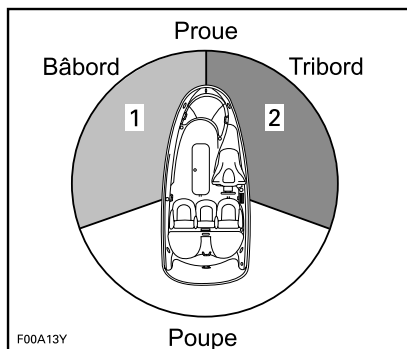
RÈGLES DE NAVIGATION

Règlements de circulation

Conduire une motomarine peut être comparé à conduire sur des autoroutes et des chemins non balisés. Afin d'éviter les plaisanciers et d'empêcher les collisions, il est important de suivre des règles de circulation. Il ne s'agit pas seulement de bon sens. C'est la loi!

En règle générale, gardez la droite, soyez prudent et évitez les collisions en vous tenant à distance des autres embarcations, personnes et objets.

L'illustration montre les différentes parties d'une embarcation servant de points de repère directionnels, la proue étant l'avant de la motomarine. On reconnaît le côté bâbord (côté gauche) de la motomarine grâce au feu ROUGE au niveau de la proue et le côté tribord (côté droit) grâce au feu VERT.



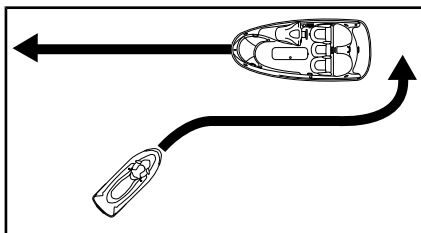
TYPIQUE - POINTS DE REPÈRE DIRECTIIONNELS

1. Feu ROUGE
2. Feu VERT (cédez le passage)

Croisement

Cédez le passage à toute embarcation **devant vous et à votre droite**. Ne jamais couper devant une autre embarcation. Vous devriez voir son feu ROUGE et il devrait voir votre feu VERT (il a la priorité de passage).

Même si les motomarines ne sont pas équipées de feux, elles n'échappent pas à cette règle.



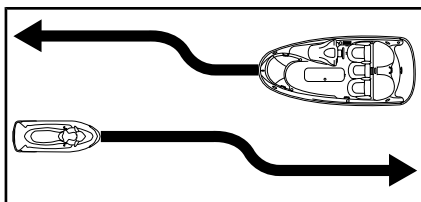
TYPIQUE

Si vous voyez un feu **ROUGE**, comme un feu de circulation, **ARRÊTEZ**, et cédez le passage. L'embarcation située à votre droite **a la priorité de passage**.

Si vous voyez un feu **VERT**, **avancez avec prudence**. Si l'embarcation est située à votre gauche, vous avez la priorité de passage.

Face à face

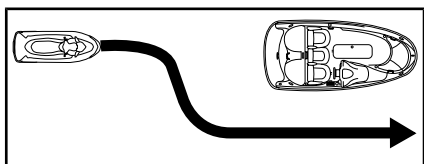
Gardez la droite.



TYPIQUE

Doublage

Cédez le passage aux autres embarcations et écartez-vous.



TYPIQUE

Système de navigation

Les aides à la navigation comme les signaux ou les bouées vous aident à repérer les eaux sûres. Les bouées indiquent si vous devez rester à droite (tribord) ou à gauche (bâbord) de la bouée ou quel chenal utiliser. Elles peuvent aussi vous avertir si vous pénétrez une zone réglementée ou contrôlée, comme une zone où il est interdit de laisser de gros sillages ou une zone à vitesse réduite. Les bouées peuvent également désigner des dangers ou fournir de l'information pertinente sur la navigation. Les balises sont sur la rive ou sur l'eau. Elles peuvent aussi indiquer les limites de vitesse, les endroits où il est défendu de naviguer ou d'utiliser un hors-bord, les lieux d'ancrage et d'autres informations utiles. (La forme des balises indique de quelle situation il s'agit.)

Vous devez connaître et comprendre le système de navigation qui s'applique à l'endroit où vous prévoyez naviguer.

Pour éviter les collisions

Ne relâchez pas l'accélérateur lorsque vous tentez d'éviter un objet sans utiliser le système de freinage. La puissance du moteur et la poussée de la turbine sont requises pour diriger la motomarine.

Surveillez constamment s'il y a d'autres personnes, embarcations ou objets dans l'eau, surtout en effectuant un virage. Soyez attentif aux conditions pouvant vous rendre moins visible ou vous bloquer la vue.

Respectez les droits des autres usagers de la voie navigable ou des passants, et tenez-vous toujours à distance des autres embarcations, personnes et objets.

Ne sautez pas les sillons ni les vagues. Ne naviguez pas non plus sur la ligne de ressac. N'essayez jamais d'arroser les autres avec votre motomarine. Vous pourriez surestimer les capacités de la motomarine ou votre habileté à conduire, et heurter une embarcation ou une personne.

Votre motomarine peut virer plus brusquement que d'autres embarcations; cependant, sauf en cas d'urgence, ne pas faire de virages brusques à haute vitesse. Ces manœuvres vous rendent difficile à éviter, et il est difficile d'anticiper votre trajectoire. De plus, vous et vos passagers pourriez être éjectés de la motomarine.

Contrairement à la plupart des embarcations, votre motomarine est équipée d'un système de freinage (iBR).

Lorsque vous circulez sur une motomarine munie d'un système iBR, souvenez-vous qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

Lorsque vous circulez rapidement et que vous freinez, un jet d'eau se soulèvera derrière la motomarine indiquant que vous effectuez une manœuvre de freinage.

Lorsqu'on se déplace en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre motomarine, de la signification du jet d'eau et de l'importance de garder ses distances.

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge,

du vent et des conditions de navigation.

Bien que la manœuvre privilégiée pour éviter un obstacle consiste à se diriger dans le sens opposé en accélérant, on peut également utiliser l'iBR afin de freiner complètement et de tourner dans l'autre sens pour éviter l'obstacle.

RAVITAILLEMENT

Méthode de remplissage

⚠ AVERTISSEMENT

L'essence est inflammable et explosive dans certaines conditions. Toujours travailler dans un endroit bien aéré. Ne fumez pas. Restez à l'écart des flammes et des étincelles.

1. Couper le moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Arrêtez toujours le moteur avant de faire le plein.

2. Ne laisser personne demeurer sur la motomarine.
3. Fixer solidement la motomarine au quai de ravitaillement.
4. Avoir un extincteur à portée de main.
5. Ouvrez le couvercle du compartiment de rangement avant.
6. Desserrer lentement le bouchon du réservoir d'essence dans le sens antihoraire.



TYPIQUE

1. Bouchon de réservoir d'essence

⚠ AVERTISSEMENT

Le réservoir d'essence peut être sous pression; des vapeurs d'essence peuvent être relâchées lorsqu'on retire le bouchon du réservoir d'essence.

7. Insérer le bec du distributeur d'essence dans le goulot de remplissage et remplir le réservoir.

⚠ AVERTISSEMENT

Pour éviter qu'il y ait un reflux de carburant, faites le plein lentement afin de permettre à l'air de s'échapper du réservoir.

8. Cesser de remplir le réservoir dès que la poignée du distributeur d'essence se relâche, et attendre un instant avant d'enlever le bec. Ne pas reculer le bec pour ajouter davantage d'essence dans le réservoir.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas trop remplir. Ne jamais remplir le réservoir d'essence pour ensuite laisser la motomarine exposée au soleil. Lorsque la température augmente, l'essence se dilate et risque de déborder.

9. Réinstaller le bouchon du réservoir d'essence et le serrer dans le sens horaire.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours essuyer tout carburant répandu sur l'embarcation.

10. Après le remplissage, ouvrez toujours le siège pour s'assurer qu'il n'y a aucune odeur de vapeur d'essence à l'intérieur du compartiment moteur.



AVERTISSEMENT

Ne jamais démarrer la motomarine s'il y a un déversement d'essence ou une odeur d'essence.

Spécifications d'essence

AVIS Utilisez toujours de l'essence fraîche. L'essence s'oxyde, le résultat est la perte de l'octane, des composés volatils et la production de dépôts de gomme et de vernis qui peuvent endommager le système d'alimentation.

Le mélange d'essence et d'alcool varie selon les pays et les régions. Ce véhicule a été conçu pour fonctionner avec les essences recommandées, cependant, n'ignorez pas ce qui suit :

- L'utilisation d'essence contenant de l'alcool au-delà du pourcentage spécifié par la réglementation gouvernementale n'est pas recommandée et peut entraîner les problèmes suivants dans les composants du circuit d'essence :
 - des difficultés de démarrage et de fonctionnement;
 - la détérioration des pièces en caoutchouc ou plastique;
 - la corrosion des pièces métalliques;
 - des dommages causés aux parties internes du moteur.

- Vérifiez fréquemment l'absence de fuites d'essence ou d'autres anomalies du circuit d'essence en cas de soupçon d'une présence d'alcool dans l'essence supérieure à la réglementation gouvernementale en vigueur.
- Les essences contenant de l'alcool attirent et retiennent l'humidité, ce qui peut entraîner la séparation des phases de l'essence et occasionner des problèmes de performances du moteur ou endommager ce dernier.

Essence recommandée

Utilisez de l'essence sans plomb ayant une teneur MAXIMALE de 10 % d'éthanol.

Utiliser de l'essence super sans plomb présentant un indice d'octane AKI (R+M)/2 de 91, ou un indice d'octane RON de 95.



AVIS N'utilisez jamais d'autres carburants. L'utilisation d'un carburant inapproprié peut endommager le système d'alimentation ou le moteur.

AVIS N'utilisez PAS d'essence étiquetée E85.

L'utilisation d'essence étiquetée E15 est interdite par la réglementation de l'EPA aux États-Unis.

INFORMATION SUR LE REMORQUAGE

AVIS L'écartement maximal des supports de bois de la remorque, y compris la largeur des supports, devrait être réglé pour que la motomarine soit soutenue sur toute la longueur de la remorque. L'extrémité des supports de bois ne devrait pas dépasser la motomarine.

S'assurer que le centre de gravité de la motomarine se trouve légèrement devant les roues de la remorque pour que le poids de la motomarine soit bien soutenu.



AVERTISSEMENT

Ne jamais incliner la motomarine vers l'arrière en vue du transport. Nous recommandons de la transporter dans sa position normale d'utilisation.

S'informer des lois et règlements en vigueur dans sa région avant d'effectuer un remorquage, particulièrement en ce qui a trait aux éléments suivants :

- Système de freinage
- Poids du véhicule remorqué
- Rétroviseurs.

Prendre les précautions suivantes lorsqu'on remorque une motomarine.

- Respecter la charge maximale de remorquage du véhicule remorqueur ainsi que la charge admissible au timon recommandée par le fabricant.
- Attacher la motomarine aux œillets avant et arrière (proue et poupe) pour qu'elle soit retenue fermement sur la remorque. Utiliser des sangles d'arrimage supplémentaires si nécessaire.

- S'assurer que le bouchon de réservoir d'essence, le couvercle du compartiment de rangement avant, le couvercle de la boîte à gants ainsi que le siège sont bien verrouillés.
- Observer les règles de sécurité pendant le remorquage.

AVIS Ne pas acheminer les cordes ou les sangles d'arrimage par-dessus le siège ou la poignée de maintien, car elles pourraient causer des dommages permanents. Envelopper les cordes ou les sangles d'arrimage avec des chiffons ou des protecteurs semblables là où elles peuvent entrer en contact avec la motomarine.



AVERTISSEMENT

S'assurer que le siège est bien enclenché avant le remorquage.

Recouvrir la motomarine d'une bâche Sea-Doo, surtout avant de conduire sur des routes poussiéreuses, afin de prévenir l'entrée de poussière par les ouvertures d'admission d'air.



AVERTISSEMENT

Ne JAMAIS laisser d'équipement sur la motomarine lorsqu'on la remorque.

ÉTIQUETTES IMPORTANTES APOSÉES SUR LE VÉHICULE

Étiquette mobile

Cette motomarine est munie d'étiquettes amovibles et d'autocollants qui contiennent d'importants renseignements sur la sécurité.

Toute personne qui prend place dans le véhicule doit lire et comprendre ces renseignements avant de partir en randonnée.



**PROGRAMME
D'ENTRETIEN
SEA-DOO®
SANS SOUCI**

TRANQUILLITÉ D'ESPRIT

MEILLEUR DE SA CATÉGORIE

- ✓ **PREMIÈRE INSPECTION SEULEMENT APRÈS UNE SAISON COMPLÈTE****
- ✓ **PREMIER CHANGEMENT D'HUILE SEULEMENT APRÈS 100 HEURES* OU 1 AN⁰**
*100 heures pour tous les modèles à l'exception de ceux équipés du moteur Rotax® 1630 ACE™.
- ✓ **AUCUN AJUSTEMENT DU JEU DES SOUPAPES**

Consultez le guide du conducteur pour connaître les exigences d'entretien.

©2018 Bombardier Produits Recreatifs Inc. (BRP). Tous droits réservés. ®, ™ et le logo BRP sont des marques de commerce de Bombardier Produits Recreatifs Inc. ou de ses sociétés affiliées. Toutes les autres marques effectuées par BRP. ™ Basé sur l'utilisation du consommateur moyen. Selon la première enquête d'avis, Conduisez toujours prudemment et de façon responsable. Suivez toutes les directives des guides d'instruction et de sécurité. Portez toujours les vêtements protecteurs appropriés, y compris les gilets de sauvetage approuvés par la Garde côtière. N'oubliez pas que le poids et la charge ne doivent jamais faire partie de votre randonnée en motomarine. Imprimé au Canada. NP - 21959527.



ARRÊT

iBR®

FREIN ET MARCHÉ ARRIÈRE INTELLIGENTS

TROISIÈME GÉNÉRATION

- Permet de s'arrêter jusqu'à 48 mètres plus rapidement** pour une tranquillité d'esprit inégalée.
- Le tout premier et seul véritable frein sur une motomarine reconnu par la Garde côtière américaine pour son apport à la sécurité nautique depuis 2009.
- La troisième génération inclut une nouvelle porte de renverse pour un contrôle plus précis et rapide lors des manœuvres de freinage et d'accostage.

* Comparativement à une motomarine sans système de freinage et reculons.

SEA-DOO 

L'étiquette Étoile permet de reconnaître des moteurs marins plus propres.

Ce moteur est certifié :



Le symbole des moteurs marins plus propres :

Air et eau plus propres

Pour un environnement et un mode de vie plus sains.

Économie de carburant plus importante

Consomme jusqu'à 30 à 40 % moins de gaz et d'huile que les moteurs deux temps conventionnels à carburateurs, économisant l'argent et les ressources.

Prolongement de la garantie liée aux émissions

Protège le consommateur et lui assure une utilisation sans problème.



Émissions basses Une Étoile

L'étiquette Une Étoile identifie les moteurs de motomarines individuelles, de hors-bords, moteurs de poupe, moteurs intérieurs, conformes aux normes d'émissions polluantes Air Resources Board 2001 pour les moteurs marins de hors-bord et de motomarines. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.



Émissions très basses Deux Étoiles

L'étiquette Deux Étoiles identifie les moteurs de motomarines individuelles, de hors-bords, moteurs de poupe, moteurs intérieurs, conformes aux normes d'émissions polluantes Air Resources Board 2004 pour les moteurs hors-bord et de motomarines. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 20 % à celles des moteurs à faibles émissions Une Étoile.



Émissions ultra faibles Trois Étoiles

L'étiquette Trois Étoiles identifie les moteurs hors-bords et de motomarines conformes aux normes d'émissions polluantes Air Resources Board 2008 ou les normes d'émissions polluantes 2003 pour moteurs marins intérieurs et les moteurs de poupe. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 65 % à celles des moteurs à faibles émissions Une Étoile.



Émissions super ultra faibles

Quatre Étoiles

L'étiquette Quatre Étoiles identifie les moteurs de poupe et les moteurs intérieurs conformes aux normes d'émissions polluantes Air Resources Board 2009. Les moteurs hors-bord et de motomarines peuvent aussi être conformes à ces normes. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 90 % à celles des moteurs à faibles émissions Une Étoile.

BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC.
VALCOURT, QUÉBEC, CANADA
Motomarines plus propres - Les faits 1-800-END-SMOG
www.airbus.gov

21990267_FR

AVERTISSEMENT

CETTE MOTOMARINE EST UN MODÈLE DE HAUTE PERFORMANCE POUR USAGE RÉCRÉATIF DE TYPE SPORTIF ET/OU COMPÉTITIF.

CETTE MOTOMARINE DOIT ÊTRE UTILISÉE PAR DES OPÉRATEURS DISPOSANT D'UN NIVEAU D'EXPÉRIENCE SUBSTANTIEL.

NE PAS RETIRER CETTE ÉTIQUETTE AVANT LA VENTE.

219904039

ÉTIQUETTE VOLANTE - SITUÉE SUR LE GUIDON

AVERTISSEMENT. L'utilisation, la réparation et l'entretien d'une motomarine peuvent vous exposer à des produits chimiques incluant le monoxyde de carbone, les phthalates et le plomb issus des gaz d'échappement qui sont reconnus par l'État de la Californie comme provoquant des cancers et des malformations congénitales ou affectant le système reproductif.

Pour réduire l'exposition, évitez de respirer les gaz d'échappement. Réparez la motomarine dans un espace bien ventilé et portez des gants ou lavez vos mains fréquemment lorsque vous réparez votre motomarine.



Pour en savoir davantage, visitez le www.P65warnings.ca.gov/products/marine

219905280_FR

Étiquettes de sécurité

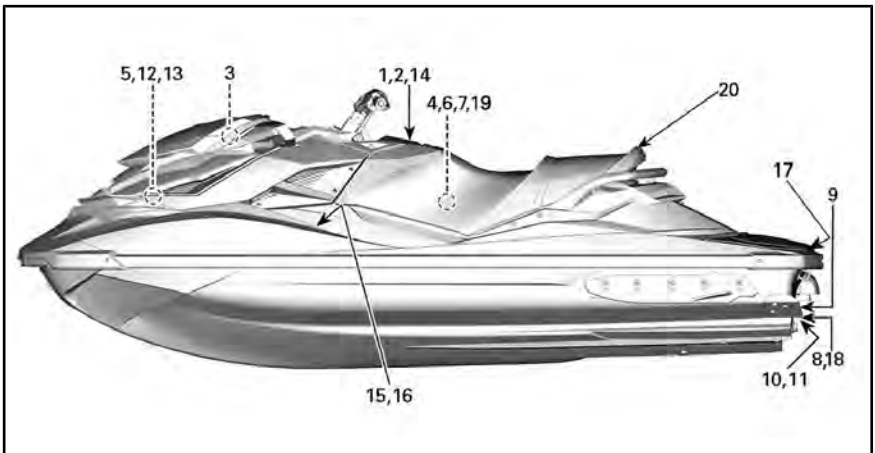
Ces étiquettes sont apposées sur le véhicule afin d'assurer la sécurité du conducteur, du passager et des passants.

Les étiquettes illustrées aux pages suivantes sont apposées sur votre embarcation. Si elles se décollent ou sont endommagées, elles seront remplacées gratuitement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Bien lire les étiquettes suivantes avant d'utiliser la motomarine.

REMARQUE : La première photo indique où sont les différentes étiquettes. Une ligne pointillée signifie que l'étiquette n'est pas sur la surface extérieure et qu'on doit ouvrir le siège ou un couvercle pour la voir.

REMARQUE : En cas de divergence entre ce guide et le véhicule, les étiquettes de sécurité sur le véhicule ont préséance sur les étiquettes présentes dans ce guide.



EMPLACEMENTS DES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ

AVERTISSEMENT

Exigez une bonne utilisation de la motomarine

Une mauvaise utilisation de la motomarine peut entraîner des blessures graves voire mortelles.

16+ Le conducteur doit absolument éviter les collisions avec d'autres personnes. Assurez-vous que le conducteur est âgé d'au moins 16 ans et a suivi un cours de sécurité nautique. Vérifiez toujours l'absence de toute consommation de médicaments supplémentaires.

Le conducteur doit absolument éviter les collisions avec les objets et les autres embarcations.

✓ Portez un Vêtement de flottaison individuel (VFI) homologué à la section Sécurité des occupants et assurez-vous qu'il est correctement habillé(e).

✗ Ne réalisez pas l'accélération lorsque vous tentez d'éviter un obstacle : comme pour les autres bateaux à moteur, il faut une accélération pour changer de direction.

Lisez le Guide du conducteur

Regardez la vidéo de sécurité.
(<https://www.saa-doo.com/ownersafetyvideo.html>)

Protégez tous les occupants

✓ Portez un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) et un vêtement de flottaison individuel (VFI) homologué. Reportez-vous à la section Sécurité des occupants de cette étiquette. Demandez aux occupants de lire la section Sécurité des occupants et assurez-vous qu'ils sont convenablement habillés.

✗ Ne mettez pas les gaz lorsque quelqu'un embarque ou se trouve à proximité.

✓ Assurez-vous que les occupants sont correctement assis et se tiennent aux poignées.

✓ Évitez les manœuvres brusques, les virages serrés et les accélérations imprévues qui peuvent éjecter des passagers.

✗ Ne faites pas des sauts sur les vagues ou le sillage d'autres embarcations. Risque de blessures dorsales ou médullaires (paralysie).

N'autorisez pas les comportements dangereux :

✗ Ne vous approchez pas d'autres personnes pour les éabousser, les embrasser ou les embrasser.

✗ Ne réalisez pas l'ion vite, comme l'ion du trafic.

✗ Ne conduisez jamais la motomarine sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Brevets : www.brp.com/en/about-brp/patents.html
5574_FR

ÉTIQUETTE 1

SÉCURITÉ DES OCCUPANTS

Les chutes peuvent être à l'origine de blessures graves, voire mortelles.

✓ Portez un short en néoprène (matériau des combinaisons humides) pour éviter les blessures graves, voire mortelles, en cas de chute dans l'eau. Le short doit être correctement habillé(e) à l'arrière. Il est armé de des plaques de protection et est équipé d'un short en néoprène qui protège les reins, les reins, les reins et les reins.

✓ Portez un VFI (Vêtement de flottaison individuel) homologué à la section Sécurité des occupants et assurez-vous qu'il est correctement habillé(e).

✓ Soyez-vous fermement aux poignées. Les occupants peuvent être éjectés d'une motomarine à la suite d'une accélération inattendue ou d'une manœuvre brutale.

✗ Ne conduisez jamais la motomarine sous l'emprise de l'alcool ou de drogues.

Ne montez pas sur la motomarine si vous n'êtes pas convenablement habillé(e).

Portez un VFI
Portez un vêtement en néoprène

Reportez-vous au Guide du conducteur

INSTRUCTIONS IBR

LES FONCTIONNALITÉS DU FREIN INTELLIGENT IBR ET DE LA MARCHÉ ARRIÈRE :

Comment freiner
- Pressez la manette de frein

Comment engager la marche arrière
- Maintenez le levier du frein engagé

Comment engager la marche avant
- Appuyez sur la manette des gaz pour engager la marche avant à partir du point mort.

Comment se rendre au point mort
- Appuyez sur le levier du frein.

Comment se rendre au point mort
- Appuyez sur le levier du frein.

5575_FR

ÉTIQUETTE 2

<p style="text-align: center;">⚠ WARNING</p> <ul style="list-style-type: none"> • After refueling, always open the seat to ensure there is no gasoline vapor odor inside the engine compartment. • Gasoline vapor may cause fire or explosion. • Do not overfill gas tank. • Keep the craft away from open flames and sparks. • Do not start watercraft if liquid gasoline or gasoline vapor odor is present. • Always replace seat before starting. 	<p style="text-align: center;">⚠ AVERTISSEMENT</p> <ul style="list-style-type: none"> • Après avoir fait le plein, toujours ouvrir le siège afin de s'assurer qu'il n'y ait pas d'émanation d'essence dans le compartiment moteur. • Les émanations d'essence peuvent provoquer des incendies ou des explosions. • Éviter de trop remplir le réservoir d'essence. • Garder la motomarine à l'écart des flammes et des étincelles. • Ne pas démarrer la motomarine en présence d'essence liquide ou d'émanation d'essence. • Toujours remettre le siège en place avant de démarrer la motomarine.
---	---

ÉTIQUETTE 3

⚠ ATTENTION

L'HUILE MOTEUR AINSI QUE CERTAINES COMPOSANTES DANS LE COMPARTIMENT MOTEUR POURRAIENT ÊTRE CHAUDES. LE CONTACT DIRECT SUR LA PEAU PEUT CAUSER DES BRÛLURES.

VÉRIFICATION DU NIVEAU D'HUILE MOTEUR

- S'assurer que le moteur est à la température normale d'opération. (Ne jamais laisser tourner le moteur hors de l'eau sans faire circuler de l'eau par le raccord de rinçage)
- Le véhicule doit être de niveau pour faire la vérification.
- Laisser tourner le moteur au ralenti 30 secondes minimum.
- Arrêter le moteur et attendre 30 secondes minimum.
- Vérifier le niveau d'huile avec la jauge.

219903185A

ÉTIQUETTE 4



F00A2TY

⚠ AVERTISSEMENT

- Enlever la batterie du bateau avant de la charger.
- Ne pas trop charger la batterie.
- Un chargement excessif pourrait faire exploser la batterie.

219903083A

ÉTIQUETTE 5

⚠ ATTENTION

Certaines composantes dans l'habitacle du moteur peuvent être très chaudes. Le contact direct sur la peau peut causer des brûlures.

219903133A

ÉTIQUETTE 6

ÉTIQUETTE 7

⚠ ATTENTION

Faire fonctionner le moteur quand le véhicule est hors de l'eau peut rendre le radiateur incorporé à la plaque promenade très chaud. Éviter tout contact avec la plaque de promenade, des brûlures peuvent survenir.

219905500



• S'assurer que le moteur est arrêté.

• Retourner la grille d'admission et monter sur le rebord du pare-chocs.

• Retourner la motomarine.

AVIS

ÉTIQUETTE 8



ÉTIQUETTE 9



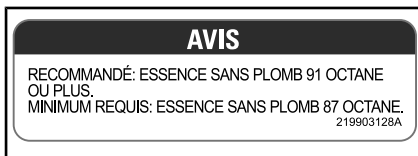
ÉTIQUETTE 10



ÉTIQUETTE 11



ÉTIQUETTE 12



ÉTIQUETTE 13


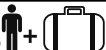






ÉTIQUETTE 14



TYPIQUE - ÉTIQUETTE 15 - AVIS DE CONFORMITÉ

CANADIEN (MODÈLES CANADIENS SEULEMENT)

CANADIAN COMPLIANCE NOTICE	
AVIS DE CONFORMITÉ CANADIEN	
MAXIMUM RECOMMENDED SAFE LIMITS LIMITES MAX. DE SÉCURITÉ RECOMMANDÉES	
Max.  =	kg lb
Max.  =	kg lb
CATEGORY / CATÉGORIE: C	
MAXIMUM WAVE / VAGUE MAXIMALE	2.0 m
MAXIMUM WIND SPEED / VITESSE DE VENT MAXIMALE	33.0 knots/noeuds
BOMBARDIER RECREATIONAL PRODUCTS INC.	
570 Montagne, Valcourt, Qc, CA, JOE ZLO	
Skaldenstraat 125, Gent, 9042, BE (YDV)	
MODEL / MODÈLE:	
<p>THE MANUFACTURER DECLARES THAT THIS PRODUCT COMPLIES WITH THE CONSTRUCTION REQUIREMENTS OF THE SMALL VESSEL REGULATIONS, AS THEY READ ON THE DAY ON WHICH THE CONSTRUCTION OF THE VESSEL WAS STARTED OR ON THE DAY ON WHICH THE VESSEL WAS IMPORTED. /</p> <p>LE FABRICANT ATTESTE QUE CE PRODUIT EST CONFORME AUX EXIGENCES DE CONSTRUCTION DU RÉGLEMENT SUR LES PETITS BÂTIMENTS EN VIGUEUR À LA DATE DU DÉBUT DE SA CONSTRUCTION OU DE SON IMPORTATION.</p>	
MAXIMUM CAPACITIES ABOVE INFORMATION ALSO APPLIES IN THE U.S.A.	  

ÉTIQUETTE 16 - TYPIQUE

(MOTOMARINES AILLEURS QU'EN AMÉRIQUE DU NORD)

⚠ AVERTISSEMENT	
ÉVITER LES BLESSURES GRAVES OU LA MORT:	
• Le moteur doit être arrêté avant d'embarqué. • Se tenir à l'écart du système de propulsion et de la grille d'admission.	
EMBARQUEMENT: • Embarquer une personne à la fois. • Rester centré pour garder l'équilibre.	
Ne jamais utiliser la marche d'embarquement (si équipée) pour tirer, remorquer, plonger, sauter ou embarquer sur la motomarine si elle n'est pas à l'eau ou pour toute autre activité pour laquelle elle n'a pas été conçue.	
	219904255B

ÉTIQUETTE 17

AVIS

Il est très important
de rincer le système
d'échappement
à l'eau propre
(durant 1-1/2 à 2 minutes)
après chaque utilisation
en eau salée
ou en eau sale.

219904388A

ÉTIQUETTE 18

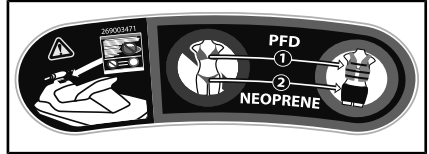
Étiquettes de conformité

AVIS

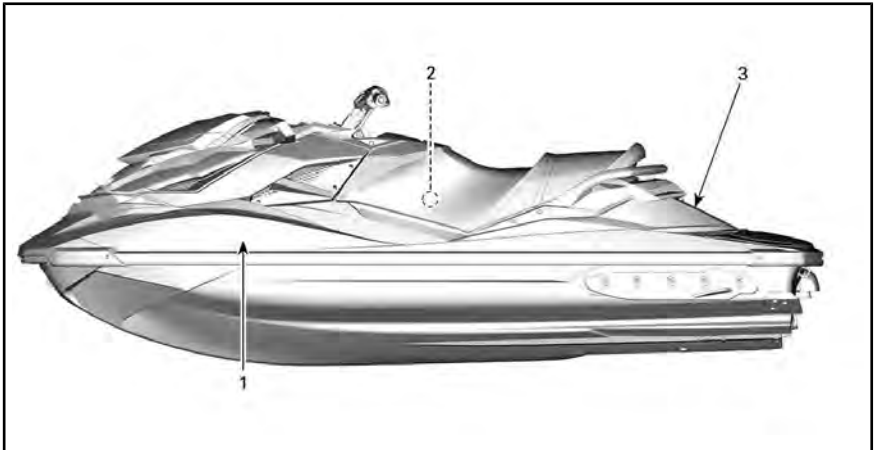
- Le moteur a été conçu pour fonctionner avec ce silencieux d'admission afin de se conformer aux lois et règlements relatif au bruit.
- Son absence ou une mauvaise installation peut endommager le moteur.

219903178A

ÉTIQUETTE 19



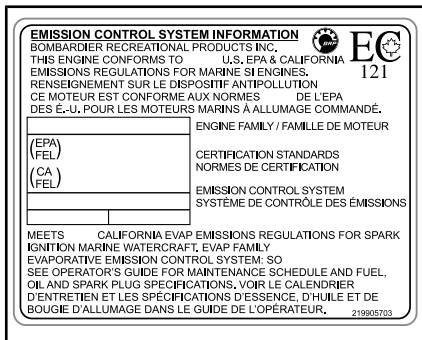
ÉTIQUETTE 20



EMPLACEMENTS DES ÉTIQUETTES DE CONFORMITÉ



ÉTIQUETTE 1 - CONTRÔLE D'ÉMISSION



ÉTIQUETTE 2 - EN VIGUEUR SUR TOUS LES MODÈLES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS, EN VIGUEUR SUR LES MODÈLES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS LORSQU'ILS SONT ÉQUIVALENTS À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX ÉTATS-UNIS. NORMES DE L'EPA



ÉTIQUETTE 2 - EN VIGUEUR SUR TOUS LES MODÈLES AU CANADA ET AUX ÉTATS-UNIS, EN VIGUEUR SUR LES MODÈLES À L'EXTÉRIEUR DU CANADA ET DES ÉTATS-UNIS LORSQU'ILS SONT ÉQUIVALENTS À UN MODÈLE CERTIFIÉ AUX ÉTATS-UNIS. NORMES DE L'EPA



ÉTIQUETTE 3 - TYPIQUE



SITUÉE PRÈS DU BOUCHON DE CARBU-
 RANT

VÉRIFICATION DE PRÉUTILISATION

Une inspection de sécurité annuelle du véhicule est fortement recommandée. Adressez-vous à un concessionnaire BRP autorisé pour plus de détails. Bien que non requis, il est recommandé qu'un concessionnaire BRP autorisé effectue la préparation de présaison du véhicule. Chaque visite au concessionnaire BRP autorisé est une bonne occasion de vérifier si le véhicule fait partie d'une campagne de sécurité. Nous vous invitons également à visiter un concessionnaire BRP autorisé en temps opportun lorsque vous apprenez l'existence d'une campagne liée à la sécurité.

AVERTISSEMENT

Effectuez une inspection de préutilisation avant chaque départ. L'inspection avant randonnée peut aider à détecter une défaillance ou un problème. Remédier à toutes les déficiences découvertes pour réduire le risque de panne ou d'accident.

Avant de mettre la motomarine à l'eau

AVERTISSEMENT

Arrêter le moteur et retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur, sauf indication contraire, avant de faire les opérations ci-dessous.

REMARQUE : Avant de démarrer le moteur et de se mettre en route, il est recommandé de secouer l'arrière de la motomarine de haut en bas afin de faire tomber tout sable qui aurait pu s'accumuler près des systèmes de propulsion et de marche arrière.

Vérifier les éléments énumérés dans le tableau suivant avant de mettre la motomarine à l'eau.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
La coque	Inspectez la coque, la plaque de promenade et la grille d'admission d'eau et vérifiez si elles présentent des dommages.	
Admission d'eau de la turbine	Inspecter et nettoyer.	
Bouchon de vidange	Serrer.	
Réservoir d'essence	Remplir.	
Compartment moteur	Vérifier s'il y a des fuites de liquide visibles ou une odeur d'essence.	
Niveau d'huile à moteur	Vérifier et remplir.	
Niveau de liquide de refroidissement	Vérifier et remplir.	
Système de direction	Vérifier le fonctionnement.	

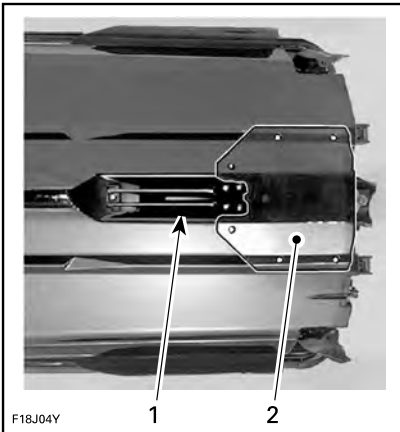
ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
Levier iTC	Vérifier le fonctionnement. (Enfoncer et relâcher le levier pour vérifier la liberté de mouvement. Si on ressent de la friction, on doit alors démonter le levier, le nettoyer, vérifier s'il présente des signes d'usure et le lubrifier)	
Levier iBR	Vérifier le fonctionnement. (Enfoncer et relâcher le levier pour vérifier la liberté de mouvement. Si on ressent de la friction, on doit alors démonter le levier, le nettoyer, vérifier s'il présente des signes d'usure et le lubrifier)	
Couvercle de compartiment de rangement avant, plateforme d'embarquement et siège	S'assurer qu'ils sont bien fermés et enclenchés.	
Bac de rangement amovible	S'assurer qu'il est installé sur la motomarine et qu'il est bien fermé et verrouillé.	
Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur	Vérifier le fonctionnement.	
Interrupteur coupe-circuit du moteur et avertisseur sonore	Vérifier le fonctionnement.	
État de la batterie et des connexions	Vérifier tous les mois	
Anode sacrificielle	Inspecter tous les mois (plus souvent si la motomarine est utilisée en eau salée) et la remplacer au besoin.	

La coque

Vérifier si la coque est fissurée ou autrement endommagée.

Admission d'eau de la turbine

Enlever les algues, les coquillages et les autres débris qui peuvent entraver le débit d'eau et endommager le groupe propulseur. Nettoyez au besoin. Si une obstruction résiste au nettoyage, voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

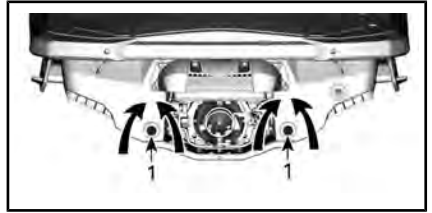


TYPIQUE — INSPECTER CES ENDROITS

1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

Bouchon de vidange

Remettre le bouchon de vidange de la cale.



EMPLACEMENT DES BOUCHONS DE VIDANGE DE CALE

1. Bouchon de vidange
2. Serrer
3. Desserrer



AVERTISSEMENT

S'assurer que le bouchon de vidange de la cale est bien serré avant de mettre la motomarine à l'eau.

Réservoir d'essence

Remplir le réservoir de carburant.



AVERTISSEMENT

Appliquer à la lettre les instructions relatives au RAVITAILLEMENT.

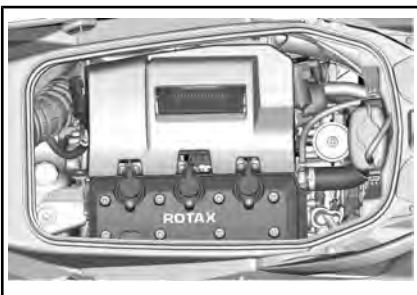
Compartiment moteur

Vérifier s'il y a des vapeurs d'essence dans le compartiment moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne pas mettre le système électrique sous tension ni démarrer le moteur s'il y a une fuite ou une odeur de carburant. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la **GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)** du présent document.

Pour accéder au compartiment moteur, soulever le siège.



COMPARTIMENT MOTEUR. SIÈGE RETIRÉ

Huile à moteur

Assurez-vous que le niveau d'huile correspond à celui prescrit dans la section **PROCÉDURES D'ENTRETIEN**.

Liquide de refroidissement

Assurez-vous que le niveau de liquide de refroidissement correspond à celui prescrit dans la section **PROCÉDURES D'ENTRETIEN**.

Vérifier s'il y a des fuites de liquide de refroidissement sur le moteur, dans la cale et au niveau de la plaque de promenade.

⚠ ATTENTION Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que la motomarine est hors de l'eau, le moteur et l'échangeur de chaleur de la plaque de promenade peuvent devenir très chauds. Éviter de toucher aux pièces du moteur et à la plaque de promenade, car il y a risque de brûlures.

Système de direction

Avec l'aide d'une autre personne, s'assurer que la direction fonctionne librement.

Lorsque le guidon est à l'horizontale, la tuyère de la turbine doit être bien droite. S'assurer que la tuyère pivote facilement et dans la même direction que le guidon (par exemple : lorsque le guidon est tourné à gauche, l'ouverture de la tuyère doit pointer vers la gauche de la motomarine).

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de la motomarine. Se tenir loin des pièces mobiles de la direction (tuyère, déflecteur iBR, tringlerie, etc.).

Manette d'accélérateur

Vérifier si le levier de commande d'accélérateur électronique (ETC) se déplace librement. S'assurer qu'il revient à sa position initiale dès qu'on le relâche.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement de la manette d'accélérateur avant de démarrer le moteur. Si celle-ci offre la moindre résistance, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Levier iBR

Vérifier si le levier iBR se déplace librement. S'assurer qu'il revient à sa position initiale dès qu'on le relâche.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du levier iBR avant de démarrer le moteur. Si on ressent de la friction, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Compartiment de rangement, boîte à gants et siège

S'assurer que tout l'équipement de sécurité et de survie ainsi que toute cargaison supplémentaire sont bien rangés dans les bacs de rangement.

Vérifier que le siège, la boîte à gants et le siège sont bien verrouillés.

⚠ AVERTISSEMENT

Vérifier que le siège, la boîte à gants et le couvercle avant du bac de rangement sont bien verrouillés.

Interrupteur coupe-circuit du moteur et bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

Appuyer une seule fois sur le bouton de démarrage sans brancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Installer le capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Appuyer sur le bouton de démarrage/ d'arrêt pour démarrer le moteur et l'arrêter en appuyant de nouveau sur le bouton.

REMARQUE : Pour que le moteur démarre, installer adéquatement le capuchon du cordon d'attache au plus 5 secondes avant d'appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.

Redémarrer le moteur, puis l'arrêter en débranchant le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Remplacer le capuchon du cordon d'attache s'il a du jeu ou se détache continuellement de l'interrupteur coupe-circuit du moteur afin de prévenir l'utilisation non sécuritaire de la motomarine. Si retirer le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur ou appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt n'arrête pas le moteur, ne pas utiliser la motomarine. Consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Une fois la motomarine à l'eau

Vérifier les éléments du tableau suivant après avoir mis la motomarine à l'eau et avant de l'utiliser.

ÉLÉMENT	FONCTIONNEMENT	✓
Indicateur multifonctionnel	Vérifier le fonctionnement.	
Freinage et marche arrière intelligents (iBR)	Vérifier le fonctionnement.	
Correcteur d'assiette (VTS)	Vérifier le fonctionnement.	

Indicateur multifonctionnel

- Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt et brancher le capuchon du cordon d'attache à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Pendant que l'indicateur multifonctionnel effectue son autovérification, s'assurer que tous les affichages s'allument.

AVERTISSEMENT

Toujours fixer le cordon d'attache à son VFI ou poignet (au moyen d'une dragonne).

Système iBR

AVIS Pour éviter les collisions, voir à ce qu'il y ait assez d'espace devant et derrière la motomarine pour pouvoir vérifier le système iBR en toute sécurité. La motomarine se déplacera durant la vérification.

- Retirer les amarres qui retiennent la motomarine au quai.
- Démarrer le moteur et s'assurer que la motomarine est immobile.

- Sur la gauche du guidon, enfoncer complètement le levier iBR; la motomarine devrait reculer lentement.
- Relâcher le levier iBR, il ne devrait y avoir aucune poussée arrière.

AVERTISSEMENT

Toujours s'assurer que le système iBR fonctionne normalement avant de partir en randonnée.

Correcteur d'assiette (VTS)

Lorsque le moteur est en marche avant, utiliser le correcteur d'assiette pour déplacer la tuyère de turbine vers le haut, puis vers le bas afin de vérifier le fonctionnement du correcteur d'assiette. Vérifier la position du correcteur sur l'indicateur multifonctionnel.

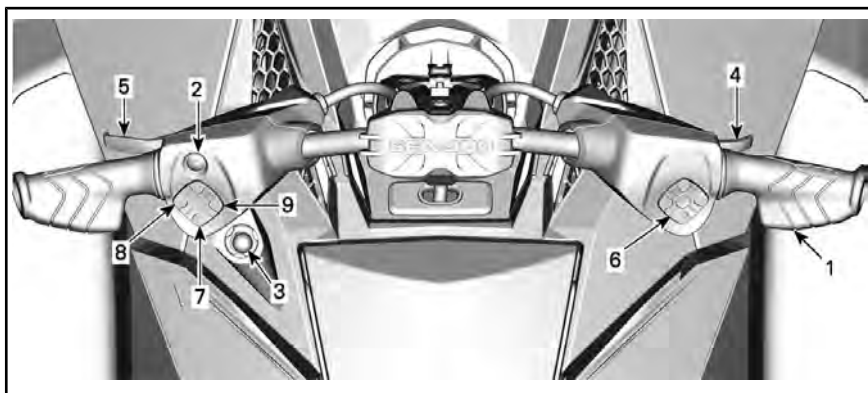
Vérifier également les pré réglages du correcteur d'assiette en double-cliquant sur le bouton VTS à flèches HAUT/BAS.

Consultez les *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* pour obtenir plus de détails.

RENSEIGNEMENTS SUR LA MOTOMARINE

COMMANDES

REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations au sujet des étiquettes de sécurité du véhicule, consultez la section *ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LA MOTOMARINE*.



REMARQUE : Certains contrôles, indications, fonctions ou caractéristiques décrites ci-dessous pourraient ne pas s'appliquer à certains modèles de motomarine ou n'être offertes qu'en option.

1) Guidon

Le guidon contrôle la direction de la motomarine. En marche avant, lorsqu'on tourne le guidon vers la droite, la motomarine tourne vers la droite et vice versa.

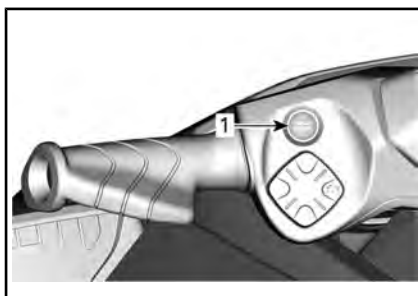
AVERTISSEMENT

Vérifier le fonctionnement du guidon et de la tuyère de direction avant le démarrage. Ne jamais tourner le guidon lorsque quelqu'un se trouve près de l'arrière de la motomarine. Se tenir loin du système de propulsion.

En marche arrière par contre, la motomarine tourne en sens inverse de la direction. Si on tourne le guidon vers la droite en marche arrière, la motomarine tourne à gauche.

2) Bouton de démarrage/d'arrêt du moteur

Le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur est situé sur la gauche du guidon. Il est utilisé pour réactiver le circuit électrique ainsi que pour mettre le moteur en marche et l'arrêter.



1. Bouton de démarrage/d'arrêt

Mise sous tension du système électrique

Appuyer une seule fois sur le bouton de démarrage/d'arrêt sans brancher le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

Le système électrique se mettra sous tension; l'indicateur multifonctionnel effectuera un autotest.

Le système électrique demeurera sous tension pendant environ 75 secondes après qu'on a appuyé sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT alors que la clé n'est pas en place. Si la clé est en place, le système électrique restera sous tension pendant 1 h environ.

Démarrage et arrêt du moteur

Consultez les *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* pour obtenir plus de détails.

3) Interrupteur de coupure du moteur

Pour que le moteur démarre, le capuchon du cordon d'attache doit être solidement fixé à l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

AVERTISSEMENT

Toujours fixer le cordon d'attache au poignet (au moyen d'une dragonne) ou au vêtement de flottaison individuel (VFI) du conducteur.



TYPIQUE

1. Capuchon du cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur
2. Cordon d'attache fixé au VFI du conducteur

Pour arrêter le moteur, retirer le capuchon du cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

AVERTISSEMENT

Quand le moteur est arrêté, la fonction de freinage et la manœuvrabilité de la motomarine ne sont pas fonctionnelles.

AVERTISSEMENT

Toujours débrancher le cordon d'attache quand la motomarine n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

Système de sécurité à encodage numérique à radiofréquence (RF D.E.S.S.)

Le capuchon du cordon d'attache renferme une clé D.E.S.S. programmée pour que le numéro de série soit unique. Cela en fait une clé comme n'importe quelle autre.

Le système D.E.S.S. lit le numéro de série de la clé dans le capuchon du cordon d'attache installé sur l'interrupteur coupe-circuit du mo-

teur et le démarrage ne se fait que s'il reconnaît la clé.

Le système D.E.S.S. est d'une grande flexibilité. On peut se procurer des cordons d'attaches supplémentaires et faire programmer les clés D.E.S.S. pour sa motomarine.

Il est possible de programmer dix clés D.E.S.S. pour une même motomarine.

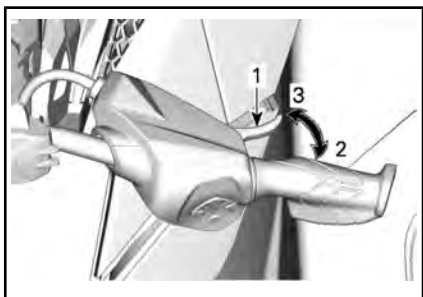
Pour faire programmer une clé pour sa motomarine, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

4) Manette d'accélérateur

Le levier d'accélérateur sur la droite du guidon commande électroniquement le régime du moteur.

Pour accélérer ou maintenir la vitesse de la motomarine, actionner le levier avec la main.

Pour réduire la vitesse de la motomarine, relâcher le levier d'accélérateur.



1. Manette d'accélérateur
2. Pour accélérer
3. Pour décelerer

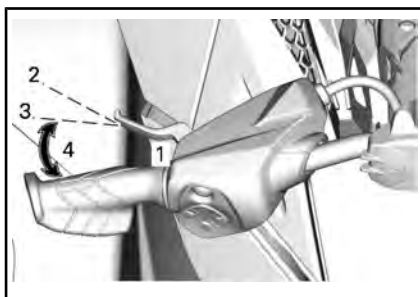
Le levier d'accélérateur est à ressort et devrait revenir en position initiale (ralenti) lorsqu'on le relâche.

5) Levier iBR (freinage et marche arrière intelligents)

Le levier iBR sur la gauche du guidon commande électroniquement :

- Marche arrière
- Point mort
- Le freinage.

REMARQUE : Actionner le levier à au moins 25 % de sa course pour activer les fonctions iBR.



LEVIER iBR

1. Levier iBR
2. Levier en position initiale
3. Levier à environ 25 % de sa course pour activer une fonction iBR
4. Plage de fonctionnement

À une vitesse inférieure à 15 km/h, tirer le levier iBR activera la marche arrière.

REMARQUE : Si le courant de l'eau est plus rapide que 15 km/h, la marche arrière ne peut s'activer puisque le seuil de la vitesse de marche arrière est dépassé.

À une vitesse supérieure à 15 km/h, tirer le levier iBR activera le frein.

Lorsqu'on relâche le levier iBR après avoir freiné ou être passé en marche arrière, le point mort s'active.

⚠ AVERTISSEMENT

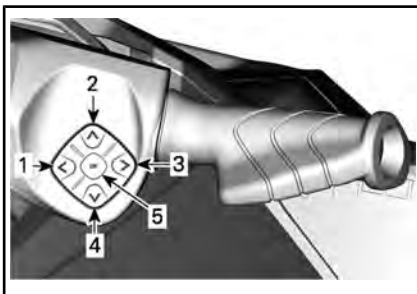
Si le levier d'accélérateur est actionné lorsqu'on relâche le levier iBR, la poussée avant s'amorcera après un court instant. Si une accélération vers l'avant n'est pas souhaitée, relâcher le levier d'accélérateur.

REMARQUE : On peut mettre au point la position du point mort en ajustant le système iBR.

Consultez les *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* pour obtenir plus de détails.

6) Boutons avec flèches GAUCHE/HAUT/BAS/DROITE et OK

Ces boutons se trouvent sur la droite du guidon et s'utilisent pour faire défiler les diverses fonctions disponibles sur l'indicateur multifonctionnel.



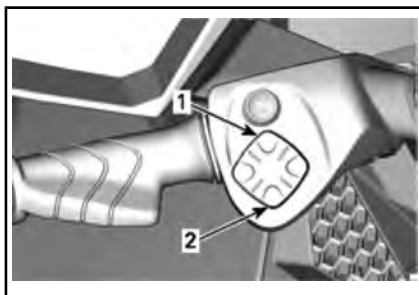
TYPIQUE

1. Bouton GAUCHE
2. Flèche du haut
3. Bouton DROITE
4. Flèche vers le bas
5. Bouton OK

Consultez les *INSTRUCTIONS D'UTILISATION* pour obtenir plus de détails.

7) Bouton VTS (correcteur d'assiette)

Le bouton VTS se trouve sur la gauche du guidon.



BOUTON DE COMMANDE DU VTS

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Cette motomarine est munie d'un correcteur d'assiette haute performance.

REMARQUE : Le bouton VTS s'utilise pour le réglage au point mort. Il permet de régler la position neutre de la motomarine. Reportez-vous à la rubrique *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour les détails.

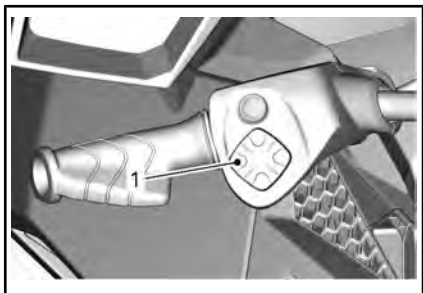
Il permet de corriger l'assiette de la motomarine en modifiant la position verticale de la tuyère.

On peut corriger électriquement l'assiette ou la régler à un de trois pré-réglages (position haute, position intermédiaire et position basse).

Reportez-vous à la section *INSTRUCTIONS DE FONCTIONNEMENT* pour plus de détails.

8) Bouton Mode

Le bouton Mode se trouve sur la gauche du guidon.



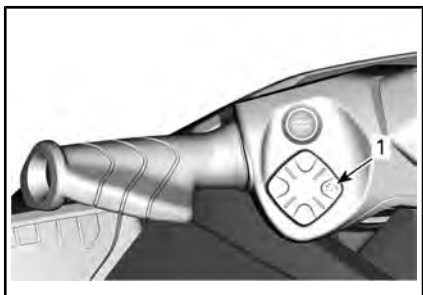
1. Bouton Mode

Il sert à sélectionner les modes Défaut, Eco et Sport.

Reportez-vous à la section des *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour obtenir plus détails.

9) Bouton de contrôle de vitesse

Le bouton de contrôle de vitesse se trouve sur la gauche du guidon.



1. Bouton de contrôle de vitesse

Il sert à activer ou désactiver le limiteur de vitesse ou le mode basse vitesse.

Reportez-vous à la section des *MODES DE FONCTIONNEMENT* pour obtenir plus détails.

AFFICHAGE NUMÉRIQUE DE 7,6 PO

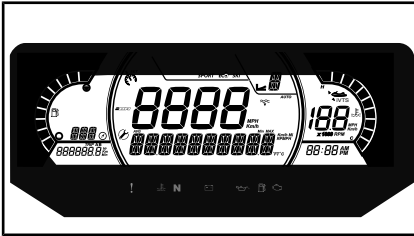
Description de l'indicateur multifonction



AVERTISSEMENT

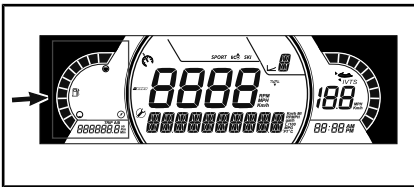
Ne pas régler l'affichage tout en conduisant; vous pourriez perdre la maîtrise de la motomarine.

Vue générale



Affichage multifonctionnel

Affichage latéral gauche



L'affichage latéral gauche comprend :

- Indicateur de niveau d'essence
- Boussole
- Autonomie restante
- Durée de fonctionnement avec le carburant restant
- Compteur journalier

L'utilisateur peut choisir d'afficher un des Totaliseurs partiels suivants, situé sur la partie inférieure gauche de l'affichage :

- Compteur horaire du véhicule : Affiche les heures de conduite totalisées.

- Compteur KM : Affiche la distance parcourue depuis la dernière remise à zéro.
- Compteur HR : Affiche le temps écoulé depuis la dernière remise à zéro.

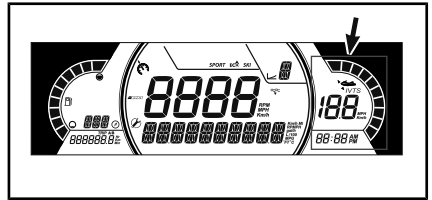
REMARQUE : La boussole sera visible uniquement lorsque la motomarine se déplace.



AVERTISSEMENT

N'utiliser la boussole qu'à titre indicatif. Elle ne constitue pas un instrument précis de navigation.

Affichage latéral droit



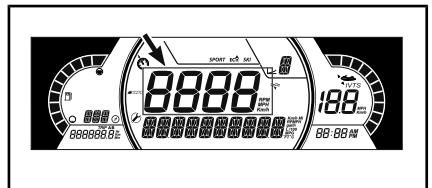
L'affichage latéral droit comprend :

- Position VTS
- Voyant de vitesse cible
- Heure

Le voyant de vitesse dans cet affichage s'allume uniquement lorsqu'une vitesse cible est réglée.

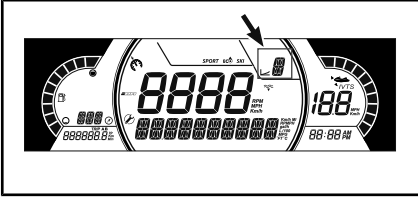
REMARQUE : La montre s'affiche uniquement lorsque le GPS intégré reçoit un signal satellite. Veuillez patienter quelques secondes pour que le système démarre.

Affichage central



L'affichage central indique la vitesse du véhicule.

Affichage de position iBR

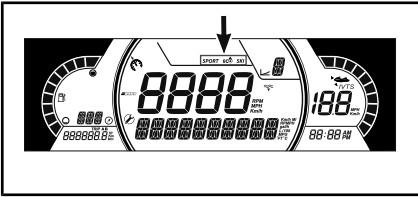


Cet affichage indique la position de l'iBR :

- N (point mort)
- F (marche avant)
- R (marche arrière)

Il peut également indiquer le niveau de vitesse défini (1 à 9) lorsque le mode basse vitesse est sélectionné.

Affichage MODE



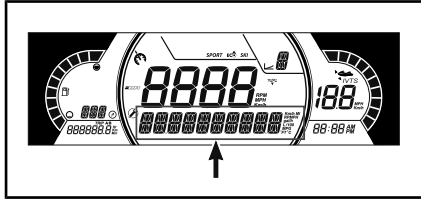
L'affichage MODE indique le mode de fonctionnement sélectionné :

- SPORT
- ÉCO

Pour faire défiler les MODES :

- Appuyez sur le bouton MODE.
- Lorsque vous confirmez le message de sécurité en enfonçant et maintenant le bouton MODE dans cette position, vous basculez au mode SPORT.
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO sera activé.

Affichage inférieur



L'utilisateur peut choisir d'afficher :








- TR/MIN : qui indique le régime du moteur.
- Réglages
- Messages
- Stat vit. (selon l'équipement) : qui affiche les vitesses moyenne et maximale atteintes pendant le cycle de conduite en cours.

Voyants

Avertissement et indicateurs

AVERTISSEMENT ET INDICATEURS	
	ROUGE - La température du moteur ou la température de l'échappent est trop élevée.
	ROUGE - Le niveau de la batterie est faible.
	ROUGE - Basse pression d'huile
	ORANGE - Bas niveau d'essence
	ORANGE - Anomalie moteur
	Vert - Neutre

Icônes et indicateurs

ICÔNES ET INDICATEURS	
	Avertit que le mode Sport est sélectionné.
	Avertit que le mode ECO est sélectionné.
	Indique le sens de déplacement du véhicule. Elle ne constitue pas un instrument précis de navigation.
	Allumé constamment : indique que la fonction VTS est activée.
	Si allumé, signifie qu'un entretien est requis. Consultez votre concessionnaire autorisé Sea-Doo ou une personne de votre choix pour procéder à l'entretien.(1)
	Indique le mode Limiteur de vitesse ou le mode Basse vitesse
	L'éclairage signifie la présence d'une défaillance du système iBR. Consultez votre concessionnaire autorisé Sea-Doo ou une personne de votre choix pour procéder à la réparation.

REMARQUE : 1 L'icône d'entretien peut être réinitialisée manuellement; consultez *RÉINITIALISATION DE L'ENTRETIEN*.

RÉGLAGES

Utilisez le bouton de flèche DROITE ou GAUCHE pour naviguer parmi les menus des réglages. Utilisez le bouton OK pour entrer dans

le menu, pour confirmer une sélection ou réinitialiser certaines valeurs. Utilisez la flèche HAUT ou la flèche BAS pour modifier la valeur sélectionnée.

Menu Réglages

À l'aide du bouton de flèche DROITE ou GAUCHE, sélectionnez **RÉGLAGES** puis appuyez sur le bouton OK pour entrer dans le menu Réglages.

Réinitialiser entretien (Maintenance reset)

Sélectionnez **RÉINIT MAINT** et maintenez enfoncé le bouton OK pour réinitialiser l'entretien.

REMARQUE : La réinitialisation de l'entretien peut uniquement s'effectuer pendant les 15 premières secondes qui suivent l'activation de l'ECM.

Codes d'affichage

Veuillez consulter *AFFICHER LES CODES D'ERREURS*.

Sélection du Totalisateur partiel

Sélectionnez **COMPTEUR** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour faire défiler **Compteur horaire**, **Compteur KM** et **Compteur HR**.

Maintenez enfoncé le bouton OK pour réinitialiser les informations du compteur sélectionné.

Sélection de la gamme

Sélectionnez **GAMME** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour faire défiler **Distance restante**, **Durée restante** ou aucun affichage.

Sélection de la clé d'apprentissage

Insérez une clé normale. Sélectionnez **L-KEY #** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS

pour sélectionner le niveau de clé d'apprentissage voulu entre 1 et 5.

Appuyez et maintenez le bouton OK pour confirmer la sélection.

REMARQUE : Le niveau de clé d'apprentissage par défaut est 1 (performance la plus basse).

Unité de mesure

Sélectionnez **UNITÉS** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour changer l'unité.

REMARQUE : La modification de l'unité s'applique à toutes les unités affichées.

Réglage de la luminosité

Sélectionnez **LUMINOSITÉ** et appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour régler le niveau de luminosité (de -4 à 4).

Réglage de l'horloge

Sélectionnez **HORLOGE**.

1. Appuyez sur le bouton OK pour sélectionner l'affichage de l'horloge.
2. Appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour sélectionner le mode 12:00 AM/PM ou 24 heures.
3. Appuyez sur OK pour confirmer.
4. Appuyez sur le bouton de flèche HAUT ou BAS pour changer les heures.
5. Appuyez sur OK pour confirmer.

REMARQUE : Le menu est uniquement disponible si le GPS est synchronisé.

Pour sortir du menu **RÉGLAGES**, sélectionnez **QUITTER** et appuyez sur le bouton OK.

Réinitialisation des statistiques de vitesse (selon l'équipement)

Sélectionnez **STAT VIT** et appuyez et maintenez le bouton OK pour réinitialiser les statistiques de vitesse.

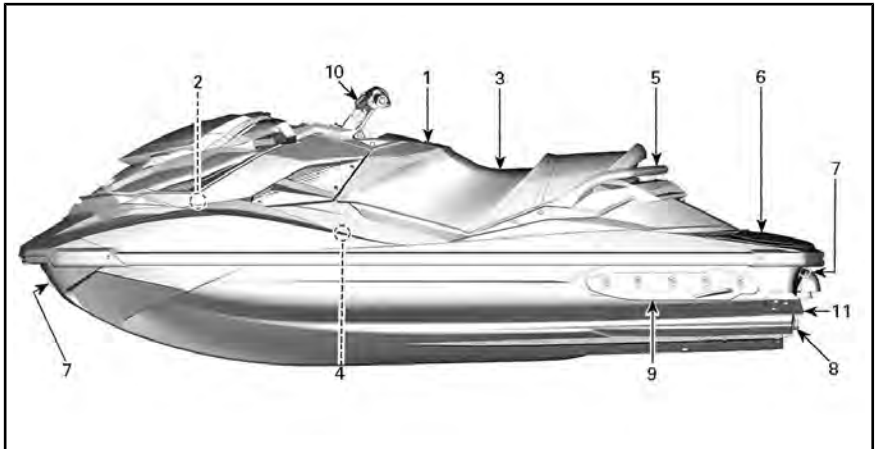
REMARQUE : Les statistiques de vitesse sont automatiquement réinitialisées après chaque désactivation de l'indicateur.

Réglage de la langue

Il est possible de changer la langue d'affichage. Adressez-vous à un concessionnaire Sea-Doo autorisé pour savoir quelles langues sont disponibles et pour régler l'affichage selon vos préférences.

ÉQUIPEMENT

REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations au sujet des étiquettes de sécurité du véhicule, consultez la section *ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LA MOTOMARINE*.



1) Boîte à gants

Petit compartiment de rangement pour mettre des objets personnels.

Tirer le verrou pour ouvrir la boîte à gants.



BOÎTE À GANTS

1. *Loquet du couvercle*

2) Compartiment de rangement avant

Emplacement pratique pour transporter des effets personnels.

Le compartiment de rangement avant contient également deux supports pour l'équipement de sé-

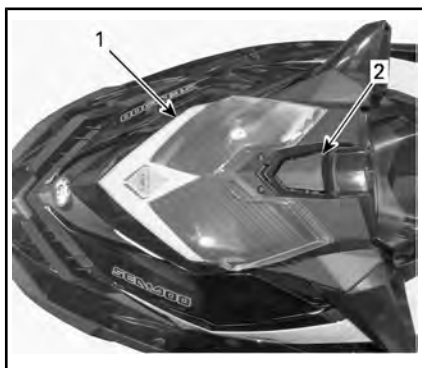
curité; un pour un extincteur et un autre pour la trousse d'urgence (ceux-ci ne sont pas fournis).



COMPARTIMENT DE RANGEMENT AVANT

1. *Support d'extincteur*
2. *Trousse d'urgence dans le support*

Pour ouvrir le couvercle du rangement avant, tirez le levier vers le haut. Toujours fermer et enclencher le couvercle avant de circuler avec le véhicule.

**TYPIQUE**

1. Couvercle du compartiment de rangement avant
2. Levier de verrouillage

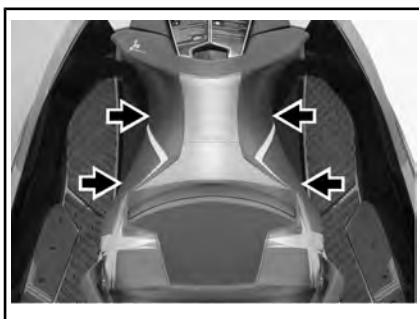
**AVERTISSEMENT**

Ne jamais mettre d'objets lourds, tranchants ou fragiles dans le compartiment de rangement sans les assujettir. Ne pas excéder la charge maximale de 9 kg. Ne jamais utiliser la motomarine lorsque le couvercle du compartiment de rangement avant est ouvert. Ce compartiment n'est pas étanche.

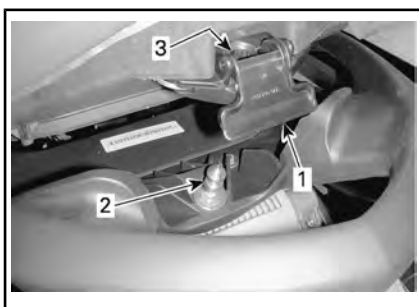
3) Siège

Ce modèle est muni d'un siège ergonomique étroit à l'avant comportant des appuie-genoux qui permettent de placer les genoux vers l'intérieur des marchepieds afin de réduire la fatigue au haut du corps et de fournir un meilleur contrôle dans les virages.

Ce siège est conçu pour qu'un passager puisse y prendre place en plus du conducteur.

**SIÈGE ERGONOMIQUE****Dépose du siège**

Pour retirer le siège, tirer la poignée du loquet et soulever l'arrière du siège.

**TYPIQUE - LOQUET DE SIÈGE**

1. Poignée de loquet de siège
2. Goupille de loquet
3. Orifice d'insertion de la goupille

Tirer ensuite le siège vers le haut et l'arrière pour retirer le siège de la motomarine.

Pose du siège

Pour installer le siège, insérez sa partie avant dans sa fixation.



1. Dispositif de retenue avant du siège

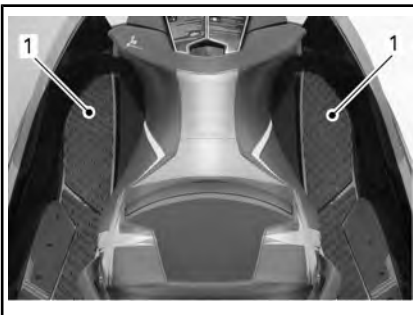
Aligner le loquet de siège et la goupille de loquet puis pousser fermement sur l'arrière du siège afin de l'enclencher.

Tirer la partie arrière du siège vers le haut afin de s'assurer qu'il est bien verrouillé.

⚠ ATTENTION S'assurer que le loquet est bien enclenché sur la goupille.

4) Repose-pieds

Les pieds du conducteur et du passager doivent toujours être dans les repose-pieds lors de la randonnée.



1. Repose-pieds

Ce modèle est doté de repose-pieds à angle spécifiques qui donnent conducteur une stabilité maximale dans les virages difficiles.



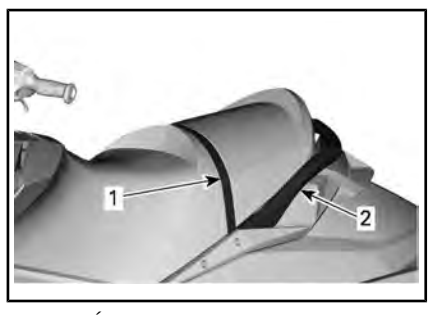
1. Repose-pieds à angle

5) Poignée de maintien du passager

La courroie du siège offre une bonne prise pour un passager, et aide ce dernier à se maintenir dans le véhicule lors des déplacements.

Les poignées de maintien moulées latérales à l'arrière du siège offrent également une bonne prise pour un passager. La poignée de maintien moulée arrière offre une bonne prise pour monter sur la motomarine à partir de l'eau.

AVIS Ne jamais se servir de la poignée de maintien moulée pour remorquer quoi que ce soit ni pour soulever la motomarine.



POIGNÉES DU PASSAGER

1. Sangle du siège
2. Poignée de maintien moulée

6) Plateforme d'embarquement

L'arrière du pont sert de plateforme d'embarquement.



1. Plateforme d'embarquement

7) Œillets avant et arrière

Les œillets servent à amarrer la motomarine, à la remorquer ou à l'attacher lorsqu'on la transporte sur une remorque.

Œillet avant



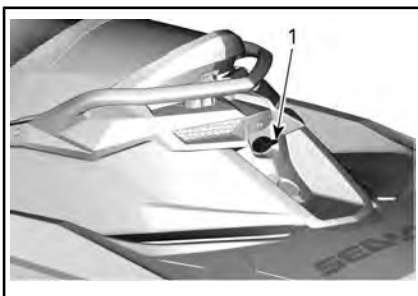
TYPIQUE - CE MODÈLE S

1. Œillet avant

Œillets arrière



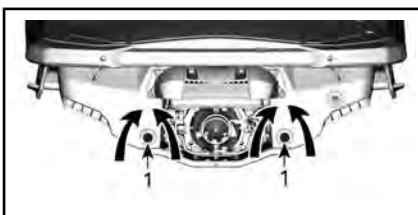
1. Œillets arrière



1. Œillet arrière

8) Bouchon de vidange de la cale

Desserrer le bouchon de vidange lorsque la motomarine est sur la remorque. Cela permet à l'eau accumulée dans la cale de s'écouler et contribue à réduire la condensation.



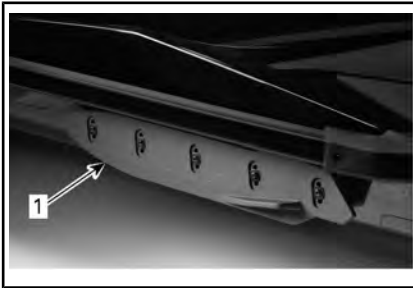
EMPLACEMENT DES BOUCHONS DE VIDANGE DE CALE

1. Bouchon de vidange
2. Serrer
3. Desserrer

AVIS S'assurer que le bouchon de vidange sont bien vissés avant de mettre la motomarine à l'eau.

9) Stabilisateurs réglables

Les stabilisateurs réglables modifient la stabilité latérale de la motomarine.



CÔTÉ GAUCHE ILLUSTRÉ

1. Stabilisateur réglable

Directives de réglage des stabilisateurs

Les stabilisateurs permettent 3 réglages possibles de la hauteur.

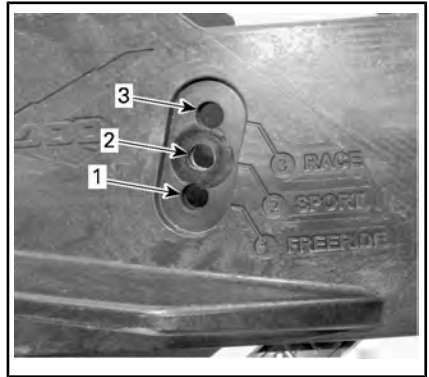


AVERTISSEMENT

Après avoir réglé les stabilisateurs, toujours se familiariser avec les nouvelles caractéristiques de manœuvrabilité de la motomarine.

DIRECTIVES DE RÉGLAGE DE STABILISATEURS

Race	Accroît la stabilité latérale pour une réactivité accrue dans les virages. La position Race N'EST PAS recommandée lorsqu'on circule avec un passager.
Sport (réglage d'origine)	Offre un bon équilibre entre les positions Race et Freeride. Position préférée dans la plupart des conditions de conduite ou lorsqu'on circule avec un passager.
Freeride	Réduit la stabilité latérale pour un comportement axé sur le plaisir.



1. Freeride
2. Sport (réglage d'origine)
3. Race

Réglage des stabilisateurs

REMARQUE : On recommande fortement de faire faire ce réglage par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Enlever et JETER les 5 vis à enduit.



1. Vis à enduit

Repositionner le stabilisateur à la position voulue.

Installer les vis à enduit **NEUVES** et les serrer au couple recommandé.

⚠ AVERTISSEMENT

Chaque fois que les stabilisateurs sont réglés, remplacer les vis à enduit et les serrer au couple recommandé. Sinon, on pourrait perdre un stabilisateur, ce qui pourrait entraîner une perte de contrôle de la motomarine.

COUPLE DE SERRAGE

Vis de stabilisateur

18 Nm \pm 2 Nm

(N/P 250 000 572) (VIS NEUVES REQUISES)

Procéder de la même manière de l'autre côté.

⚠ AVERTISSEMENT

Voir à installer et à régler les deux stabilisateurs à la même hauteur. Un stabilisateur manquant ou mal réglé nuira à la manœuvrabilité et à la stabilité, ce qui peut entraîner une perte de contrôle de la motomarine.

10) Élévateur de guidon réglable

La hauteur du guidon peut être réglée selon les préférences du conducteur.

1. Déverrouiller le mécanisme à l'aide du levier.



TYPIQUE

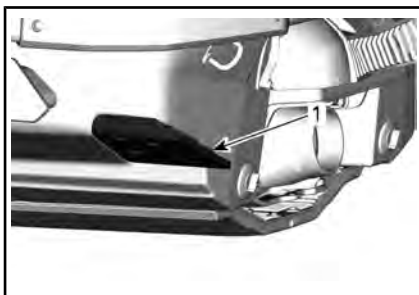
2. Régler le guidon à une des sept hauteurs différentes.
3. Verrouiller le mécanisme à l'aide du levier.



TYPIQUE

11) Compensateurs de dérive

Les compensateurs de dérive sont présents sur la coque des motomarines pour offrir une attitude de proue adéquate dans toutes les conditions.



1. Côté gauche - compensateur de dérive

PÉRIODE DE RODAGE

Fonctionnement pendant la période de rodage

Il est nécessaire d'assurer une période de rodage de 10 heures avant d'utiliser la motomarine à plein régime de manière continue.

Pendant cette période, l'accélérateur ne devrait pas être actionné à plus de 1/2 à 3/4 de sa course. Toutefois, de brèves accélérations à plein régime et de fréquentes variations de vitesse contribuent à un bon rodage.

AVIS Pendant la période de rodage, les accélérations intenses, le fonctionnement prolongé et le fait de rouler à la même vitesse sur de longues périodes peuvent avoir des effets néfastes.

Mode rodage

Ce modèle possède un mode de rodage programmé pour assurer la protection initiale du moteur.

Au cours des 5 premières heures de fonctionnement, le système de gestion du moteur restreint le régime maximal afin de protéger le moteur. La performance du moteur s'améliorera graduellement au cours de cette période.

CONSIGNES D'UTILISATION

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours faire l'*INSPECTION DE PRÉUTILISATION* avant de se servir de la motomarine. Lire les sections *INFORMATION CONCERNANT LA SÉCURITÉ* et *RENSEIGNEMENTS SUR LE VÉHICULE* et voir à bien connaître la technologie iControl.

Si une commande ou une instruction n'est pas bien comprise, communiquer avec un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Embarquement

Comme pour toute autre motomarine, l'embarquement doit se faire avec précaution, alors que le moteur est arrêté.

Vous devez vous entraîner à utiliser chaque méthode d'embarquement jusqu'à ce que vous soyez capable de monter à bord dans n'importe quelle condition potentielle.

⚠ AVERTISSEMENT

Le moteur doit être **ARRÊTÉ** et le cordon d'attache retiré lorsqu'on monte sur la motomarine

Embarquement à partir d'un quai

Pour embarquer à partir d'un quai, placer doucement un pied sur le marchepied de la motomarine installée le long du quai tout en tenant le guidon, et transférer simultanément le poids du corps de l'autre côté afin d'équilibrer la motomarine.

Passer ensuite l'autre pied au-dessus du siège et le placer de l'autre côté du marchepied. Éloigner ensuite la motomarine du quai.



Embarquement à partir de l'eau

En eau peu profonde, embarquer sur la motomarine par le côté ou par l'arrière.

⚠ AVERTISSEMENT

- Garder les membres à l'écart de la turbine ou de la grille d'admission.
- Ne jamais se servir du système de propulsion comme point d'appui pour embarquer sur la motomarine.

S'assurer qu'il y a au moins 90 cm d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque.

Tenir compte que la coque calera une fois que les passagers auront pris place sur la motomarine. S'assurer que l'eau est assez profonde pour éviter que du sable et des cailloux soient aspirés par le système de propulsion.



- A. *Se tenir à au moins 90 cm sous la partie arrière la plus basse de la coque une fois que les passagers ont pris place sur la motomarine*

AVIS Démarrer le moteur ou circuler là où l'eau n'est pas assez profonde pourrait endommager les composants du système de propulsion.

Conducteur seul

Agrapper d'une main la poignée moulée derrière le siège.

Avec l'autre main, saisir le rebord de la plateforme d'embarquement, puis se soulever afin de mettre ses genoux sur la plateforme d'embarquement.

AVIS Ne jamais utiliser les composants du système de propulsion pour monter sur la motomarine.

Agrapper des deux mains la poignée de maintien à l'arrière du siège et monter sur la plate-forme d'embarquement.



Agripper la courroie du siège pour maintenir son équilibre et avancer jusqu'aux repose-pieds de chaque côté du siège.



Chevaucher le siège.

Il est possible de nager sur le côté et d'utiliser la poignée de maintien et/ou la sangle du siège pour se tenir et monter à bord.

REMARQUE : L'embarquement sur le côté n'est pas recommandé comme première méthode. Elle doit uniquement être utilisée en dernier recours parce qu'elle n'est pas la plus facile pour monter à bord.

Conducteur avec passager

Le conducteur prend place de la façon indiquée précédemment.

⚠ AVERTISSEMENT

Le moteur **DOIT** être arrêté et le cordon d'attache retiré lorsqu'on monte sur la motomarine ou qu'on utilise la marche d'embarquement.

En eau agitée, le passager se trouvant dans l'eau peut retenir la motomarine pour aider le conducteur à monter.



Le passager monte ensuite sur la motomarine alors que le conducteur la maintient en équilibre et s'assoit le plus près possible de la console.



Comment démarrer le moteur

⚠ AVERTISSEMENT

Avant de démarrer le moteur, le conducteur et les passagers doivent toujours :

- Être assis sur le siège de la motomarine.
- Avoir une bonne prise ou tenir par la taille la personne assise devant.
- Porter des vêtements de protection appropriés, y compris un vêtement de flottaison individuel, approuvé par les autorités locales, ainsi que la partie inférieure d'une combinaison isothermique.

AVIS Avant de démarrer le moteur, s'assurer qu'il y a au moins 90 cm d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

1. Fixez le cordon d'attache à son VFI ou au poignet (au moyen d'une dragonne).
2. Tenir fermement le guidon avec la main gauche et placer les deux pieds sur les marche-pieds.
3. Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur pour mettre le système électrique sous tension.
4. Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
5. Appuyer sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT pour lancer le moteur.
6. Relâchez le bouton de démarrage/d'arrêt immédiatement après le démarrage.

⚠ AVERTISSEMENT

Gardez le cordon d'attache fixé au VFI du conducteur ou au poignet (au moyen d'une dragonne) lorsqu'on démarre le moteur ou pendant une randonnée.

AVIS Pour empêcher la surchauffe du démarreur, ne pas appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt du moteur plus de 10 secondes. Laissez refroidir le démarreur entre les tentatives de démarrage.

Comment arrêter le moteur**⚠ AVERTISSEMENT**

Afin de garder le contrôle de la direction de la motomarine, laissez le moteur fonctionner jusqu'à ce que la motomarine soit au ralenti.

Il y a deux méthodes pour arrêter le moteur :

- Appuyez sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur quand la motomarine n'est pas en marche afin de prévenir les démarrages accidentels, les utilisations non autorisées par des enfants ou d'autres personnes, ainsi que le vol.

Si on arrête le moteur au moyen du bouton de démarrage/d'arrêt et que la corde d'attache est toujours sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur, l'alimentation électrique

s'éteindra après environ 60 minutes pour éviter que la batterie se décharge complètement.

Comment passer au point mort**⚠ AVERTISSEMENT**

L'arbre de transmission et la turbine tournent constamment lorsque le moteur est en marche, même au point mort. Se tenir à l'écart du système de propulsion de la motomarine.

Au démarrage de la motomarine, le système iBR engage automatiquement le déflecteur iBR au point mort.

Si le déflecteur est en marche avant, appuyer un coup sur le levier iBR. Le déflecteur passera au point mort.

Si le frein ou la marche arrière est utilisé(e), le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on relâche le levier iBR si le levier d'accélérateur n'est pas activé.

REMARQUE : Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR passe au point mort lorsque le levier iBR est relâché.

Si le moteur est arrêté alors qu'on est en marche avant ou arrière, le déflecteur iBR passera au point mort lorsqu'on arrêtera le moteur.

Comment corriger le point mort de l'iBR

Si la motomarine se déplace légèrement vers l'avant ou l'arrière au point mort, corriger le système iBR.

REMARQUE : Le vent ou le courant de l'eau peut causer le mouvement de la motomarine lorsqu'elle est au point mort.

REMARQUE : Pour régler le système iBR, vous devez utiliser les deux claviers.

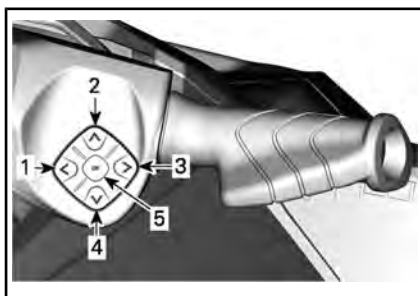
Pour accéder au mode Réglage du point mort, vérifiez que le moteur est au ralenti et maintenez enfoncé le bouton HAUT OU BAS VTS sur le côté gauche du clavier pendant 0,5 secondes.

Le message **Neutral Adjust** (réglage du point mort) s'affiche.

Pour régler la position de point mort :

- Si l'embarcation se déplace vers l'avant, appuyez sur le bouton BAS VTS du clavier droit pour ajuster.
- Si l'embarcation recule, appuyez sur le bouton HAUT VTS du clavier droit pour ajuster.

Ajuster jusqu'à neutraliser tout mouvement lorsque le moteur est au régime de ralenti.



TYPIQUE

1. Bouton GAUCHE
2. Flèches vers le haut
3. Bouton DROITE
4. Flèche vers le bas
5. Bouton OK

Pour sortir du menu **Régler point mort**, appuyez sur le bouton OK ou attendez 25 secondes ou exercez une pression longue sur un des boutons VTS.

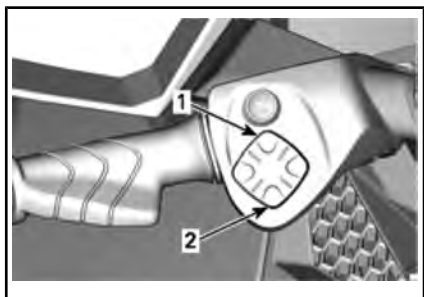
Comment passer en marche avant

Le mouvement vers l'avant peut être déclenché en appuyant simplement sur le levier de l'accélérateur.

Pour passer en marche avant depuis le point mort, appuyer un coup sur le levier d'accélérateur. Le déflecteur passera en marche avant et la motomarine accélérera.

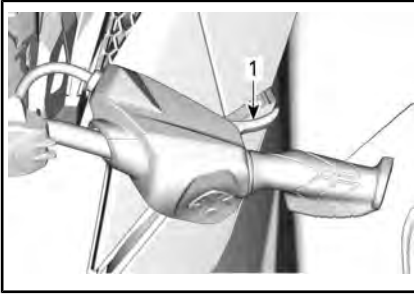
Pour passer de la marche avant à la marche arrière, relâcher le levier iBR en appuyant légèrement sur le levier d'accélérateur.

Pour revenir en marche avant après avoir freiné, actionner le levier d'accélérateur tout en relâchant le levier iBR. Après un court délai, la motomarine avancera en accélérant.



TYPIQUE - BOUTON DE COMMANDE DU VTS

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue



TYPIQUE - ENCLENCHER LA MARCHÉ AVANT

1. Manette d'accélérateur

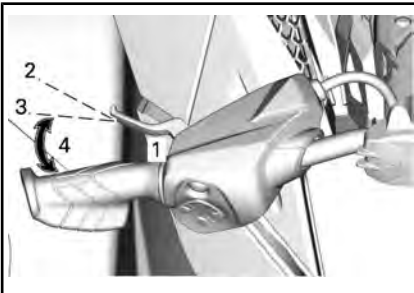
Comment passer en marche arrière

La marche arrière ne peut s'engager qu'entre le régime de ralenti et la vitesse au seuil de 14 km/h.

⚠ AVERTISSEMENT

Si le courant de l'eau est plus rapide que 14 km/h, la marche arrière ne peut s'activer puisque le seuil de la vitesse de marche arrière est dépassé.

Pour passer en marche arrière, actionner le levier iBR sur la gauche du guidon à au moins 25 % de sa course.



TYPIQUE - LEVIER iBR

1. Levier iBR
2. Levier relâché
3. Levier à environ 25 %
4. Plage de fonctionnement

Lorsqu'on actionne le levier iBR en marche arrière, le levier d'accéléra-

teur peut servir à contrôler le régime, et par conséquent la poussée arrière est produite.

Lorsqu'on déplace les leviers iBR et d'accélérateur simultanément, la poussée arrière se contrôle avec plus de précision. Un régime excessif entraînera une turbulence dans l'eau et réduira l'efficacité en marche arrière.

REMARQUE : La puissance du moteur est réduite chaque fois que la position du levier iBR est modifiée.

Relâcher le levier iBR pour ne plus reculer.

Après avoir relâché le levier iBR, actionner suffisamment le levier d'accélérateur pour mettre fin au mouvement vers l'arrière.

⚠ AVERTISSEMENT

Le frein ne fonctionne pas à reculons.

La puissance du moteur disponible est restreinte en marche arrière, ce qui limite la vitesse.

⚠ AVERTISSEMENT

Ne reculer qu'à basse vitesse et le moins longtemps possible. Lorsqu'on fait marche arrière en eau peu profonde, toujours s'assurer qu'il n'y a aucun objet, aucun obstacle ni aucune personne derrière la motomarine.

En marche arrière, tourner le guidon dans le sens opposé à la direction que l'on veut prendre.

Par exemple, pour entraîner l'arrière de la motomarine à bâbord (gauche), tourner le guidon à tribord (droite).



F18J08Z

TYPIQUE - DIRECTION DANS LE SENS OPPOSÉ EN MARCHÉ ARRIÈRE

⚠ ATTENTION La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant. Pour diriger la poupe à bâbord (gauche) en marche arrière, tourner le guidon à tribord (droite). Pour diriger la poupe à tribord (droite), tourner le guidon à bâbord (gauche). On devrait s'exercer à reculer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de la motomarine avant de reculer dans un endroit restreint.

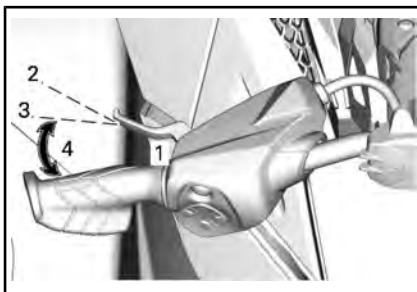
Activation et utilisation du frein

⚠ AVERTISSEMENT

- Le moteur doit tourner pour qu'on puisse utiliser le frein.
- Le frein ne fonctionne qu'en marche avant et n'a aucun effet à reculons.
- Le frein ne peut empêcher la motomarine de dériver en raison du courant ou du vent.

Le freinage ne peut s'engager qu'en marche avant, à une vitesse égale ou supérieure à 15 km/h.

Le frein est actionné lorsqu'on tire le levier iBR sur la gauche du guidon à au moins 25 % de sa course.



TYPIQUE - LEVIER iBR

1. Levier iBR
2. Levier relâché
3. Levier à environ 25 %
4. Plage de fonctionnement

⚠ AVERTISSEMENT

Il serait bon de s'exercer à freiner dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, à une vitesse grandissante afin de se familiariser avec les commandes et la manœuvrabilité de la motomarine.

Lorsque le levier iBR est actionné, le levier d'accélérateur est neutralisé et la commande de l'accélérateur du moteur dépend de la position du levier. Le freinage ne peut varier qu'avec le levier iBR.

La décélération de la motomarine est proportionnelle à la puissance de freinage. Plus on actionne le levier iBR, plus la puissance de freinage sera grande.

REMARQUE : Voir à actionner graduellement le levier iBR afin de régler l'intensité de la puissance de freinage et relâcher en même temps le levier d'accélérateur.

⚠ ATTENTION Lors de freinages, les utilisateurs doivent se tenir fermement afin d'éviter d'être déplacés vers l'avant ou de perdre l'équilibre en raison de la force de décélération. Le conducteur doit toujours avoir les deux mains sur le guidon et les passagers doivent s'agripper à une poignée de maintien ou tenir la taille de la personne devant eux.

⚠ AVERTISSEMENT

La distance d'arrêt varie en fonction de la vitesse initiale, de la charge, du vent et des conditions de navigation. La puissance de freinage sollicitée par l'utilisateur au moyen du levier de commande iBR a également un effet sur la distance d'arrêt. Toujours régler son style de conduite en conséquence.

Lorsque la motomarine ralentit à moins de 15 km/h, le mode de freinage cesse de fonctionner et le mode marche arrière est engagé. Relâcher le levier iBR une fois que la motomarine s'est immobilisée. Sinon, la motomarine se mettra à reculer.

⚠ ATTENTION Lorsque la motomarine s'immobilise, le sillage qu'elle crée la rattrapera et peut la pousser vers l'avant. S'assurer qu'il n'y a aucun obstacle ni baigneur à l'avant.

Si le levier d'accélérateur est toujours actionné lorsqu'on relâche le levier iBR, la motomarine avance en accélérant après un court délai. L'accélération est proportionnelle à la position du levier d'accélérateur.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on ne veut pas avancer lorsqu'on relâche le levier de frein, relâcher le levier d'accélérateur.

Lorsqu'on circule rapidement et qu'on freine, un jet d'eau se soulèvera derrière la motomarine, lequel pourrait momentanément empêcher la personne qui suit de voir la motomarine.

⚠ AVERTISSEMENT

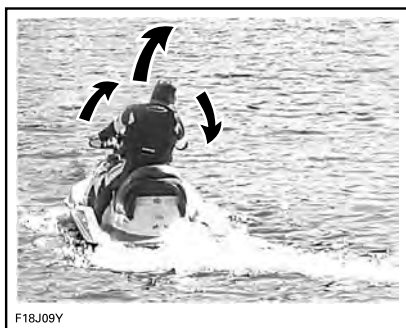
- Lorsqu'on se déplace en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre motomarine, de la signification du jet d'eau et de l'importance de garder ses distances.
- Se souvenir qu'il est possible que les embarcations qui vous suivent ou qui circulent à proximité ne puissent s'arrêter aussi rapidement.

Freinage dans un virage

Le levier d'accélérateur doit être actionné pour qu'on puisse diriger la motomarine. Cependant, on peut freiner dans un virage en se servant du levier iBR de la façon décrite précédemment. Se préparer à maintenir son équilibre lorsque la motomarine traverse le sillage.

⚠ ATTENTION Lorsque la motomarine ralentit pour s'arrêter dans un virage, le sillage créé la rattrapera et la poussera latéralement. Se préparer à maintenir son équilibre lorsque le sillage rattrape la motomarine.

Comment tourner avec la motomarine



F18J09Y

Lorsqu'on tourne le guidon, on fait pivoter la tuyère de la turbine, ce qui dirige la motomarine. Si on tourne le guidon vers la droite, la motomarine tourne à droite, et elle tourne à gauche lorsqu'on tourne le guidon à gauche. Il faut appuyer sur l'accélérateur pour faire tourner la motomarine.

⚠ AVERTISSEMENT

Appuyer sur l'accélérateur et tourner le guidon pour donner à la motomarine une nouvelle direction. L'efficacité de la direction varie selon la pression exercée sur l'accélérateur, le nombre de passagers, la charge et l'état de l'eau ainsi que d'autres facteurs ambiants comme le vent.

À la différence d'une voiture, il faut appuyer sur l'accélérateur pour pouvoir tourner. Dans un endroit approprié, s'exercer à tourner tout en mettant les gaz et en s'éloignant d'un objet fictif. Il s'agit là d'une bonne technique pour éviter les collisions.

⚠ AVERTISSEMENT

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur, et carrément impossibles lorsque le moteur est arrêté.

La maniabilité de la motomarine varie et nécessite plus de dextérité lorsqu'on a un passager. Les passagers devraient toujours tenir la courroie du siège ou la poignée moulée, ou s'agripper à la personne assise devant eux par la taille. Il est important de réduire la vitesse et d'éviter les virages accentués. Éviter les eaux agitées avec un passager.

Virages serrés et autres manœuvres spéciales

Quand on effectue des virages serrés ou des manœuvres spéciales qui font en sorte que les ouvertures d'admission d'air sont submergées pendant un certain temps, de l'eau pénètre dans la cale.

Il faut de l'air pour faire fonctionner un moteur à combustion; votre motomarine ne peut donc pas être complètement étanche.

AVIS Quand les ouvertures sont submergées, ce qui peut arriver quand on fait des manœuvres qui consistent à tourner en rond, à faire plonger la proue dans les vagues ou à faire chavirer la motomarine, l'eau peut pénétrer dans la cale et peut occasionner de sérieux dommages aux composants internes du moteur. Voir la section **GARANTIE** du présent guide.

Comment utiliser le correcteur d'assiette

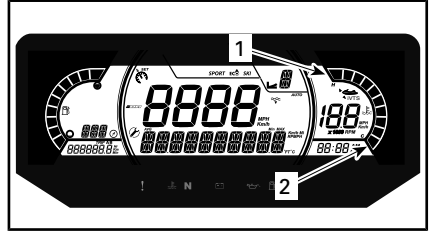
Le correcteur d'assiette, un système rapide et efficace, permet de varier la position verticale de la tuyère de turbine selon la charge, la poussée, la position de conduite et les conditions de l'eau. Lorsque le correcteur est bien réglé, il peut améliorer la maniabilité, réduire le marsouinage et permettre à la motomarine d'adopter le meilleur angle possible de façon à obtenir une performance maximale.

Aux premières utilisations, le conducteur devrait utiliser le correcteur d'assiette à différentes vitesses et dans différentes conditions nautiques pour se familiariser avec ce dispositif. Les utilisateurs préfèrent habituellement régler le correcteur au centre de sa course lors d'une randonnée. Ce n'est qu'avec l'expérience que le conducteur apprendra à utiliser le correcteur en fonction des différentes conditions. Il serait bon de se familiariser avec le correcteur d'assiette pendant la période de rodage (moment où on recommande de circuler à basse vitesse).

Lorsque la tuyère est orientée vers le haut, le jet d'eau dirige la proue de la motomarine dans cette direction. On utilise cette position pour obtenir une meilleure vitesse de pointe.

Lorsque la tuyère est orientée vers le bas, la proue redescend et accroît la maniabilité de la motomarine. La vitesse, la position de conduite du conducteur et le transfert de poids sont tous des facteurs qui influencent l'efficacité d'une motomarine lorsqu'elle aborde un virage. Il est possible de réduire ou d'éliminer l'effet de marsouinage lorsque la tuyère est orientée vers le bas et que la vitesse est réglée proportionnellement.

REMARQUE : La position du correcteur d'assiette est affichée par un indicateur à barres sur la partie droite de l'indicateur multifonctionnel.



INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL — INDICATEUR DE POSITION DE CORRECTEUR D'ASSIETTE

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

Le correcteur d'assiette permet de régler manuellement la position de la tuyère.

Méthodes de correction de l'assiette

MÉTHODES DE CORRECTION DE L'ASSIETTE	RXP-X 300
Bouton de correcteur d'assiette	X
Correction de l'assiette par double-clic	X
Préréglages du correcteur d'assiette	X
Correction de l'assiette avec l'indicateur multifonctionnel	S.O.
Contrôle de lancement	X
X = Caractéristique de série - = Voir un concessionnaire Sea-Doo pour connaître la disponibilité. S.O. = Non disponible	

Réglage du correcteur d'assiette au moyen du bouton de correcteur d'assiette

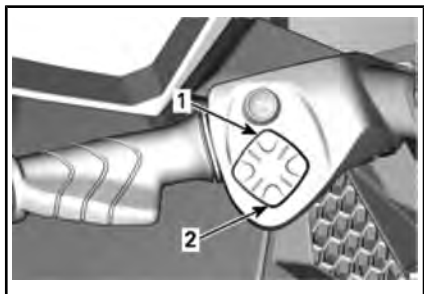
Il y a neuf positions du correcteur d'assiette.

La motomarine étant en marche avant, procéder comme suit :

1. Appuyez sur le bouton à flèche VTS vers le haut afin de soulever la proue de la motomarine d'un cran.

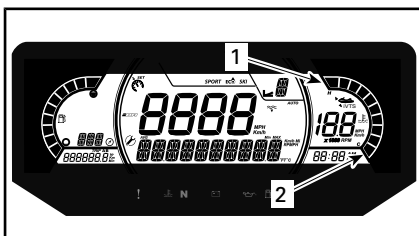
REMARQUE : Appuyez sur le bouton de correcteur d'assiette lorsque le moteur n'effectue pas une poussée vers l'avant ne modifiera que l'indication. La tuyère se déplace à la position choisie du correcteur d'assiette lorsque la poussée avant est activée.

2. Appuyez sur le bouton VTS à flèche vers le bas afin d'abaisser la proue de la motomarine d'un cran.



TYPIQUE - BOUTON DE COMMANDE DU VTS

1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue



INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL — INDICATEUR DE POSITION DE CORRECTEUR D'ASSIETTE

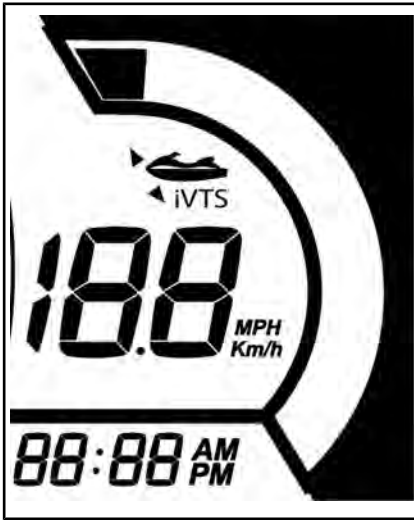
1. Pour soulever la proue
2. Pour abaisser la proue

REMARQUE : Si on appuie sur le bouton VTS haut/bas et qu'on le maintient ainsi jusqu'à ce que l'assiette soit à la position voulue, la tuyère se déplacera tant que le bouton n'est pas relâché ou que la position maximale (vers le haut ou le bas) n'est pas atteinte.

Utilisation des pré réglages du correcteur

Trois pré réglages du correcteur peuvent être sélectionnés.

Pour sélectionner la position la plus élevée, double-cliquer sur la flèche du haut du bouton du correcteur (proue relevée).

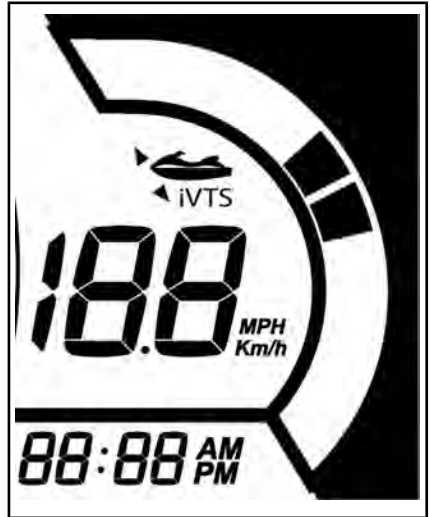


Pour sélectionner la position la moins élevée, double-cliquer sur la flèche du bas sur le bouton (proue abaissée).



La position d'assiette intermédiaire doit être sélectionnée en fonction de la position d'assiette réelle. Double-cliquez sur le bouton HAUT VTS si la position est en dessous de l'assiette intermédiaire ou double-cliquez sur le bouton BAS

VTS si la position est au dessus de l'assiette intermédiaire.



REMARQUE : Les positions d'assiette préprogrammées ne sont pas modifiables.

Contrôle de lancement

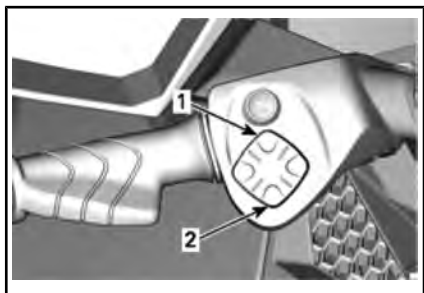
Le Contrôle de lancement est un réglage automatique du VTS pour obtenir une accélération optimum en déjaugéant plus rapidement. Lorsque la vitesse est inférieure à 20 km/h, le VTS descend à sa position la plus basse et l'affichage VTS clignote pour indiquer que le système est prêt pour une accélération. Lorsque la vitesse dépasse 30 km/h le VTS revient à la position sélectionnée par l'utilisateur.



1. Témoin du contrôle de lancement

Lorsque le contrôle de lancement est activé, l'icône iVTS s'allume.

Pour activer la fonction de **Contrôle du lancement**, appuyez simultanément sur les boutons VTS HAUT et BAS.



BOUTON DE COMMANDE DU VTS

1. Élevé
2. Bas

Le message **LAUNCH ON** (lancement activé) s'affiche. Le Contrôle du lancement est désactivé après chaque utilisation.

Appuyez simultanément à nouveau sur les boutons HAUT et BAS VTS.

Le message **LAUNCH ON** (lancement activé) s'affiche. Le Contrôle du lancement restera activé jusqu'à ce qu'il soit manuellement désactivé.

Pour désactiver le **Contrôle du lancement**, appuyez simultanément sur les boutons HAUT et BAS VTS.

Le message **LANCEMENT DÉSACTIVÉ** sera affiché et le dernier mode de conduite sélectionné sera activé.

REMARQUE : La fonction de contrôle du lancement est désactivée lorsque le moteur est éteint.

Recommandations générales

Conduite en eau agitée ou avec visibilité réduite

Éviter d'utiliser la motomarine dans de telles conditions. Si c'est indis-

pensable, naviguer avec prudence et à une vitesse minimale.

Façon d'aborder les vagues

Le conducteur doit agripper fermement le guidon et garder les deux pieds sur les marche-pieds.

Le passager doit tenir les poignées de maintien avec les deux mains et garder les deux pieds sur les marche-pieds.

Réduire la vitesse de la motomarine.

Toujours être prêt à diriger la motomarine et à maintenir son équilibre au besoin.

Lorsque la motomarine franchit une vague, soulevez-vous légèrement du siège afin d'absorber le choc avec les jambes.

Lorsque la motomarine aborde le sillage d'une embarcation, toujours maintenir une bonne distance avec cette dernière.

AVERTISSEMENT

Ralentir lorsqu'on aborde une vague ou le sillage d'une embarcation. Le conducteur et le ou les passagers doivent bien s'agripper et se mettre en position semi-accroupie afin d'absorber les chocs. Ne pas sauter les sillons ni les vagues.

Arrêt ou accostage au quai

Lorsque le levier d'accélérateur est relâché, la résistance de l'eau sur la coque a pour effet de ralentir la motomarine. La distance d'arrêt varie en fonction de la taille de la motomarine, de sa vitesse, du poids qu'elle transporte, des conditions de l'eau, du vent et du courant.



Le conducteur devrait s'exercer dans un endroit sûr, où il y a peu d'embarcations, apprendre à connaître les distances d'arrêt dans diverses conditions et à différentes vitesses.

⚠ AVERTISSEMENT

Toujours s'exercer à freiner dans un endroit sûr où il y a peu d'embarcations, surtout à l'arrière. D'autres utilisateurs du plan d'eau peuvent ne pas pouvoir manœuvrer ou freiner à temps pour vous éviter si vous vous immobilisez devant eux.

Le système iBR peut également être utilisé pour freiner ou arrêter plus rapidement ainsi que pour accroître la manœuvrabilité, surtout lors de l'accostage. S'exercer à arrêter au moyen du système iBR en ligne droite et dans des virages afin de se familiariser avec les caractéristiques de maniabilité de la motomarine lorsqu'on freine partiellement ou complètement.

Lorsqu'on circule rapidement et qu'on freine, un jet d'eau se soulève derrière la motomarine, lequel pourrait momentanément empêcher la personne qui vous suit de voir votre motomarine.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on se déplace en convoi, il est important d'aviser la personne qui vous suit des capacités de freinage et de manœuvrabilité de votre motomarine, de la signification du jet d'eau et de l'importance de garder ses distances.

Le conducteur devrait également s'exercer à accoster à un quai imaginaire en se servant des commandes (leviers iBR et d'accélérateur).

Relâcher la manette d'accélérateur à une distance suffisante du lieu d'accostage.

Ralentir jusqu'à la vitesse de ralenti.

Pour manœuvrer, se servir du levier iBR, du levier d'accélérateur, du levier sélecteur au point mort, en marche arrière ou en marche avant selon le cas.

Se souvenir qu'en marche arrière par contre, la motomarine tourne en sens inverse de la direction. Tourner le guidon à gauche fait tourner l'arrière à droite, et vice versa.

⚠ AVERTISSEMENT

Les changements de direction deviennent plus difficiles lorsqu'on relâche l'accélérateur ou que le moteur est arrêté. La direction en marche arrière est opposée à celle en marche avant.

Accostage sur une plage

AVIS Il n'est pas recommandé de conduire la motomarine jusqu'au rivage.

S'approcher lentement de la plage. Arrêter le moteur avant que la profondeur sous la partie arrière la plus basse de la coque soit inférieure à 90 cm. Débarquer ensuite de la motomarine et la tirer jusqu'à la plage.

AVIS Circuler là où l'eau n'est pas assez profonde pourrait endommager les composants du système d'échappement. Toujours arrêter le moteur avant que la profondeur sous la partie arrière la plus basse de la coque soit inférieure à 90 cm et ne jamais utiliser la marche arrière ou le frein.



F18A03Y

MODES DE FONCTIONNEMENT

	RXP-X 300
Mode sport	X
Mode ECO	X
Mode de conduite par défaut	X
Mode clé d'apprentissage	X
X = Caractéristique de de série	

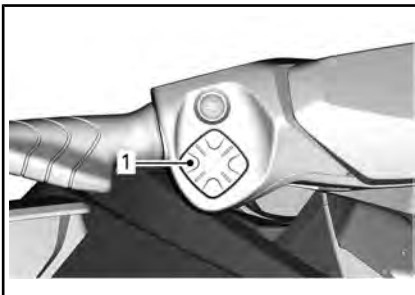


AVERTISSEMENT

Lors du changement de mode de fonctionnement, veillez à garder le parfait contrôle de votre environnement.

Pour changer le mode de fonctionnement :

- Appuyez sur le bouton MODE.
- Lorsque vous confirmez le message de sécurité en enfonçant et maintenant le bouton MODE dans cette position, vous basculez au mode SPORT.
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode ÉCO est activé.
- Si vous appuyez de nouveau sur le bouton MODE, le mode de conduite PAR DÉFAUT sera activé.



1. Bouton Mode

Mode de conduite par défaut

Au démarrage, la motomarine se règle automatiquement en mode PAR DÉFAUT.

Mode Sport

Le mode SPORT permet une réponse instantanée de l'accélérateur et des accélérations plus vives qu'en mode PAR DÉFAUT.

Lorsque le mode SPORT est activé, il le demeurera tant que le conducteur ne l'aura pas désactivé ou que le moteur est éteint. Le MODE PAR DÉFAUT s'activera alors de nouveau automatiquement.

Activation du mode sport

Pour activer le mode sport, appuyez une fois sur le bouton de mode lorsque vous êtes en mode randonnée. L'icône sport se met à clignoter et un message de sécurité défile. Pour des raisons de sécurité, suivez les instructions du message de sécurité pour activer le mode sport. Lorsque le mode sport est activé, l'icône SPORT s'allume.

Désactivation du mode sport

Une pression unique sur le bouton MODE vous fait basculer au mode ECO.

Mode ECO

(mode d'économie de carburant)

Le mode ECO offre une accélération plus douce et une meilleure économie de carburant.

Modes du contrôle de vitesse

Pour accéder à un des modes du contrôle de vitesse, appuyez sur le bouton CTRL VITESSE. En fonction de la vitesse de l'embarcation, un seul des modes suivants sera activé.

Lorsque le mode souhaité est activé, appuyez sur le bouton CTRL VITESSE pour changer la valeur avec le bouton HAUT ou BAS, et pendant que le message **RÉGLER NIVEAU** ou **RÉGLER VITESSE** est affiché.

Pour sortir du mode du contrôle de vitesse, appuyez sur le bouton MODE ou exercez une pression longue sur le bouton CTRL VITESSE.

Mode Limiteur de vitesse

Le mode de limiteur de vitesse, une fonction de l'iTC (commande d'accélérateur intelligente), permet à l'utilisateur de restreindre la vitesse maximale de la motomarine.

Cette fonction est utile lorsque vous parcourez de longues distances ou naviguez dans des zones où la vitesse est limitée.

Le conducteur doit maintenir l'accélérateur enfoncé pour que la vitesse demeure constante.

Une fois la vitesse maximale réglée, le conducteur peut faire varier au moyen du levier d'accélérateur la vitesse de la motomarine, depuis le régime de ralenti à la vitesse pré-réglée. Il ne peut pas excéder la vitesse pré-réglée, même si le levier d'accélérateur est actionné à fond.

Lorsque vous roulez à une vitesse constante, soyez attentif et conscient de ce qui se passe autour de vous.

Pour ralentir, relâcher le levier d'accélérateur au-delà du point de réglage, ou actionner le levier iBR.

Si le levier iBR est actionné pour freiner, le mode de limiteur de vitesse est neutralisé mais **pas désactivé**.

Une fois le levier iBR relâché et le levier d'accélérateur en marche avant, le mode de limiteur de vitesse s'engage de nouveau afin de restreindre la vitesse de la motomarine au réglage sélectionné précédemment.

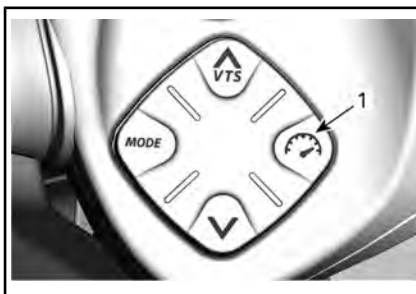
Conditions préalables à l'activation du mode de limiteur de vitesse

Le mode de limiteur de vitesse peut être activé lorsque la motomarine se déplace à plus de 15 km/h.

REMARQUE : Le mode de limiteur de vitesse n'est pas disponible si le mode basse vitesse est actif.

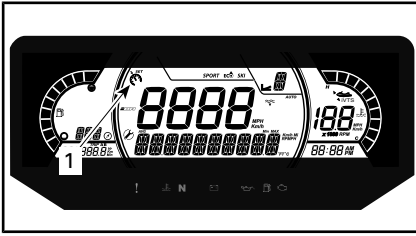
Activation du mode Limiteur de vitesse

1. Maintenir une vitesse constante.
2. Appuyez sur le bouton Contrôle Vitesse sur le clavier gauche.



1. Bouton de contrôle de vitesse

Vous entendrez un bip qui vous indique que le mode Limiteur de vitesse est actif. Le voyant MODE Contrôle Vitesse s'allume.



TYPIQUE

1. Voyant du *MODE* Contrôle Vitesse

REMARQUE : L'activation du mode de limiteur de vitesse ne limite que la vitesse maximale possible à l'enfoncement du levier d'accélérateur. Il faut continuer à appuyer sur le levier d'accélérateur pour maintenir la vitesse de marche avant. Il est possible de faire varier la vitesse de la motomarine depuis le ralenti jusqu'à la vitesse de croisière sélectionnée à l'aide du levier d'accélérateur une fois la fonction de limiteur de vitesse activée. La vitesse de la motomarine peut varier selon les conditions.

Désactivation du mode de limiteur de vitesse

Pour désactiver le mode de limiteur de vitesse :

1. Relâcher le levier d'accélérateur.
2. Appuyez et maintenez le bouton CTRL VITESSE ou appuyez sur le bouton MODE.

Le mode de limiteur de vitesse est désactivé lorsque :

- Le voyant de limiteur de vitesse s'éteint.

REMARQUE : Si le levier d'accélérateur n'est pas complètement relâché lorsque vous appuyez sur le bouton pour désactiver le mode de limiteur de vitesse, l'indicateur *MODE* contrôle de vitesse reste

allumé. Le limiteur de vitesse reste actif jusqu'à ce que l'accélérateur soit complètement relâché, puis l'indicateur *MODE* contrôle de vitesse s'éteint.

Mode basse vitesse

La commande d'accélérateur intelligente (ITC) comporte le mode basse vitesse qui permet au conducteur de régler le régime de ralenti. Cette fonction est utile lorsqu'on navigue dans une zone à vitesse restreinte où le conducteur doit être particulièrement vigilant afin d'éviter des obstacles.

Si on accélère au-delà d'environ 15 km/h, le mode basse vitesse est désactivé et le moteur revient au régime de ralenti lorsqu'on relâche le levier d'accélérateur.

Si une situation survient au cours de laquelle le conducteur doit arrêter ou accélérer rapidement face à une situation hasardeuse, le mode basse vitesse est désactivé lorsqu'on tire sur le levier d'accélérateur ou sur le levier iBR et le conducteur retrouve un contrôle normal de la motomarine.

Précondition pour l'activation du mode Basse vitesse

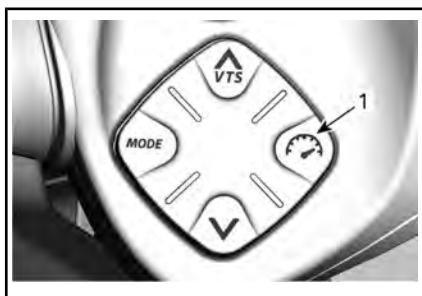
Le mode Basse vitesse peut être activé lorsque la motomarine se déplace à moins de 15 km/h.

REMARQUE : Le mode Basse vitesse n'est pas disponible si le mode Limiteur de vitesse est actif.

Activation du mode basse vitesse

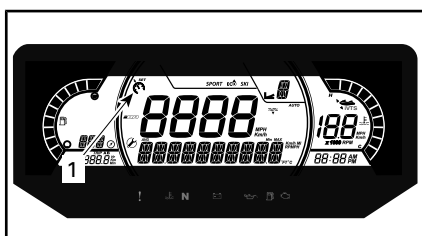
Pour activer le mode basse vitesse :

1. Relâcher le levier d'accélérateur pour que le régime soit au ralenti.
2. Appuyez sur le bouton *CONTROL VITESSE* sur le clavier gauche.



1. Bouton de contrôle de vitesse

Le voyant Contrôle de vitesse s'allumera sur l'affichage multifonctionnel pour confirmer l'activation.

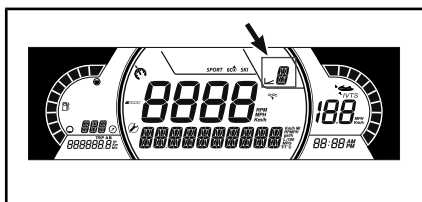


TYPIQUE

1. Voyant du Contrôle Vitesse

Un message défilera sur l'affichage multifonctionnel comme quoi le mode basse vitesse est maintenant actif.

Le réglage par défaut de la basse vitesse de 5 s'affichera dans l'affichage numérique.



Modification du réglage du mode basse vitesse

Pour **accroître** ou **réduire** la basse vitesse, appuyer une ou plusieurs fois sur la flèche du haut sur le bouton à la droite du guidon.

REMARQUE : Il y a 9 réglages de basse vitesse possibles (1 à 9).

Réglez le mode de basse vitesse à la vitesse désirée.

Lorsqu'on appuie sur le bouton « SET LEVEL » (niveau pré-réglé) s'affiche. Vous pouvez sélectionner l'un des 9 réglages de basse vitesse (1 à 9).

Le niveau 5 est le réglage par défaut; il correspond au ralenti normal du véhicule. Les niveaux 1 à 4 vous permettent de ralentir la vitesse de la motomarine jusqu'à 1,5 km/h. Le mode basse vitesse peut être utilisé comme mode de traîne et est utile pour la pêche. Le niveau 6 à 9 vous permet d'aller jusqu'à 12 km/h sans toucher le levier d'accélérateur.

REMARQUE : La vitesse variera en fonction de la charge, des vents et des vagues.

Désactivation du mode basse vitesse

Pour désactiver le mode basse vitesse, utiliser une des méthodes suivantes :

- Appuyez et maintenez le bouton de contrôle de vitesse.
- Appuyer sur le levier iBR ou
- Accélérer au-delà de la basse vitesse la plus élevée réglée.

Lorsqu'on désactive le mode basse vitesse en accélérant à l'aide du levier d'accélérateur, le déflecteur iBR demeure en position de marche avant.

Lorsqu'on utilise le levier iBR, le déflecteur iBR passera en position de marche arrière, puis de point mort lorsqu'on relâche le levier.

Le mode basse vitesse est désactivé lorsque :

- Le voyant de limiteur de vitesse s'éteint.

Mode clé d'apprentissage

La clé d'apprentissage fournit un mode de fonctionnement où la puissance du moteur et la vitesse sont limités.

Le mode clé d'apprentissage offre cinq réglages de restriction de la vitesse.

Par défaut, le réglage de restriction de la vitesse sélectionné est 1.

Voir les instructions de réglage dans la section *AFFICHAGE NUMÉRIQUE 7,6 PO*.

OPÉRATIONS SPÉCIALES

Nettoyage de l'admission d'eau de la turbine et de l'hélice

AVERTISSEMENT

Se tenir à l'écart de la grille d'admission lorsque le moteur tourne. Les cheveux longs, vêtements amples ou sangles de votre vêtement de flottaison individuel, par exemple, peuvent s'emmêler dans les pièces mobiles.

Les algues, coquillages et autres débris peuvent s'accumuler sur la grille d'admission, l'arbre de transmission ou l'hélice. Certains problèmes peuvent survenir lorsque l'admission d'eau est obstruée. Par exemple :

- **Cavitation** : Le moteur tourne rapidement, mais la motomarine se déplace lentement à cause d'une poussée réduite du jet. Il se peut que les composants de la turbine soient endommagés.
- **Surchauffe** : Comme la turbine commande le débit d'eau servant à refroidir le système d'échappement, une admission obstruée entraînera la surchauffe du moteur et endommagera ses composants internes.

On peut nettoyer la partie obstruée par des algues de la façon suivante :

AVERTISSEMENT

Surchauffe : Comme la turbine commande le débit d'eau servant à refroidir le système d'échappement, une admission obstruée entraînera la surchauffe de l'échappement et endommagera ses composants.

Nettoyage sur l'eau

Balancer la motomarine plusieurs fois. La plupart du temps, cela permettra de dégager la partie obstruée. Démarrer le moteur, puis s'assurer que la motomarine fonctionne normalement.

AVIS Avant de démarrer le moteur, s'assurer qu'il y a au moins 90 cm d'eau sous la partie arrière la plus basse de la coque lorsque tous les passagers sont à bord. Sinon, des dommages au système de propulsion pourraient survenir.

Si le système est toujours obstrué, procéder de la façon suivante :

- Le moteur étant en marche et avant d'appuyer sur l'accélérateur, mettre le levier iBR en marche arrière et appuyer rapidement sur la manette d'accélérateur à plusieurs reprises.
- Répéter l'opération au besoin.

Si le système est toujours obstrué, sortir la motomarine de l'eau pour la nettoyer. Consulter *NETTOYAGE À L'EAU SUR LA PLAGE*.

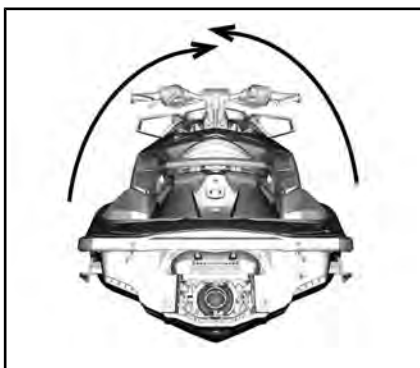
Nettoyage à l'eau sur la plage

AVERTISSEMENT

Avant de nettoyer les composants du système de propulsion, il faut **ABSOLUMENT RETIRER** le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit pour empêcher le démarrage accidentel du moteur.

Placer un carton ou un tapis près de la motomarine afin d'éviter de l'égratigner en la retournant pour la nettoyer.

Retourner la motomarine sur un côté pour la nettoyer.



Nettoyer l'admission d'eau. En cas de difficulté, confier cette tâche à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS Vérifier si la grille d'admission d'eau est endommagée. S'il y a lieu, voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour la réparation.

Pour accéder facilement à la turbine, déplacer l'iBR en position avant. Consulter le passage *FONCTION DE CONTOURNEMENT DE L'I BR* pour obtenir plus de renseignements.

Fonction de contournement de l'iBR

Lorsque la fonction de contournement de l'iBR est activée, l'utilisateur peut déplacer électroniquement le déflecteur iBR et la tuyère sur toute leur course au moyen du bouton de commande VTS.

REMARQUE : La fonction de contournement de l'iBR n'est disponible que le moteur étant arrêté.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on déplace le déflecteur iBR en se servant de la fonction de contournement de l'iBR, s'assurer qu'il n'y a personne derrière la motomarine. On peut se faire coincer les doigts par le déflecteur en mouvement.

AVIS Si un objet ou un outil reste coincé dans le système iBR lorsqu'on utilise la fonction de contournement, les composants iBR risquent d'être endommagés. Retirer tout objet rigide qui pourrait nuire au mouvement du déflecteur iBR avant de déplacer ce dernier.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes :

- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si on a appuyé sur le bouton, attendre un autre 5 minutes.

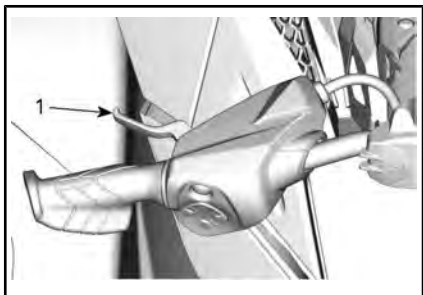
Activation de la fonction de contournement de l'iBR

Pour activer la fonction de contournement de l'iBR, procéder comme suit.

1. Mettre le système électrique sous tension en appuyant sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
2. Installer le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

REMARQUE : Le cordon d'attache doit être installé pour éviter que l'indicateur multifonctionnel s'éteigne après son autovérification.

- Appuyer sur le levier iBR et le tenir pendant toute la procédure.



1. Levier iBR actionné et tenu

- Lorsque le message **NEUTRALISATION iBR - APPUYEZ SUR MODE** est affiché dans l'indicateur Multifonction, appuyez sur le bouton MODE.

Une fois la fonction activée, le message ON (activé) s'affiche.

- Tout en retenant toujours le levier iBR, appuyer sur le bouton HAUT/BAS du correcteur d'assiette pour déplacer le déflecteur iBR. S'assurer que l'indication du VTS dans l'indicateur multifonctionnel change à mesure que le déflecteur iBR se déplace. Si le déflecteur monte, l'indication monte aussi.
- Relâchez le levier iBR.
- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.

⚠ AVERTISSEMENT

Si on doit retirer un objet coincé dans le système de propulsion, observer à la lettre les directives suivantes :

- Retirez le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.
- Attendez au moins 5 minutes.
- N'appuyez pas sur le bouton de démarrage/d'arrêt. Si on a appuyé sur le bouton, attendre un autre 5 minutes.

Désactivation de la fonction de contournement de l'iBR

Pour désactiver la fonction de contournement de l'iBR, relâchez le levier iBR.

REMARQUE : Lorsque le moteur est démarré, le déflecteur iBR passe au point mort.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsqu'on déplace le déflecteur iBR avec la fonction de contournement de l'iBR, s'assurer qu'il n'y a personne derrière la motomarine. On peut se faire coincer les doigts par le déflecteur en mouvement.

Chavirement de la motomarine

REMARQUE : Certaines étiquettes de sécurité du véhicule ne sont pas représentées sur les illustrations. Pour plus d'informations au sujet des étiquettes de sécurité du véhicule, consultez la section **ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ SUR LA MOTOMARINE**.

La motomarine est conçue de façon qu'il soit difficile de la chavirer.

Il y a un stabilisateur de chaque côté de la coque, ce qui améliore la stabilité de la motomarine. Dans le cas d'un chavirement, la motomarine restera dans cette position.

⚠ AVERTISSEMENT

Lorsque la motomarine est chavirée, ne pas essayer de redémarrer le moteur. Le conducteur et les passagers doivent toujours porter des vêtements de flottaison individuels approuvés.

Pour remettre la motomarine à l'endroit, s'assurer que le moteur est arrêté et que le cordon d'attache **N'EST PAS** installé sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur. Saisir la grille d'admission, placer le pied sur le pare-chocs latéral et, en utilisant le poids de son propre corps, tourner la motomarine dans votre direction.

REMARQUE : Il y a une étiquette sur la poupe près du raccord de rinçage qui explique comment remettre la motomarine à l'endroit. L'étiquette est à l'envers pour qu'on puisse la lire lorsque la motomarine a chaviré.



Ce moteur présente un système de protection en cas de chavirement (T.O.P.S.^{MC}). Lorsque la motoma-

rine chavire, le moteur s'arrête automatiquement.

Lorsqu'on ramène la motomarine dans sa position de fonctionnement normale, on peut alors faire démarrer le moteur normalement.

AVIS Si une motomarine reste chavirée plus de 5 minutes, ne pas tenter de lancer le moteur afin d'éviter toute ingestion d'eau qui pourrait endommager le moteur. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS Si le moteur refuse de tourner, cesser immédiatement toute tentative. Sinon, le moteur pourrait être endommagé. Adressez-vous dès que possible à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Dès que possible, vérifiez la présence d'eau dans la cale. Drainez selon les besoins lorsque vous êtes de retour sur la rive.

Motomarine submergée

Pour limiter les dommages au moteur, faire ce qui suit dès que possible.

Vider la cale.

Si la motomarine était submergée dans de l'eau salée, vaporiser de l'eau douce sur la cale et les composants avec un boyau d'arrosage pour contrer l'effet corrosif du sel.

AVIS Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.

Confier dès que possible la motomarine à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS Plus le délai est long avant l'entretien du moteur, plus les dommages seront importants.

Moteur noyé d'eau

AVIS Ne jamais tenter de lancer ou de démarrer le moteur. L'eau contenue dans le collecteur d'admission serait entraînée vers le moteur et pourrait gravement endommager celui-ci.

Confier dès que possible la motomarine à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

AVIS Plus le délai est long avant l'entretien du moteur, plus les dommages seront importants. À défaut de soumettre la motomarine à un entretien adéquat, le moteur pourrait subir de graves dommages.

Remorquage de la motomarine sur l'eau

Des mesures de précaution spéciales doivent être prises lors du remorquage d'une motomarine Sea-Doo sur l'eau.

La vitesse de remorquage maximale recommandée est de 32 km/h.

Cette opération empêchera le système d'échappement et, éventuellement, le moteur de se remplir d'eau. En effet, lorsque le moteur est arrêté, il n'y a aucune pression dans le système d'échappement; l'eau ne peut donc pas s'évacuer.

AVIS À défaut de suivre ces recommandations, le moteur pourrait être endommagé. Si la motomarine ne fonctionne plus et qu'il faut la remorquer sur l'eau, ne dépassez pas la vitesse de remorquage maximale de 32 km/h.

RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTRETIEN

PROGRAMME D'ENTRETIEN

L'entretien est essentiel pour que l'utilisation de la motomarine demeure sécuritaire. Procéder à l'entretien de la motomarine tel que recommandé dans le tableau d'entretien.



AVERTISSEMENT

Si le véhicule n'est pas entretenu correctement conformément au programme et aux procédures d'entretien, celui-ci pourrait devenir dangereux à conduire.

Réglementation de l'EPA - véhicules canadiens et américains (É-U)

Un atelier de réparation ou une personne au choix du propriétaire peut procéder à l'entretien, au remplacement ou à la réparation des dispositifs et systèmes de contrôle des émissions. Les opérations ci-dessous ne requièrent pas de composants ou d'entretien de la part de BRP ou d'un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Bien qu'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ait une connaissance technique approfondie et des outils pour l'entretien de votre véhicule, la garantie sur les systèmes antipollution n'est pas conditionnée par l'utilisation d'un concessionnaire autorisé Sea-Doo ou de tout autre établissement avec qui BRP a une relation commerciale.

L'entretien approprié est la responsabilité du propriétaire. Une demande de garantie peut être refusée si, entre autres choses, le propriétaire ou l'exploitant a causé le problème à cause d'un mauvais entretien ou utilisation.

Pour les réclamations de garantie reliées aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation des pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés de motomarines Sea-Doo. Pour plus d'informations, reportez-vous à la GARANTIE liée aux émissions selon *L'EPA DES É.-U.* dans la section de ce document portant sur la GARANTIE.

Suivez les instructions pour les exigences en essence dans la sous-section Essence de ce guide. Même si l'essence contenant plus de dix pour cent en volume d'éthanol est facilement disponible, l'EPA a publié une interdiction sur l'utilisation de l'essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol et elle s'applique à ce véhicule. L'utilisation d'une essence contenant plus de 10 % en volume d'éthanol avec ce moteur peut endommager le système antipollution.

Effectuer tous les éléments d'entretien énumérés dans le tableau au moment indiqué.

REMARQUE : Par exemple, après 200 heures ou 2 ans, effectuer tous les éléments de ce tableau AINSI que ceux du tableau TOUTES LES 100 HEURES OU CHAQUE ANNÉE.



AVERTISSEMENT

Si la motomarine n'est pas entretenue conformément aux consignes du tableau d'entretien périodique et des procédures d'entretien, son utilisation peut ne pas s'avérer sécuritaire.

Le programme d'entretien ne dispense pas de faire l'inspection avant randonnée.

APRÈS CHAQUE UTILISATION DANS DE L'EAU SALÉE OU SALE

Rincer le compartiment moteur avec de l'eau fraîche et vidanger l'eau salée

Rincez le système d'échappement

CHAQUE MOIS DANS L'EAU SALÉE OU SALE

Vaporiser un lubrifiant anticorrosion sur les composants métalliques dans le compartiment moteur (toutes les 10 heures si la motomarine est utilisée en eau salée)

Vérifier l'anode sacrificielle

PREMIER 6 MOIS OU 50 HEURES (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)

Changer l'huile de moteur et le filtre

CHAQUE ANNÉE LORS DE LA PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE OU TOUTES LES 100 HEURES (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)

Vérifier l'anode sacrificielle

Vérifiez les codes d'erreur

Effectuez toutes les étapes de l'inspection de préutilisation et d'entretien après utilisation

Changer l'huile de moteur et le filtre

Inspecter les supports moteur en caoutchouc

Inspecter le système de refroidissement (niveau du liquide de refroidissement, présence de fuites au niveau des boyaux et des attaches)

Inspecter visuellement la connexion entre le carter de papillon et la tubulure d'admission

Vérifiez si l'admission d'air présente des dommages au niveau des boyaux et des colliers

Inspectez les connexions électriques et attaches (systèmes d'allumage et de démarrage, injecteurs, boîte à fusibles, etc.)

Inspecter visuellement la zone autour de l'anneau de carbone et du manchon en caoutchouc de l'arbre de transmission pour détecter les signes de défaillance suivants : poussière de carbone noire et éclaboussures (plus fréquemment lors de l'utilisation de la motomarine dans de l'eau sale).

Inspecter visuellement l'hélice et le manchon

Inspectez visuellement l'hélice et la bague d'usure qui ne doit porter aucune rayure profonde, ou trace d'impact.

Déposez le carter d'hélice et recherchez les signes d'infiltration d'eau

**CHAQUE ANNÉE LORS DE LA PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE OU
TOUTES LES 100 HEURES (SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Inspecter visuellement la bague du déflecteur de marche arrière pour détecter un jeu excessif.

Inspecter le capuchon du réservoir d'essence, le goulot de remplissage, le réservoir d'essence, les sangles du réservoir d'essence, les conduits d'essence et les connexions

**TOUS LES 2 ANS OU TOUTES LES 200 HEURES
(SELON LA PREMIÈRE ÉVENTUALITÉ)**

Remplacer les bougies

Vérifiez le bon état du roulement de pompe à jet en faisant pivoter manuellement l'hélice qui ne doit avoir aucun jeu et ne faire aucun bruit.

Vérifier et lubrifier les cannelures de l'arbre de transmission et de l'hélice

**TOUS LES 5 ANS OU TOUTES LES 300 HEURES (SELON LA PREMIÈRE
ÉVENTUALITÉ)**

Remplacer le liquide de refroidissement

PROCÉDURES D'ENTRETIEN

Cette section comprend des consignes d'entretien de base.



AVERTISSEMENT

Arrêtez le moteur et suivez ces procédures lors d'un entretien. Si vous ne suivez pas les procédures d'entretien appropriées, vous risquez d'être blessé par des pièces chaudes ou mobiles, l'électricité, des produits chimiques, etc.



AVERTISSEMENT

S'il faut remplacer un dispositif de verrouillage (pattes de verrouillage, attaches autobloquantes, etc.), toujours le remplacer par un neuf.

AVIS Ne jamais laisser d'objets, de chiffons, d'outils, etc., dans le compartiment moteur ni dans la cale.

Huile à moteur

Huile moteur recommandée

Les moteurs Rotax® ont été développés et validés à l'aide de l'huile XPSMC. BRP recommande en tout temps l'utilisation de son huile XPS ou d'une huile équivalente. Ne pas ajouter d'additifs à l'huile recommandée. Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur ou en ajoutant un additif peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

HUILE MOTEUR XPS RECOMMANDÉE	
Scandinavie	HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (EUR) (N/P 779290)
Autres pays	HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (N/P 779133)
SI L'HUILE À MOTEUR XPS RECOMMANDÉE N'EST PAS DISPONIBLE	
Moteur sans compresseur volumétrique	Utilisez une huile SAE pour moteur 4 temps 5W40 qui répond ou excède les exigences de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur, qui doit présenter au moins une des normes indiquées. - Classe de service SJ, SL, SM ou SN de l'API
Moteur avec compresseur volumétrique	Utilisez une huile SAE 5W40 pour moteur de moto 4 temps pour embrayages à bain d'huile qui répond ou excède les exigences de l'industrie. Vérifiez toujours l'étiquette de certification API du conteneur, qui doit présenter au moins une des normes indiquées. - JASO-MA2 - Classe de service SJ, SL, SM ou SN de l'API

Ne pas ajouter d'additifs d'huile à l'huile à moteur recommandée. Les dommages causés par l'utilisation d'une huile qui ne convient pas pour ce moteur ou par l'ajout d'additifs d'huile peuvent ne pas être couverts par la garantie limitée BRP.

Niveau d'huile moteur

AVIS Un niveau d'huile inapproprié risque d'endommager sérieusement le moteur.

ATTENTION Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

Le niveau d'huile se vérifie dans l'eau ou hors de l'eau.

Si la motomarine est hors de l'eau

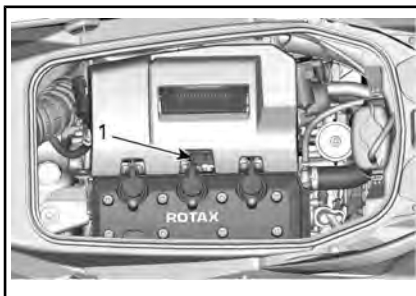
AVIS Le véhicule doit être sur une surface de niveau.

ATTENTION Lorsque le moteur fonctionne la motomarine étant hors de l'eau, l'échangeur de chaleur peut devenir brûlant. Éviter de toucher à la plaque de promenade puisqu'on pourrait se brûler.

1. Soulever la languette de la remorque et l'immobiliser de façon que le rail du pare-chocs soit de niveau.
2. Brancher un boyau d'arrosage au raccord de rinçage du système d'échappement. Procéder de la façon décrite dans le paragraphe **SYSTÈME D'ÉCHAPPEMENT** dans cette section.

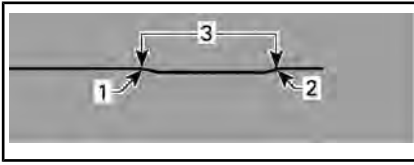
AVIS

- Ne jamais faire fonctionner le moteur sans alimenter le système d'échappement en eau. Si on ne refroidit pas le système d'échappement, il peut subir de graves dommages.
 - Ne jamais faire tourner le moteur plus de 2 minutes, car l'anneau d'étanchéité de l'arbre de transmission n'est plus refroidi lorsque la motomarine est hors de l'eau. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.
3. Enlevez les sièges.
 4. Lorsque le moteur a atteint sa température normale de fonctionnement, laissez-le **tourner au ralenti pendant 30 secondes**, puis arrêtez-le.
 5. Laissez reposer l'huile pendant au moins 30 secondes. Puis, retirez la jauge et essuyez-la avec un chiffon.



TYPIQUE

1. *Emplacement de la jauge de niveau d'huile*
6. Réinsérez la jauge et poussez-la à fond.
7. Sortez de nouveau la jauge et lisez le niveau d'huile. Il doit se situer entre les marques PLEIN et AJOUTER.



1. Plein
2. Ajoutez de l'huile
3. Plage de fonctionnement

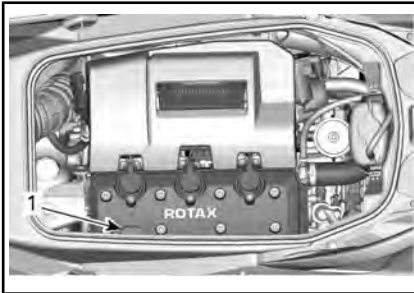
REMARQUE : Il y a 1 L entre les marques de niveau minimum et maximum.

8. Sinon, ajouter de l'huile jusqu'à ce que le niveau se situe entre les marques.

Pour ajouter de l'huile :

- Dévisser le bouchon d'huile.
- Mettre un entonnoir dans l'orifice du goulot de remplissage.
- Ajouter la quantité d'huile recommandée pour atteindre le bon niveau.

REMARQUE : Évitez tout remplissage excessif.



TYPIQUE

1. Emplacement du bouchon de remplissage d'huile

REMARQUE : Chaque fois qu'on ajoute de l'huile dans le moteur, il faut suivre de nouveau toutes les étapes décrites précédemment. Sinon, le niveau d'huile lu sera erroné.

9. Bien replacer le bouchon et la jauge.

AVIS S'assurer que le bouchon de remplissage d'huile est bien fermé. Sinon, de grandes quantités d'huile pourraient se déverser hors du bouchon de remplissage d'huile.

Vidange d'huile moteur et remplacement du filtre à huile

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

Liquide de refroidissement

Liquide de refroidissement recommandé

PAYS	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT RECOMMANDÉ
Scandinavie	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (EUR) (N/P 779223)
Tous les autres pays	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (N/P 779150)
Produit de remplacement ou si non disponible	Si le liquide de refroidissement recommandé n'est pas disponible, utilisez un liquide de refroidissement prémélangé (50 %, 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.

AVIS Utilisez un antigel à base d'éthylène glycol comportant des agents anticorrosion destinés spécifiquement aux moteurs à combustion interne en aluminium.

Pour éviter que l'antigel se détériore, toujours utiliser la même marque et le même grade. Ne jamais mélanger différents grades ou marques à moins de purger complètement le système de refroidissement avant de le remplir.

Niveau de liquide de refroidissement

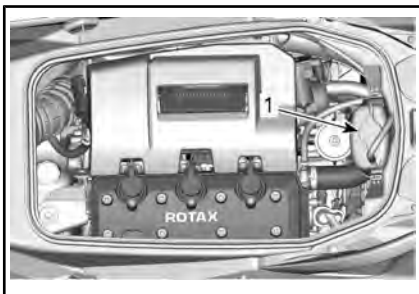
AVERTISSEMENT

Vérifiez le niveau de liquide de refroidissement quand le moteur est froid. N'ajoutez jamais de liquide de refroidissement lorsque le moteur est chaud.

ATTENTION Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures.

Enlevez les sièges.

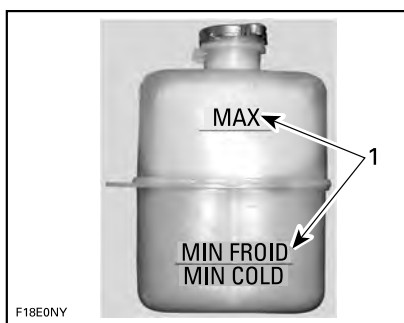
Repérer le bouchon du réservoir d'expansion du système de refroidissement.



1. Bouchon de réservoir d'expansion

Lorsque la motomarine se trouve sur une surface horizontale et que le moteur est froid, le niveau du li-

quide doit être entre les marques MIN. et MAX. du réservoir.



TYPIQUE - RÉSERVOIR D'EXPANSION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT

1. Niveau entre les marques alors que le moteur est froid

REMARQUE : La motomarine est de niveau lorsqu'elle est dans l'eau. Sur une remorque, soulever la lanquette de la remorque et l'immobiliser à la position où le rail du pare-chocs est de niveau.

Ajouter du liquide de refroidissement (voir le liquide recommandé dans la section *LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT DU MOTEUR*, pour ajuster le niveau entre les marques au besoin. Utilisez un entonnoir pour éviter de renverser du liquide. Évitez tout remplissage excessif.

Resserrez correctement le bouchon du vase d'expansion. Réinstallez les sièges.

REMARQUE : Si le système de refroidissement a souvent besoin de liquide de refroidissement, cela est l'indication d'une fuite ou d'une anomalie du moteur. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Remplacement du liquide de refroidissement du moteur

Le remplacement du liquide de refroidissement devrait être effectué par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Bobines d'allumage

Dépose de la bobine

1. Débranchez le connecteur de la bobine d'allumage.

AVIS Ne pas utiliser d'outil pour déloger la bobine d'allumage.

2. Enlevez la vis de fixation de la bobine d'allumage.
3. Extraire la bobine d'allumage de la bougie en déplaçant la bobine d'un côté à l'autre tout en la tirant vers le haut.

Installation de la bobine

1. Installer la bobine sur la bougie.
2. Alignez l'orifice de la vis de fixation de la bobine avec l'orifice fileté sur le couvercle de soupape.
3. Poussez la bobine d'allumage entièrement vers le bas jusqu'à ce qu'elle repose contre le couvercle de soupape.
4. Installez la vis de fixation et serrez-la au couple spécifié.

COUPLE DE SERRAGE	
Vis de fixation de la bobine d'allumage	9 Nm \pm 1 Nm

5. Rebrancher le connecteur de la bobine d'allumage.

Bougies

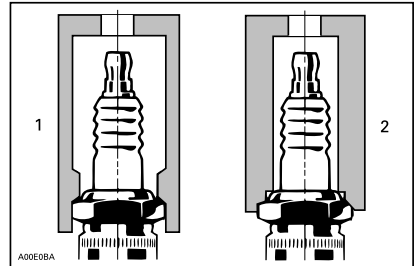
Dépose des bougies

1. Enlevez la bobine d'allumage. Reportez-vous à **DÉPOSE DE LA BOBINE D'ALLUMAGE** dans cette section.

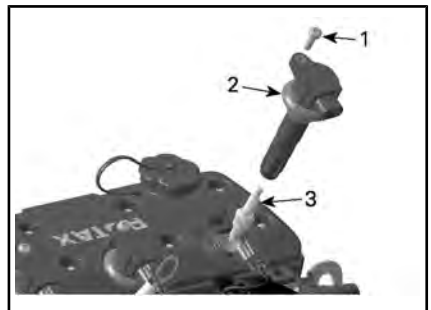
AVERTISSEMENT

Ne déconnectez jamais une bobine d'allumage d'une bougie sans d'abord la débrancher du faisceau de fils. Il se peut que des vapeurs inflammables se trouvent dans la cale. Si le cordon d'attache est installé sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur, une étincelle pourrait être générée dans la bougie, ce qui risquerait de provoquer une explosion.

2. Desserrez complètement les bougies d'allumage à l'aide d'une douille à bougie.



1. Douille approuvée
2. Douille inadéquate
3. Nettoyez les bougies et la culasse avec de l'air comprimé.
4. Utilisez la bobine d'allumage pour retirer les bougies de leur trou.



1. Vis de fixation
2. Bobine d'allumage
3. Bougie

Installation des bougies

Avant d'installer les bougies, assurez-vous que la surface de contact de la culasse et des bougies n'est pas sale.

1. À l'aide d'une jauge d'épaisseur à fils, réglez l'écartement des électrodes conformément à la valeur indiquée dans les *FICHES TECHNIQUES*.
2. Serrez les bougies à la main dans la culasse.
3. Ensuite, serrez les bougies dans le sens horaire à la valeur recommandée à l'aide d'une douille à bougie.

COUPLE DE SERRAGE

Bougie	17 Nm ± 2 Nm
--------	--------------

4. Installez la bobine d'allumage. Reportez-vous à *INSTALLATION DE LA BOBINE D'ALLUMAGE* dans cette section.
5. Pour l'installation, effectuez les étapes de la dépose en sens inverse.

Système d'échappement

Rinçage du système d'échappement

Il est essentiel de rincer le système d'échappement à l'eau douce afin de neutraliser les effets corrosifs du sel ou des autres produits chimiques contenus dans l'eau. Le rinçage sert à dégager le sable, le sel, les coquillages et les autres particules des chemises d'eau ou des boyaux.

AVIS Si la motomarine est utilisée en eau salée, rincer quotidiennement le système d'échappement pour éviter que les composants mécaniques ne soient gravement endommagés.

Le rinçage doit être fait après chaque journée d'utilisation ou

chaque fois que la motomarine est remise pendant une période prolongée.

AVERTISSEMENT

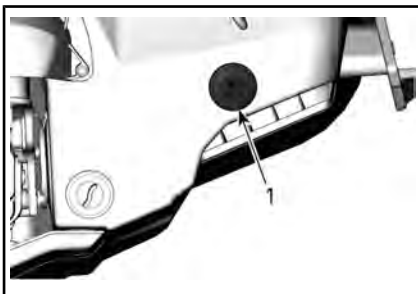
Faire l'opération qui suit dans un endroit bien aéré.

Procédez comme suit :

Vaporiser de l'eau à l'admission et la sortie pour nettoyer le système de propulsion, puis appliquer une couche de lubrifiant XPS Lube ou l'équivalent.

ATTENTION Lorsqu'on fait fonctionner le moteur alors que la motomarine est hors de l'eau, l'échangeur de chaleur de la plaque de promenade peut devenir très chaud. Éviter tout contact avec cette plaque afin de prévenir les brûlures.

Brancher un tuyau d'arrosage au raccord situé à l'arrière de la motomarine (à bâbord de la poupe). Ne pas ouvrir le robinet immédiatement.

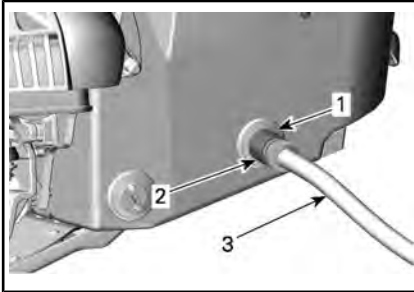


1. Emplacement du raccord de rinçage

REMARQUE : On peut installer un adaptateur de tuyau à branchement rapide en option et un raccord de tuyau (N/P 295 500 473). Toutefois, il n'est pas nécessaire d'utiliser un pince-boyau pour rincer le moteur.



TYPIQUE - ADAPTATEUR DE TUYAU À BRANCHEMENT RAPIDE



TYPIQUE

1. Adaptateur de tuyau (en option, non obligatoire)
2. Raccord de tuyau à branchement rapide (en option, non obligatoire)
3. Tuyau d'arrosage

Pour rincer le système d'échappement, démarrer le moteur puis ouvrir immédiatement le robinet d'eau.

⚠ ATTENTION Beaucoup de composants à l'intérieur du compartiment moteur peuvent être brûlants. Un contact direct peut provoquer des brûlures. Ne toucher à aucune pièce électrique ni aucun composant du système de propulsion et se tenir loin de la turbine lorsque le moteur tourne.

AVIS Ne jamais rincer un moteur chaud. Toujours démarrer le moteur avant d'ouvrir le robinet. Ouvrir le robinet immédiatement après le démarrage du moteur pour empêcher la surchauffe.

Laissez tourner le moteur pendant 90 secondes au ralenti.

AVIS Le moteur ne doit pas tourner plus de 30 secondes sans eau. L'arrêt du moteur pourrait être nécessaire.

S'assurer que l'eau s'écoule par la turbine lors du rinçage. Sinon, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour l'entretien.

AVIS Ne jamais faire tourner le moteur plus de 2 minutes, car l'anneau d'étanchéité de l'arbre de transmission n'est plus refroidi lorsque la motomarine est hors de l'eau. De plus, la chaleur extrême causera des dommages au moteur.

Fermez le robinet d'eau.

Retirez le tuyau d'arrosage du véhicule.

Accélérez rapidement le moteur 3 à 5 fois à environ 5 000 tr/min.

Arrêtez le moteur.

AVIS Toujours fermer le robinet du boyau d'arrosage avant d'arrêter le moteur.

AVIS Retirer l'adaptateur à branchement rapide (si on en a utilisé un) une fois le rinçage terminé.



RACCORD REFROIDISSEUR INTERMÉDIAIRE

Plaque de promenade et grille d'admission d'eau

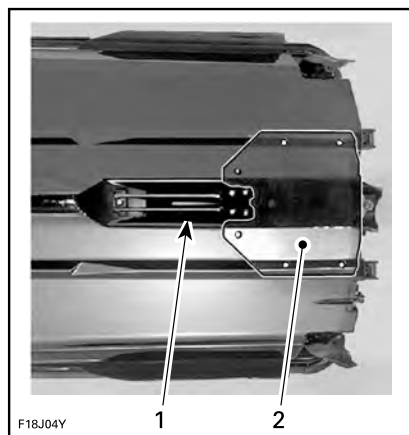
Inspection de la plaque de promenade et de la grille d'admission d'eau

Vérifier si la plaque de promenade et la grille d'admission d'eau sont endommagées. Faire réparer ou remplacer les composants endommagés par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.



AVERTISSEMENT

Avant d'inspecter la grille d'admission d'eau, toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur.



F18J04Y

1

2

TYPIQUE — INSPECTER CES ENDROITS

1. Admission d'eau
2. La plaque de promenade

Anode sacrificielle

Inspection de l'anode

On retrouve des anodes sacrificielles sur :

- La pompe
- La plaque de promenade
- Échangeur air/air (intercooler).

Vérifier si l'anode est usée. Si l'usure dépasse la moitié de l'anode, la faire remplacer par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

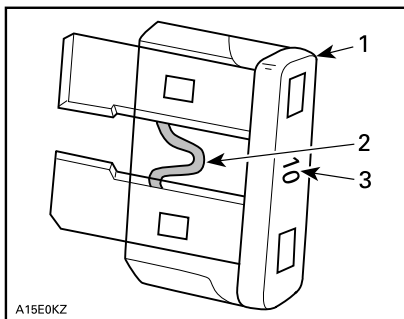
Fusibles

Dépose et installation des fusibles

Utiliser l'outil de dépose et d'installation compris dans la boîte à fusibles pour faciliter le retrait des fusibles.

Vérification des fusibles

Si un problème électrique survient, vérifier les fusibles. Si un fusible est grillé, le remplacer par un autre de même calibre.



A15E0KZ

TYPIQUE

1. Fusible
2. Vérifiez s'il est fondu
3. Calibre Ne pas utiliser de fusible de calibre supérieur, car cela pourrait causer de graves dommages.



AVERTISSEMENT

N'utilisez pas un fusible de calibre supérieur, car cela pourrait causer des dommages importants. Si un fusible est grillé, déterminer la cause et réparer avant de redémarrer. Consultez un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour la réparation.

Emplacement des fusibles

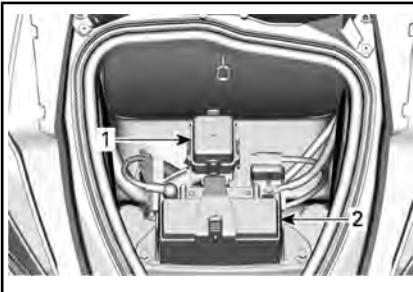
Pour accéder à la boîte de fusibles, ouvrir le couvercle du compartiment de rangement avant.

Enlever les deux rivets en plastique et l'attache en caoutchouc qui retiennent le panneau d'accès à la batterie à l'arrière du compartiment de rangement.



TYPIQUE - COUVERCLE DU COMPARTIMENT DE RANGEMENT AVANT OUVERT

1. Panneau d'accès



TYPIQUE - PANNEAU D'ACCÈS RETIRÉ

1. Boîte à fusibles
2. Batterie

Pour retirer le couvercle de la boîte à fusibles, écrasez ensemble et tenez les languettes de chaque côté de la boîte. Retenez le couvercle de la boîte pour l'ouvrir.

REMARQUE : Le calibre des fusibles et leur position sont illustrés sur le couvercle de la boîte à fusibles.

Description des fusibles

FUSIBLE	CALIBRE	DESCRIPTION
1	—	Non utilisé
2	15 A	Injecteurs de carburant, bobine d'allumage et pompe à essence
3	3 A	Pompe de cale
4	—	Non utilisé
5	—	Non utilisé
6	30 A	Charge
7	5 A	Faisceau de câbles
8	3 A	Non utilisé
9	30 A	iBR
10	5 A	Démarrage/arrêt
11	5 A	MCM
12	30 A	Batterie
13	15 A	Outil de diagnostic 2
14	15 A	Outil de diagnostic 1, connecteur d'accessoires

SOINS DE LA MOTOMARINE

Sortir la motomarine de l'eau tous les jours.

Soins d'après-utilisation

Rinçage du système d'échappement

Le rinçage du système d'échappement doit être fait quotidiennement si la motomarine est utilisée en eau salée ou sale.

Voir les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.

Entretien supplémentaire à la suite d'une utilisation en eau sale ou salée

Lorsque la motomarine est utilisée en eau sale, et surtout en eau salée, on recommande d'y apporter des soins supplémentaires pour la protéger, tout comme ses composants.

Rincer la cale de la motomarine à l'eau douce.

N'utilisez jamais un nettoyeur à haute pression pour nettoyer la cale. **NE LE NETTOYER QU'À BASSE PRESSION SEULEMENT (avec un tuyau d'arrosage par exemple).**

Une pression élevée pourrait causer des dommages aux systèmes électriques ou mécaniques.

⚠ ATTENTION Laisser le moteur refroidir avant d'effectuer toute opération d'entretien.

AVIS Si le rinçage de la motomarine, le rinçage du système d'échappement et le traitement anticorrosion ne sont pas faits lorsque la motomarine est utilisée en eau salée, cette dernière sera endommagée, tout comme ses composants.

Nettoyage de la motomarine

Carrosserie et coque

À l'occasion, laver la coque et les différents composants de la carrosserie à l'eau savonneuse (n'utiliser qu'un détergent doux). Enlever les organismes marins collés au moteur et à la coque. Appliquer une cire non abrasive telle une cire à la silicone.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de fibre de verre ni de plastique avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, du diluant à peinture, de l'acétone ou de détergents contenant une forte concentration d'agents chimiques ou du pétrole.

On peut éliminer les taches sur le siège et les surfaces de fibre de verre au moyen du NETTOYANT ET DÉGRAISSANT PRO C1 (N/P 779262) ou un produit équivalent.

Pour nettoyer les tapis, utilisez le produit de nettoyage à base de citron de 3M^{MC} (en aérosol de 24 oz) ou un produit équivalent.



AVERTISSEMENT

Ne jamais appliquer de protecteur à plastique ou à vinyle sur le tapis ou le siège, car cela les rendrait glissants et les occupants pourraient tomber de la motomarine.

Respecter l'environnement; veiller à ne déverser aucune quantité de carburant, d'huile ou de solution nettoiyante dans les cours d'eau.

REMISAGE ET PRÉPARATION PRÉSAISONNIÈRE

Remisage

AVERTISSEMENT

Comme le carburant et l'huile sont inflammables, demander à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix de vérifier l'intégrité du système d'alimentation tel qu'il est spécifié dans le tableau d'entretien périodique.

Dans le cas du remisage, on recommande que la motomarine soit révisée par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix; toutefois les opérations qui suivent peuvent être effectuées par le propriétaire avec un minimum d'outils.

REMARQUE : Effectuer les opérations dans l'ordre indiqué dans cette section.

AVIS Ne pas démarrer le moteur pendant la période de remisage.

Système de propulsion

Nettoyage de la turbine

Nettoyez la pompe à jet en pulvérisant de l'eau à son entrée et à sa sortie, puis appliquez une couche de LUBRIFIANT ET ANTI-CORRO-SIF (N/P 779168) ou équivalent.

AVERTISSEMENT

Toujours enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur avant de nettoyer les composants du système de propulsion pour empêcher le démarrage accidentel du moteur. Le moteur doit être arrêté lors de cette opération.

Inspection de la turbine

Consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Circuit de carburant

Protection du système d'alimentation

Du STABILISATEUR D'ESSENCE (N/P 779171) (ou équivalent) doit être ajouté dans le réservoir pour éviter la détérioration du carburant et l'encrassement du système d'alimentation. Se conformer aux indications du fabricant du stabilisateur pour bien utiliser ce produit.

AVIS On recommande fortement d'ajouter le stabilisateur d'essence au moment du remisage pour protéger les composants du système d'alimentation. Ajoutez le stabilisateur avant de lubrifier le moteur et de remplir le réservoir de carburant pour protéger les composants du système d'alimentation contre la formation de vernis.

Remplissez complètement le réservoir d'essence tel qu'expliqué à la section *RAVITAILLEMENT*. Assurez-vous qu'il n'y a pas d'eau dans le réservoir.

AVIS S'il y a de l'eau dans le réservoir d'essence, le système d'injection d'essence subira de graves dommages internes.

Moteur et système d'échappement

Rinçage du système d'échappement

Procédez de la façon décrite à la section *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.

Vidange de l'huile à moteur et remplacement du filtre

La vidange de l'huile et le remplacement du filtre peuvent être faits par

un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

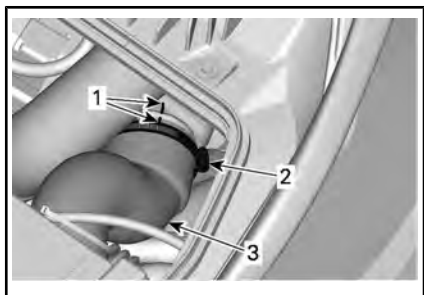
Vidange du refroidisseur intermédiaire

Il faut faire sortir du refroidisseur externe toute l'eau qui peut s'être accumulée à cause de la condensation.

Procédez comme suit :

1. Soulever le siège.
2. S'assurer qu'il y a une ligne d'alignement tracée sur le boyau d'entrée du refroidisseur intermédiaire. On évitera ainsi que le boyau soit entortillé ou plié en le réinstallant.
3. Desserrer le collier qui retient le boyau d'entrée de refroidisseur intermédiaire.
4. Retirer le boyau d'entrée de refroidisseur intermédiaire.

REMARQUE : Ce boyau alimente l'air chaud comprimé provenant du compresseur volumétrique vers l'admission du refroidisseur intermédiaire.



TYPIQUE

1. Lignes d'alignement du boyau
 2. Collier de serrage
 3. Boyau d'entrée du refroidisseur intermédiaire
5. Le côté air du refroidisseur 1630 se vidange automatiquement dans le collecteur côté

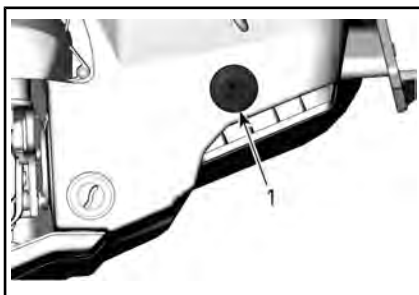
admission du refroidisseur. En débranchant le boyau d'admission du refroidisseur, on peut observer la présence d'eau de condensation et la vidanger adéquatement sans que le moteur ne tourne.

6. Réinstaller le boyau de sortie du refroidisseur intermédiaire. Voir à ce qu'il soit aligné tel qu'il était avant sa dépose pour que le moteur fonctionne adéquatement.

Vidange du système d'échappement

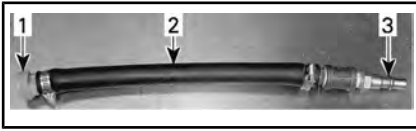
Le système d'échappement se vidange automatiquement, mais le refroidisseur intermédiaire (moteurs suralimentés) et le collecteur d'échappement doivent être vidangés pour éviter qu'ils ne soient endommagés.

Au moyen du raccord de rinçage situé à bâbord (gauche) de la poupe, injecter de l'air comprimé à 379 kPa dans le système jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'eau qui s'écoule par la turbine.



1. Raccord de rinçage

Il est possible de fabriquer le boyau ci-dessous pour faciliter la vidange.

**TYPIQUE**

1. Adaptateur de raccord de rinçage
2. Boyau 12,7 mm
3. Adaptateur mâle de boyau d'air

AVIS Si le système d'échappement n'est pas vidangé, il pourrait être sérieusement endommagé.

Enlevez les outils spéciaux.

Lubrification interne du moteur

1. Ouvrez le siège.
2. Enlevez les bobines d'allumage; voir les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.
3. Enlevez les bougies; consultez les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.
4. Pulvérisez le LUBRIFIANT ET ANTI-CORROSIF (N/P 779168) ou équivalent dans les orifices des bougies.
5. Pour empêcher l'injection de carburant et désactiver l'allumage lors du lancement du moteur, tirez complètement la manette d'accélérateur et la RETENIR contre le guidon.
6. Pour lancer le moteur de quelques tours, enfoncez le bouton de démarrage/d'arrêt. L'huile sera ainsi étalée sur la paroi des cylindres.
7. Appliquer le lubrifiant antigrip sur les filets des bougies, puis remettre les bougies dans le moteur. Voir les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.
8. Installer les bobines d'allumage; voir les *PROCÉDURES D'ENTRETIEN*.

Liquide de refroidissement du moteur

Si le liquide de refroidissement n'est pas remplacé, en vérifier la densité.

Le remplacement et la vérification de la densité de l'antigel devraient être faits par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

REMARQUE : Remplacez l'antigel toutes les 300 heures ou tous les 5 ans pour éviter sa détérioration.

AVIS Lorsque la densité de l'antigel est inadéquate, le mélange peut geler dans le système de refroidissement si on remise la motomarine là où le point de congélation est atteint. Le moteur pourrait alors être sérieusement endommagé.

Système électrique**Dépose et charge de la batterie**

Communiquer avec un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

**AVERTISSEMENT**

Ne pas charger ni survolter la batterie lorsqu'elle est installée dans la motomarine.

Compartment moteur**Nettoyage du compartiment moteur**

Nettoyez la cale avec de l'eau chaude et un détergent ou un produit de nettoyage prévu à cet effet.

Rincez à fond.

Soulevez l'avant de la motomarine pour vider complètement la cale par le bouchon de vidange de la cale.

Traitement contre la corrosion

Essuyez toute eau restée dans le compartiment moteur.

Pulvérisez le LUBRIFIANT ET ANTI-CORROSIF (N/P 779168) ou équivalent sur tous les composants métalliques du compartiment moteur.

REMARQUE : Le siège doit être partiellement soulevé pendant le remisage. Cette précaution vise à éviter la condensation et la possibilité de corrosion dans le compartiment moteur.

Carrosserie et coque

Nettoyage de la carrosserie et de la coque

À l'occasion, lavez la carrosserie à l'eau savonneuse (utilisez qu'un détergent doux). Rincez à fond à l'eau douce. Enlevez les organismes marins collés au moteur ou à la coque.

AVIS Ne pas utiliser d'alcool sur les films thermoadhésifs.

AVIS Ne jamais nettoyer les pièces de fibre de verre ou de plastique avec un détergent concentré, un produit de dégraissage, du diluant à peinture, de l'acétone ou de détergents contenant une forte concentration d'agents chimiques ou du pétrole.

Réparation et protection de la carrosserie et de la coque

Dans le cas où toute réparation de composants de la carrosserie ou de la coque serait nécessaire, consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

Protection de la carrosserie et de la coque

Appliquer une cire marine de qualité sur la carrosserie.

Si la motomarine est remise à l'extérieur, la couvrir d'une bâche pour empêcher que les rayons du soleil et l'accumulation de saleté abîment les composants de plastique et le fini ainsi que pour prévenir l'accumulation de poussière.

AVIS Ne jamais laisser la motomarine dans l'eau pendant la période de remisage. Ne jamais la remiser de façon qu'elle soit exposée aux rayons du soleil. Ne jamais la remiser dans un emballage de plastique.

Préparation présaisonnière

Se référer au *TABLEAU D'ENTRETIEN* pour effectuer la préparation présaisonnière.

Effectuer toutes les tâches dans le tableau intitulé toutes les 100 heures ou chaque année.

La préparation présaisonnière peut être faite par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de votre choix.

REMARQUE : Bien que ce ne soit pas nécessaire, il est recommandé qu'un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo fasse la préparation présaisonnière au moment où il effectue toute opération requise dans le cadre d'une campagne du fabricant reliée à la sécurité.



AVERTISSEMENT

N'effectuer que les opérations indiquées dans le *TABLEAU D'ENTRETIEN*. On recommande d'obtenir l'aide d'un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour les composants et les systèmes non mentionnés dans ce guide.

AVIS Lorsque les composants ne semblent pas être en bon état, les remplacer par des pièces d'origine BRP ou un équivalent.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

IDENTIFICATION DE LA MOTOMARINE

Les principaux composants de la motomarine (moteur et coque) sont identifiés par des numéros de série. Il pourrait être nécessaire de connaître l'emplacement de ces numéros pour une réclamation de garantie ou pour retracer la motomarine en cas de vol.

Numéro d'identification de la coque

Le numéro d'identification de la coque (NIC) est à l'arrière de la motomarine, sur plateforme d'embarquement.



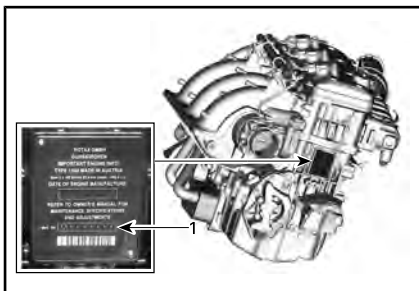
1. Numéro d'identification de la coque (NIC)

Il contient 12 caractères :

YDV 12345 L 8 09
Année du modèle
Année de production
Mois de production
Numéro de série (des lettres peuvent également être utilisées)
Fabricant

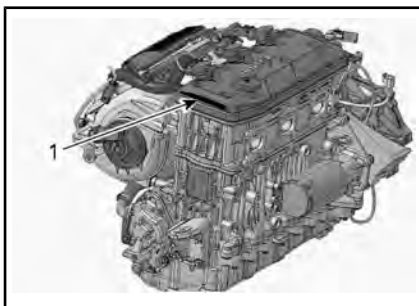
Numéro d'identification du moteur

Le numéro d'identification du moteur (NIM) est sur l'avant du moteur.



TYPIQUE

1. Numéro d'identification du moteur (NIM)



TYPIQUE

1. Numéro d'identification du fabricant du moteur



CLÉ D.E.S.S. RF

Ce dispositif est conforme aux normes de la FCC partie 15 et aux CNR applicables aux appareils radio exempts de licence d'Industrie Canada.

Le fonctionnement est soumis aux deux conditions suivantes : (1) cet appareil ne doit pas provoquer d'interférence et (2) cet appareil doit accepter toute interférence reçue, y compris les interférences susceptibles d'entraîner un fonctionnement indésirable.

Les changements ou modifications effectués sans l'autorisation expresse de la partie responsable de la conformité peuvent annuler le droit d'usage de l'équipement.

Numéro d'enregistrement CI :
12006A-M01456

ID FCC : 2ACERM01456

Nous, la partie responsable de la conformité, déclarons sous notre responsabilité exclusive que l'appareil est en conformité avec les dispositions de la directive du Conseil suivante : 2014/53/EU. L'appareil concerné par la présente déclaration est en conformité avec les exigences essentielles et toute autre exigence pertinente. Le produit est en conformité avec les directives, normes harmonisées et réglementations suivantes :

directive sur les équipements radio (RED) 2014/53/EU et normes harmonisées :

EN 300 330-2, EN 60950-1

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES SUR L'INDICATEUR MULTIFONCTIONNEL

Déclaration de conformité simplifiée

Déclaration de conformité européenne simplifiée selon la directive sur les équipements radio 2014/53/EU



Fabricant et adresse

Fabricant :

- Robert Bosch LLC

Adresse :

- 38000 Hills Tech Drive,
Farmington Hills, MI 48331,
USA

DE

Hiermit erklärt Robert Bosch LLC, dass der Funkanlagentyp VIPMIDGPS der Richtlinie 2014/53/EU entspricht. Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: eu-doc.bosch.com

FR

Le soussigné, Robert Bosch LLC, déclare que l'équipement radioélectrique du type VIPMIDGPS est conforme à la directive 2014/53/UE.

Le texte complet de la déclaration UE de conformité est disponible à l'adresse internet suivante: eu-doc.bosch.com

BG

С настоящото Robert Bosch LLC декларира, че този тип радиосъоръжение VIPMIDGPS е в съответствие с Директива 2014/53/ЕС.

Цялостният текст на ЕС декларацията за съответствие може да се намери на следния интернет адрес: eu-doc.bosch.com

EL

Με την παρούσα ο/η Robert Bosch LLC, δηλώνει ότι ο ραδιοεξοπλισμός VIPMIDGPS πληροί την οδηγία 2014/53/ΕΕ. Το πλήρες κείμενο της δήλωσης συμμόρφωσης ΕΕ διατίθεται στην ακόλουθη ιστοσελίδα στο διαδίκτυο: eu-doc.bosch.com

CS

Tímto Robert Bosch LLC prohlašuje, že typ rádiového zařízení VIPMIDGPS je v souladu se směrnicí 2014/53/EU. Úplné znění EU prohlášení o shodě je k dispozici na této internetové adrese: eu-doc.bosch.com

DA

Hermed erklærer Robert Bosch LLC, at radioudstyrstypen VIPMIDGPS er i overensstemmelse med direktiv 2014/53/EU.

EU-overensstemmelseserklæringens fulde tekst kan findes på følgende internetadresse: eu-doc.bosch.com

ET

Käesolevaga deklareerib Robert Bosch LLC, et käesolev raadioseadme tüüp VIPMIDGPS vastab direktiivi 2014/53/EL nõuetele.

ELi vastavusdeklaratsiooni täielik tekst on kättesaadav järgmisel internetiaadressil: eu-doc.bosch.com

ES

Por la presente, Robert Bosch LLC declara que el tipo de equipo radioeléctrico VIPMIDGPS es conforme con la Directiva 2014/53/UE.

El texto completo de la declaración UE de conformidad está disponible en la dirección Internet siguiente: eu-doc.bosch.com

FI

Robert Bosch LLC vakuuttaa, että radiolaitetyyppi VIPMIDGPS on direktiivin 2014/53/EU mukainen.

EU-vaatimustenmukaisuusvakuutuksen täysimittainen teksti on saatavilla seuraavassa internetosoitteessa: eu-doc.bosch.com

EN

Hereby, Robert Bosch LLC declares that the radio equipment type VIPMIDGPS is in compliance with Directive 2014/53/EU.

The full text of the EU declaration of conformity is available at the following internet address: eu-doc.bosch.com

HR

Robert Bosch LLC ovime izjavljuje da je radijska oprema tipa VIPMIDGPS u skladu s Direktivom 2014/53/EU.

Cjeloviti tekst EU izjave o sukladnosti dostupan je na sljedećoj internetskoj adresi: eu-doc.bosch.com

HU

Robert Bosch LLC igazolja, hogy a VIPMIDGPS típusú rádióberendezés megfelel a 2014/53/EU irányelvnek.

Az EU-megfelelőségi nyilatkozat teljes szövege elérhető a következő internetes címen: eu-doc.bosch.com

IT

Il fabbricante, Robert Bosch LLC, dichiara che il tipo di apparecchiatura radio VIPMIDGPS è conforme alla direttiva 2014/53/UE.

Il testo completo della dichiarazione di conformità UE è disponibile al seguente indirizzo Internet: eu-doc.bosch.com

LT

Aš, Robert Bosch LLC, patvirtinu, kad radijo įrenginių tipas VIPMIDGPS atitinka Direktyvą 2014/53/ES. Visas ES atitikties deklaracijos tekstas prieinamas šiuo interneto adresu: eu-doc.bosch.com

LV

Ar šo Robert Bosch LLC deklarē, ka radioiekārta VIPMIDGPS atbilst Direktīvai 2014/53/ES. Pilns ES atbilstības deklarācijas teksts ir pieejams šādā interneta vietnē: eu-doc.bosch.com

MT

B'dan, Robert Bosch LLC, niddikjara li dan it-tip ta' taghmir tar-radju VIPMIDGPS huwa konformi mad-Direttiva 2014/53/EU.

It-test kollu tad-dikjarazzjoni ta' konformità ta-UE huwa disponibbli f'dan l-Indirizz ta-Internet li gej: eu-doc.bosch.com

NL

Hierbij verklaar ik, Robert Bosch LLC, dat het type radioapparatuur VIPMIDGPS conform is met Richtlijn 2014/53/EU.

De volledige tekst van de EU-conformiteitsverklaring kan worden geraadpleegd op het volgende internetadres: eu-doc.bosch.com

PL

Robert Bosch LLC niniejszym oświadczam, że typ urządzenia radiowego VIPMIDGPS jest zgodny z dyrektywą 2014/53/UE.

Pelny tekst deklaracji zgodności UE jest dostępny pod następującym adresem internetowym: eu-doc.bosch.com

PT

O(a) abaixo assinado(a) Robert Bosch LLC declara que o presente tipo de equipamento de rádio VIPMIDGPS está em conformidade com a Diretiva 2014/53/UE.

O texto integral da declaração de conformidade está disponível no seguinte endereço de Internet: eu-doc.bosch.com

RO

Prin prezenta, Robert Bosch LLC declară că tipul de echipamente radio VIPMIDGPS este în conformitate cu Directiva 2014/53/UE.

Textul integral al declarației UE de conformitate este disponibil la următoarea adresă internet: eu-doc.bosch.com

SV

Härmed försäkrar Robert Bosch LLC att denna typ av radioutrustning VIPMIDGPS överensstämmer med direktiv 2014/53/EU.

Den fullständiga texten till EU-försäkran om överensstämmelse finns på följande webbadress: eu-doc.bosch.com

SL

Robert Bosch LLC potrjuje, da je tip radijske opreme VIPMIDGPS skladen z Direktivo 2014/53/EU.

Celotno besedilo izjave EU o skladnosti je na voljo na naslednjem spletnem naslovu: eu-doc.bosch.com

SK

Robert Bosch LLC týmto vyhlasuje, že rádiové zariadenie typu VIPHI2BT je v súlade so smernicou 2014/53/EÚ.

Úplné EÚ vyhlásenie o zhode je k dispozícii na tejto internetovej adrese: eu-doc.bosch.com

IS

Robert Bosch LLC lýsir því hér með yfir að þráðlausí fjarskiptabúnaðurinn VIPMIDGPS er í samræmi við tilskipun 2014/53/ESB.

Óstytta texta ESB-samræmisýfirlýsingarinnar er að finna á veffanginu: eu-doc.bosch.com

Liechtenstein

Hiermit erklärt Robert Bosch LLC, dass der Funkanlagentyp VIPMIDGPS der Richtlinie 2014/53/EU entspricht.

Der vollständige Text der EU-Konformitätserklärung ist unter der folgenden Internetadresse verfügbar: eu-doc.bosch.com

NO

Hermed erklærer Robert Bosch LLC at radioustyrstypen VIPMIDGPS er i samsvar med direktiv 2014/53/EU.

Hele teksten i EU-samsvarserklæringen finnes på følgende internettadresse: eu-doc.bosch.com

RENSEIGNEMENTS SUR LES ÉMISSIONS DU MOTEUR

Responsabilité du fabricant

Les fabricants de motomarines doivent déterminer les niveaux d'émission de chaque famille de puissance des moteurs construits à partir de 1999 et les certifier auprès de l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis d'Amérique. Au moment de la fabrication, on doit apposer sur chaque motomarine une étiquette d'information qui indique les niveaux d'émission et les caractéristiques du moteur.

Responsabilité du concessionnaire

Lors de l'entretien de toutes les motomarines Sea-Doo fabriquées à partir de 1999 qui portent une étiquette d'information sur les dispositifs antipollution, les réglages doivent être conformes aux caractéristiques écrites du fabricant.

Le remplacement ou la réparation de tout organe lié aux émissions doit être effectué d'une manière qui maintient les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes d'agrément prescrites.

Les concessionnaires ne doivent pas modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Les exceptions comprennent les modifications prescrites par le fabricant, notamment les réglages relatifs à l'altitude.

Responsabilité du propriétaire

Le propriétaire/conducteur doit faire entretenir le moteur pour maintenir les niveaux d'émissions dans les limites définies par les normes prescrites.

Le propriétaire ou le conducteur ne doit pas, et ne doit laisser personne, modifier le moteur de quelque manière que ce soit qui altérerait la puissance ou permettrait aux niveaux d'émissions de dépasser les spécifications d'usine prédéterminées.

Réglementation des émissions par l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA)

Toutes les motomarines Sea-Doo 1999 et celles fabriquées ultérieurement par BRP ont reçu la certification de l'EPA. Elles sont conformes aux exigences de la réglementation pour le contrôle de la pollution de l'air par les moteurs des nouvelles motomarines. Cette certification dépend du respect des normes établies par l'usine lorsque certains réglages sont effectués. Pour cette raison, la procédure définie en usine pour les interventions faites sur le produit doit être minutieusement respectée et, dans la mesure du possible, viser à maintenir l'intention initiale de la conception.

Les responsabilités énumérées ci-dessus sont d'ordre général et ne constituent en aucun cas une liste complète des règles et règlements relatifs aux spécifications d'émissions d'échappement établies par l'EPA pour les produits marins. Pour obtenir plus d'informations sur le sujet, contacter :

U.S. Environmental Protection Agency
Certification Division
Gasoline Engine Compliance Center
2000 Traverwood Drive
Ann Arbor MI 48105
USA

SITE INTERNET DE L'EPA :

www.epa.gov/otaq

SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION

À partir de la mi-année 2018, les embarcations nautiques vendues dans l'État de Californie sont certifiées conformes aux règlements sur les émissions d'évaporation en Californie pour les embarcations nautiques à allumage par étincelles du California Air Resources Board (13 CCR 2850 à 2869). Ces modèles sont équipés d'un système de contrôle des émissions par évaporation comprenant un réservoir d'essence hautement hermétique, des canalisations d'essence hautement hermétiques et une soupape de décharge de pression.

**DÉCLARATION DE CONFORMITÉ -
COMMUNAUTÉ ÉCONOMIQUE EURASIATIQUE**

*Laisser vide pour le marquage de conformité eurasiatique
le cas échéant*

FICHE TECHNIQUE

Moteur Rotax 1630 ACE - 300

MOTEUR	
Type de moteur	4 temps, simple arbre à cames en tête (SACT)
Puissance déclarée ⁽¹⁾	1630 ACE - 300 (217 kW @ 8 000 tr/min)
Induction	Moteur suralimenté, à refroidisseur intermédiaire
Nombre de cylindres	3
Nombre de soupapes	12 soupapes à poussoirs hydrauliques (aucun réglage)
Alésage	100 mm
Course	69,2 mm
Cylindrée	1 630,5 cm ³
Taux de compression	8,4:1

(1) Puissance déclarée conformément à la norme ISO 8665, à l'arbre de transmission.

SYSTÈME DE LUBRIFICATION		
Huile à moteur	Huile recommandée	Scandinavie : HUILE SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (EUR) (N/P 779290) Tous les autres pays : HUILE À MÉLANGE SYNTHÉTIQUE 4T 5W40 (N/P 779133)
	Produit de remplacement ou si non disponible	Si elles ne sont pas disponibles, utilisez une huile à moteur 5W40 qui respecte les exigences de la classe de service SJ, SL, SM ou SN de l'API. Reportez-vous à <i>HUILE À MOTEUR RECOMMANDÉE</i>
	Contenance	3 L Vidange d'huile et changement de filtre 5 L total

CIRCUIT DE REFROIDISSEMENT		
Type	Système de refroidissement en circuit fermé	
Liquide de refroidissement	Scandinavie	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (EUR) (N/P 779223)
	Tous les autres pays	LIQUIDE DE REFROIDISSEMENT PRÉMÉLANGÉ À DURÉE DE VIE PROLONGÉE (N/P 779150)
	Produit de remplacement ou si non disponible	Utilisez un liquide de refroidissement prémélangé (50 % - 50 %) à base d'éthylène glycol ayant une faible teneur en silicate et étant spécialement formulé pour les moteurs à combustion interne en aluminium.
Contenance	5,5 L au total	

SYSTÈME D'ALIMENTATION		
Type d'injection	Injection multipoint à iTC (commande d'accélérateur intelligente). Carter de papillon simple (60 mm) à actionneur	
Type de carburant	Super sans plomb - Reportez-vous à <i>EXIGENCES EN MATIÈRE DE CARBURANT</i>	91 ou supérieur ((RON + MON)/2) (à l'intérieur de l'Amérique du Nord) 95 ou supérieur (RON) E10 (ailleurs qu'en Amérique du Nord)
Contenance du réservoir (incluant la réserve)	60 L	

SYSTÈME ÉLECTRIQUE		
Type de système d'allumage	ADI (allumage à décharge inductive)	
Batterie	Étanche, 12 V, 18 A•h	
Bougie	Marque et type	NGK KR9C-G ou équivalent
	Écartement des électrodes	0,7 mm à 0,8 mm

PROPULSION		
Turbine	Type	Débit axial, en une seule étape.

PROPULSION		
Arbre de transmission	Type d'accouplement	Cannelures en couronne, prise directe

IBR ET CORRECTEUR D'ASSIETTE	
Correcteur d'assiette	À commande électronique par le biais du bouton de correction d'assiette (bouton VTS)

POIDS ET CAPACITÉ DE CHARGE	
Poids à sec	384 kg
Nombre de places (incluant le conducteur)	2
Limite de charge (occupants et bagages)	182 kg
Capacité de rangement	116,4 L

DIMENSIONS	
Longueur hors tout	331,6 cm
Largeur hors tout	122,7 cm
Hauteur hors tout	114,3 cm

MATÉRIAUX	
Hélice	Acier inoxydable
Carter d'hélice/stator	Aluminium/aluminium

REMARQUE : BRP se réserve le droit de changer le design et les caractéristiques de ses motomarines, ou d'y effectuer des ajouts ou des améliorations, cela sans s'engager d'aucune façon à effectuer ces opérations sur les motomarines déjà fabriquées.

DÉPANNAGE

LIGNES DIRECTRICES DE DÉPANNAGE

LE MOTEUR NE DÉMARRE PAS

1. Cordon d'attache enlevé.
 - Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
 - Installer correctement le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur au plus 5 secondes avant d'appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
 - Appuyer sur le bouton de DÉMARRAGE/D'ARRÊT pour démarrer le moteur.
2. L'ECM ne reconnaît pas la clé D.E.S.S.
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
3. Fusible grillé : principal, démarreur électrique ou ECM.
 - Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).
4. Batterie déchargée.
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.



AVERTISSEMENT

Ne pas charger ni survolter la batterie si elle se trouve dans le compartiment moteur. L'électrolyte est une substance toxique et dangereuse. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.

5. Raccords de la batterie corrodés ou faux contact. Mauvaise mise à la masse.
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
6. Moteur noyé d'eau.
 - Se référer à MOTEUR NOYÉ D'EAU dans la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.
7. Sonde ou ECM défectueux.
 - S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
8. Turbine grippée.
 - Essayer de la nettoyer. Sinon, voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

LE MOTEUR TOURNE LENTEMENT

1. Raccords de câbles de batterie desserrés.
 - Vérifier/nettoyer/resserrer.
2. Batterie déchargée ou faible.
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

3. Démarreur usé.

- Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

LE MOTEUR TOURNE NORMALEMENT MAIS NE DÉMARRE PAS**1. Réservoir d'essence vide ou contaminé d'eau.**

- Remplir. Vider et remplir d'essence neuve.

2. Bougies encrassées ou défectueuses.

- Remplacer.

3. Fusible brûlé.

- Vérifier les fils et remplacer ensuite le(s) fusible(s).

4. Moteur noyé d'eau.

- Se référer à MOTEUR NOYÉ D'EAU dans la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.

5. Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).

- S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

6. Pompe à essence défectueuse.

- S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE, TOURNE IRRÉGULIÈREMENT**1. Bougies encrassées, défectueuses ou usées.**

- Remplacer.

2. Carburant : niveau trop bas, vicié ou contaminé d'eau.

- Vider ou remplir.

3. Bobine(s) d'allumage défectueuse(s).

- S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

4. Injecteurs bouchés.

- *S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

5. Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).

- *Voir la section SYSTÈME DE CONTRÔLE.*

FUMÉE PROVENANT DU MOTEUR

1. Niveau d'huile trop élevé.

- *S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

2. Infiltration d'eau, fuite de liquide de refroidissement ou joint de culasse endommagé.

- *S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

3. Dommages internes au moteur.

- *S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

SURCHAUFFE DU MOTEUR

1. Système d'échappement bouché.

- *Rincer le système d'échappement.*

2. Niveau de liquide de refroidissement trop bas.

- *Voir les PROCÉDURES D'ENTRETIEN.*

3. **Adaptateur de tuyau à branchement rapide laissé dans le raccord de rinçage.**
 - Retirer l'adaptateur du raccord de rinçage et faire l'essai de la motomarine. Si le problème persiste, s'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

ACCÉLÉRATION OU PUISSANCE INSUFFISANTE DU MOTEUR

1. **Utilisation d'une clé d'apprentissage.**
 - Utilisez une clé normale.
2. **Le mode Sport n'est pas activé.**
 - Reportez-vous à ACTIVATION DU MODE SPORT dans MODES DE FONCTIONNEMENT.
3. **Admission d'eau de la turbine bouchée.**
 - Nettoyer. Voir NETTOYAGE DE L'ADMISSION D'EAU DE LA TURBINE ET DE L'HÉLICE dans la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.
4. **Hélice ou bague d'usure endommagée.**
 - Remplacer. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
5. **Niveau d'huile du moteur trop élevé.**
 - S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.
6. **Étincelle faible.**
 - Voir LE MOTEUR A DES RATÉS D'ALLUMAGE.
7. **Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).**
 - Voir la section SYSTÈME DE CONTRÔLE.
8. **Injecteurs bouchés.**
 - S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.

9. Faible pression d'essence.

- *S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

10. Présence d'eau dans l'essence.

- *Vider et remplir.*

11. Moteur endommagé par une ingestion d'eau.

- *Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.*

LA MOTOMARINE N'ATTEINT PAS SA VITESSE MAXIMALE

1. Admission d'eau de la turbine bouchée.

- *Nettoyer. Voir NETTOYAGE DE L'ADMISSION D'EAU DE LA TURBINE ET DE L'HÉLICE dans la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.*

2. Hélice ou bague d'usure endommagée.

- *Remplacer. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.*

3. Système de gestion du moteur défectueux (voyant anomalie du moteur allumé).

- *Voir la section SYSTÈME DE CONTRÔLE.*

4. Compresseur et (ou) refroidisseur intermédiaire défectueux.

- *S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.) du présent document.*

LA MOTOMARINE RESTE AU POINT MORT APRÈS QU'ON A UTILISÉ LE LEVIER IBR

1. Le déflecteur iBR reste au point mort.

- *Relâcher le levier d'accélérateur pour revenir au ralenti.*
- *Appuyez sur le bouton de commande de la vitesse pour activer le mode basse vitesse.*
- *Revenir au rivage en mode basse vitesse. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.*

L'IBR NE REVIENT PAS AU POINT MORT (VOYANT IBR ALLUMÉ)

1. Des débris obstruent l'iBR.

- *Nettoyer et vérifier s'il y a des dommages près du déflecteur iBR et de la tuyère.*

2. Défaillance du système iBR.

- Enlever le cordon d'attache et attendre cinq minutes.
- Appuyer sur le bouton de démarrage/d'arrêt.
- Installer le cordon d'attache et vérifier le voyant iBR pour s'assurer que la panne est effacée.
- Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo si la panne persiste ou revient fréquemment.

iBR NE REVIENT PAS AU POINT MORT (VOYANT ERREUR IBR ALLUMÉ)

1. **Le levier d'accélérateur n'a pas été complètement relâché.**
 - Relâcher complètement le levier d'accélérateur pour que le déflecteur iBR revienne au point mort.
2. **Le levier d'accélérateur ne revient pas complètement en position initiale lorsqu'on le relâche.**
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

BRUITS ANORMAUX PROVENANT DU SYSTÈME DE PROPULSION

1. **Algues ou débris pris autour de l'hélice.**
 - Nettoyer. Voir NETTOYAGE DE L'ADMISSION D'EAU DE LA TURBINE ET DE L'HÉLICE dans la section OPÉRATIONS SPÉCIALES.
 - Vérifier s'il y a des bris.
2. **Arbre d'hélice ou de transmission endommagé.**
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
3. **Infiltration d'eau dans la turbine, ce qui provoque le grippage des roulements.**
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

EAU DANS LA CALE

1. **Défectuosité du siphon de cale.**
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
2. **Fuite au système d'échappement.**
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
3. **Anneau de carbone de l'arbre de transmission endommagé.**
 - Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

SYSTÈME DE CONTRÔLE

Un système contrôle les composants de l'EMS (système de gestion du moteur), de l'iBR et certaines pièces du système électrique. Lorsqu'un problème survient, ce système envoie des messages visuels grâce à l'indicateur multifonctionnel ou des messages sonores grâce à un avertisseur, afin d'informer le conducteur d'une situation particulière.

Un code de panne peut également être sauvegardé.

Lorsque des pannes mineures se produisent, le message de panne et le timbre sonore s'éteignent automatiquement dès que la condition en cause n'existe plus.

Pour rétablir le fonctionnement normal du véhicule, essayer de relâcher l'accélérateur et de laisser le moteur revenir au ralenti. Si cela ne fonctionne pas, essayer de retirer le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit du moteur, attendre 5 minutes, puis redémarrer.

Le système électronique réagira différemment selon le type de panne. Si une panne grave s'est produite, le moteur pourrait ne pas démarrer. Dans d'autres cas, le moteur fonctionnera en mode d'urgence.

Lorsqu'une panne se produit, s'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

Codes d'anomalie

Lorsqu'une panne survient, un code de panne numérique est sauvegardé selon le type de panne et le système.

Ces codes de panne permettent aux concessionnaires autorisés de motomarines Sea-Doo de diagnostiquer les systèmes de la motomarine en les comparant à la liste de codes.

Les codes de panne sont visibles sur l'indicateur multifonctionnel; cependant cette fonction n'est disponible que si une panne est active.

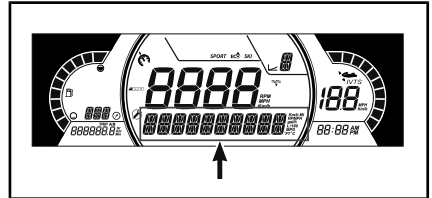
Si un code de panne est actif, le conducteur peut le voir sur l'indicateur multifonctionnel. Le conducteur peut choisir de consulter un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo pour lui faire part du code de panne. Le concessionnaire peut alors lui expliquer les étapes à effectuer pour résoudre la situation ou l'aviser de cesser d'utiliser la motomarine et de s'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.

Affichage des codes de panne

Sélectionnez **CODES**. Si un code de panne est apparu pendant le fonctionnement, un menu CODES apparaît dans le menu Réglages. Appuyer sur OK pour afficher la liste des pannes.

REMARQUE : Dans des conditions de fonctionnement normales, certains codes de panne peuvent apparaître. Avant de prendre contact avec votre concessionnaire local, retirez la clé, patientez 2 bonnes minutes jusqu'à la mise hors ten-

sion du système électrique, puis appuyez sur le bouton de démarrage pour activer le système électrique. Ceci permet la suppression du code de panne et seuls les codes actifs demeurent visibles dans le menu CODES.








Indicateurs et affichage de pannes

Les indicateurs de panne et les messages qui s'affichent dans l'indicateur multifonctionnel fournissent de l'information au conducteur concernant une condition particulière ou une anomalie.

Si un indicateur ou un message de panne apparaît sur la jauge multifonctionnelle, s'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines SeaDoo, un atelier de réparation ou une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la **GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)** du présent document.

Pour obtenir des renseignements concernant les voyants qui s'allument le plus fréquemment, reportez-vous à la section **INDICATEUR MULTIFONCTION** selon le modèle de motomarine.

TÉMOINS (ALLUMÉS)	MESSAGE	DESCRIPTION
	TENSION ÉLEVÉE OU FAIBLE DE BATTERIE	Tension élevée ou faible de la batterie
	TEMPÉRATURE ÉLEVÉE	Surchauffe du moteur ou du système d'échappement
	ANOMALIE MOTEUR ou MODE PRÉSERVATION	Vérification du moteur (défaillance mineure, requiert entretien) ou MODE PRÉSERVATION (défaillance majeure du moteur)
	BASSE PRESSION D'HUILE	Basse pression d'huile

TÉMOINS (ALLUMÉS)	MESSAGE	DESCRIPTION
	ERREUR MODULE iBR	Le voyant est allumé avec un signal sonore et le témoin du moteur est allumé : Panne du système iBR. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
	—	Le voyant clignote : Panne du système iBR. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.
	—	Le témoin reste allumé sans un signal sonore : l'iBR est toujours fonctionnel mais doit être inspecté par un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.

INFORMATIONS D'AFFICHAGE DE MESSAGES

TEMPÉRATURE ÉCHAPPEMENT ÉLEVÉE	Température élevée d'échappement décelée
TEMPÉRATURE MOTEUR ÉLEVÉE	Température élevée du moteur décelée
ANOMALIE MOTEUR	Défaillance du moteur ou entretien requis
MODE PRÉSERVATION	Panne majeure décelée, puissance réduite du moteur
PANNE DE LA SONDÉ D'ESSENCE	Panne de la sonde de niveau d'essence
ERREUR MODULE iBR	Défaillance du système iBR
ENTRETIEN REQUIS	Entretien requis de la motomarine

AVIS Le moteur peut subir de graves dommages s'il fonctionne lorsque la pression d'huile est basse.

Codes de l'avertisseur sonore

CODES DE L'AVERTISSEUR SONORE	DESCRIPTION
1 long bip (lorsqu'on branche le cordon d'attache sur l'interrupteur coupe-circuit du moteur)	<p>Mauvaise connexion système D.E.S.S. Enlever le cordon d'attache de l'interrupteur coupe-circuit et le réinstaller.</p>
	<p>Mauvaise clé D.E.S.S. Utiliser le cordon d'attache programmé pour la motomarine.</p>
	<p>Clé D.E.S.S. défectueuse. Utiliser un autre cordon d'attache programmé.</p>
	<p>Interrupteur coupe-circuit du moteur défectueux. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.</p>
	<p>Fonctionnement inadéquat de l'ECM ou faisceau de fils défectueux. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p>
Bip de 2 secondes toutes les 15 minutes	<p>Défectuosité du système de gestion du moteur. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p>
	<p>Panne du système iBR. Voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.</p>
Un bip de 2 secondes toutes les 10 minutes	<p>Bas niveau de carburant. Remplir le réservoir de carburant. Si le problème persiste, voir un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo.</p>

CODES DE L'AVERTISSEUR SONORE	DESCRIPTION
Bips de deux secondes	<p>Température élevée du liquide de refroidissement du moteur. Voir <i>SURCHAUFFE DU MOTEUR</i>.</p>
	<p>Pression d'huile à moteur faible. Arrêter le moteur dès que possible. Vérifier le niveau d'huile et rectifier. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p>
Bip constant (s'arrête lorsque le moteur s'arrête)	<p>Température élevée des gaz d'échappement. S'adresser à un concessionnaire autorisé de motomarines Sea-Doo, à un atelier de réparation, ou à une personne de son choix pour l'entretien, la réparation ou le remplacement dès que possible afin qu'une inspection soit faite. Pour plus de détails sur les réclamations de garantie, reportez-vous à la <i>GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)</i> du présent document.</p>

AVIS Si l'avertisseur retentit continuellement, arrêter le moteur dès que possible.

GARANTIE

GARANTIE LIMITÉE BRP – ÉTATS-UNIS ET CANADA : MOTOMARINES SEA-DOO® 2020

1. PORTÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses motomarines Sea-Doo de l'année modèle 2020 vendues par les concessionnaires BRP autorisés (tel que défini ci-après) aux États-Unis d'Amérique (« É.-U. ») et au Canada contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous. La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motomarine Sea-Doo a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motomarine Sea-Doo a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie; ou la motomarine Sea-Doo a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

2. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINS ÉTATS OU PROVINCES N'AUTORISENT PAS LES EXONÉRATIONS, LIMITES ET EXCLUSIONS IDENTIFIÉES PLUS HAUT QUI PEUVENT, PAR CONSÉQUENT, NE PAS S'APPLIQUER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES ÉTATS OU PROVINCES.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire BRP, ni aucune autre personne n'est autorisée à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée. BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie limitée, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par la garantie :

- L'usure normale;
- Les éléments d'entretien de routine, les mises au point et réglages;
- Les dommages causés par le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, entretien ou service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne qui n'est pas un concessionnaire BRP autorisé;
- Les dommages causés par un usage abusif, une utilisation anormale, la négligence, ou encore une utilisation non conforme aux recommandations du Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un accident, d'une submersion, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la rouille, de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la turbine;
- Les dommages causés par l'ingestion d'eau;
- Les dommages reliés au gelcoat y compris entre autres les boursoufflures ou la délamination de la fibre de verre due aux boursoufflures, rainures et fissures superficielles; et
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et ce, pour une période de :

1. Utilisation privée : DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS.
2. Utilisation commerciale : QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS. Une motomarine est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi à n'importe quel moment durant la période de garantie. Une motomarine est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale. Il s'agit d'une période de garantie minimale qui peut être

prolongée par tout programme promotionnel de garantie pertinent, selon le cas.

3. Pour les composants du système des gaz d'échappement, reportez-vous à *GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)* du présent document.
4. Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP pour la vente dans l'État de la Californie ou de New York et initialement vendues à des résidents de l'État de Californie ou de New York, veuillez également vous référer à la Déclaration de garantie de contrôle des émissions en Californie et dans l'État de New York ci-énoncée.
5. Pour les motomarines Sea-Doo produites par BRP pour la vente dans l'État de la Californie qui ont été initialement vendues à des résidents de l'État de la Californie, veuillez également vous référer à la DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE ci-énoncée.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

5. CONDITIONS REQUISES PAR LA GARANTIE

La présente garantie limitée s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est remplie :

- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un concessionnaire BRP autorisé à distribuer des produits Sea-Doo dans le pays où la vente a été conclue (« le concessionnaire BRP »);
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué, documenté et signé par l'acheteur;
- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être enregistrée en bonne et due forme par un concessionnaire BRP autorisé;
- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être achetée dans le pays où le propriétaire réside;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée liée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motomarine Sea-Doo dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un concessionnaire BRP dans les trois (3) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le consommateur doit présenter au concessionnaire BRP une preuve d'achat du produit et doit signer le bon de réparation avant le début des réparations afin de valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

7. CE QUE BRP FERA

Les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BRP neuves, sans frais de pièces et (ou) de main-d'œuvre encourus par un concessionnaire BRP autorisé et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motomarine Sea-Doo au propriétaire.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motomarine Sea-Doo se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un concessionnaire/distributeur Sea-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

Dans le cas d'une controverse ou d'un différend dans le cadre de cette garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le concessionnaire. Nous recommandons de discuter du problème en présence du gérant du service ou du propriétaire de la concession BRP.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

* Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

© 2019 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

®œ Marque de commerce déposée de Bombardier Produits Récréatifs inc ou de ses sociétés affiliées.

GARANTIE LIÉE AUX ÉMISSIONS (EPA, É.-U.)

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit au dernier acheteur et à tout acheteur subséquent que ce moteur neuf, y compris toutes les pièces de son système de contrôle des émissions d'échappement et de son système de contrôle des émissions par évaporation, remplit deux conditions :

1. Ils sont conçus, fabriqués et équipés de telle sorte qu'ils sont conformes au moment de la vente à l'acheteur final avec les exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.
2. Ils sont exempts de défauts de matériaux et de fabrication qui peuvent les empêcher de répondre aux exigences 40 CFR 1045 et 40 CFR 1060.

Si la condition de garantie est remplie, BRP réparera ou remplacera, à sa discrétion, toute pièce ou composant avec un défaut de matériau ou de fabrication qui augmenterait les émissions du moteur de tout polluant réglementé pendant la période de garantie indiquée, sans frais pour le propriétaire, y compris les dépenses relatives au diagnostic et la réparation ou le remplacement des pièces liés aux émissions. Toutes les pièces défectueuses remplacées au titre de cette garantie deviennent la propriété de BRP.

Pour toute réclamation de garantie reliée aux émissions, BRP restreint le diagnostic et la réparation de pièces reliées aux émissions aux concessionnaires autorisés de motomarines Sea-Doo, à moins qu'il s'agisse de réparations d'urgence requises par l'élément 2 de la liste ci-après.

En tant que fabricant, certifiant, BRP ne refusera pas les demandes de garantie liées aux émissions basées sur une des situations suivantes :

1. Entretien ou autre service effectué par BRP ou par des installations BRP autorisées.
2. Travaux de réparation de moteur/matériel qu'un opérateur a effectués pour corriger une situation urgente et dangereuse attribuable à BRP tant que l'opérateur tente de rétablir le moteur/matériel à sa configuration appropriée dès que possible.
3. Toute action ou inaction de l'opérateur sans rapport avec la demande de garantie.
4. Entretien qui a été effectué plus fréquemment que ce que BRP recommande.
5. Tout ce qui est de la faute ou de la responsabilité de BRP.
6. L'utilisation de toute essence qui est couramment disponible lorsque le matériel fonctionne, sauf si les instructions écrites d'entretien de BRP affirment que cette essence pourrait nuire au système de contrôle des émissions du matériel et l'opérateur peut facilement trouver l'essence appropriée. Reportez-vous la section Entretien et celle sur les spécifications de l'essence.

Période de garantie liée aux émissions

La Garantie liée aux émissions est valide pour la période suivante selon la première éventualité :

	HEURES	MOIS
Composants liés aux émissions d'échappement	175	30
Composants liés au système de récupération des vapeurs d'essence	S. O.	24

Composants couverts

La garantie relative aux émissions couvre tous les composants dont la défaillance pourrait augmenter les émissions d'un polluant réglementé par un moteur y compris les composants suivants :

1. Pour les émissions d'échappement, les composants en lien avec les émissions comprennent des pièces de moteur liées aux systèmes suivants :
 - Système d'admission d'air
 - Système d'alimentation
 - Système d'allumage
 - Systèmes de recirculation des gaz d'échappement
2. Les pièces suivantes sont aussi considérées comme des composants du système des gaz d'échappement :
 - Dispositifs de post-traitement
 - Soupapes de ventilation du carter
 - Capteurs
 - Unités de contrôle électronique
3. Les pièces suivantes sont considérées comme un composant du système de récupération des vapeurs d'essence :
 - Réservoir d'essence
 - Bouchon du réservoir
 - Conduite de carburant
 - Raccords de canalisation de carburant
 - Fixations*
 - Soupapes de surpression*
 - Soupapes de régulation*
 - Solénoïdes de régulation*
 - Contrôles électroniques*
 - Diaphragmes de commande à dépression*
 - Câbles de commande*
 - Tringleries de commande*
 - Robinets de purge
 - Tuyaux de vapeur
 - Séparateur liquide/vapeur
 - Filtre à charbon actif

- Supports de montage du réservoir à charbon actif
 - Port de connexion de purge du carburateur
4. Les composants en lien avec les émissions comprennent également toute autre pièce dont le seul but est de réduire les émissions ou dont la défaillance augmentera les émissions sans dégrader significativement les performances du moteur.

Limitation de la portée

En tant que fabricant, certifiant, BRP peut refuser les demandes de garantie liées aux émissions pour des défaillances qui ont été causées par un entretien ou une utilisation inappropriée de la part du propriétaire ou de l'exploitant, soit accidentellement pour lequel le fabricant n'a aucune responsabilité ou en cas de force majeure. Par exemple, une réclamation relative à la garantie des émissions n'a pas à être honorée pour des défaillances qui ont été directement causées par l'abus de l'utilisateur du moteur/équipement ou de l'utilisation par l'utilisateur du moteur/équipement d'une façon pour lequel il n'a pas été conçu et ne sont pas imputable au fabricant en aucune façon.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter le centre d'assistance client au 1-888-272-9222.

*En relation avec le système de récupération des vapeurs d'essence

** Aux États-Unis, les produits sont distribués par BRP US Inc.

DÉCLARATION DE GARANTIE DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS EN CALIFORNIE ET DANS L'ÉTAT DE NEW YORK POUR LES MOTOMARINES SEA-DOO® 2020

Pour la Californie, votre motomarine Sea-Doo 2020 a une étiquette environnementale spéciale exigée par le California Air Resources Board. L'étiquette a 1, 2, 3 ou 4 étoiles. Une étiquette mobile, comprise avec votre motomarine, explique la signification du système de classification par étoiles.

L'étiquette à aux étoiles est synonyme de moteurs marins plus propres

Le symbole des moteurs marins plus propres :



F18L3CQ

Air et eau plus propres

Pour un environnement et un mode de vie plus sains.

Économie de carburant plus importante

Brûle jusqu'à 30 - 40 % moins d'essence et d'huile que les moteurs conventionnels deux-temps, permettant une économie d'argent et de ressources.

Prolongement de la garantie liée aux émissions

Protège le consommateur et lui assure une utilisation sans problème.

Une étoile – Émissions faibles

L'étiquette à une étoile identifie les moteurs hors-bord, en-bord, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2001 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 75 % à celles des moteurs deux temps à carburateur conventionnels. Ces moteurs sont équivalents aux normes 2006 de l'EPA pour les moteurs marins.

Deux étoiles – Émissions très faibles

L'étiquette à deux étoiles identifie les moteurs hors-bord, en-bord, mixtes et de motomarines qui satisfont aux normes 2004 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines. Les moteurs répondant à ces normes produisent 20 % moins d'émissions que les moteurs Une étoile - Faibles émissions.

Trois étoiles – Émissions ultrafaibles

L'étiquette à trois étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2008 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs hors-bord et de motomarines ou aux normes 2003 relatives aux émissions d'échappement des moteurs en-bord et mixtes. Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 65 % à celles des moteurs à faibles émissions Une étoile.

Quatre étoiles – Émissions super ultrafaibles

L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs qui satisfont aux normes 2012 du CARB (« California Air Resources Board ») concernant les émissions d'échappement des moteurs en-bord et mixtes. L'étiquette à quatre étoiles identifie les moteurs de poupe et en-bord qui respectent les normes d'émission d'échappement 2009 de la « California Air Resources Board ». Les émissions des moteurs respectant ces normes sont inférieures de 90 % à celles des moteurs à faibles émissions Une étoile.

Pour plus d'informations : Motomarine plus propre – Les faits
1 800 END-SMOG
www.arb.ca.gov

Vos droits et obligations en vertu de la garantie de contrôle d'émissions

Le CARB (« California Air Resources Board »), le New York State Department of Environmental Conservation et Bombardier Produits Récréatifs Inc. (« BRP ») sont heureux de vous expliquer la garantie du système de contrôle d'émissions pour votre motomarine Sea-Doo 2020. En Californie et dans l'État de New York, les nouveaux moteurs de motomarines doivent être conçus, construits et équipés pour satisfaire aux normes anti-smog strictes de ces États. BRP doit garantir le système de contrôle d'émissions sur votre moteur de motomarine pour la période indiquée ci-dessous, pourvu qu'il n'y ait pas eu d'abus, de négligence, ni d'entretien inapproprié sur votre moteur de motomarine.

Votre système de contrôle d'émissions peut inclure des pièces tel que le système d'injection de carburant, le système d'allumage et le convertisseur catalytique. Il peut également comprendre des boyaux, courroies, connecteurs et autres assemblages reliés aux émissions.

Dans l'éventualité d'un problème couvert par la garantie, BRP réparera le moteur de votre motomarine sans frais y compris le diagnostic, les pièces et la main-d'œuvre, pourvu que ce travail soit effectué par un concessionnaire BRP autorisé.

Couverture de la garantie limitée du fabricant

Cette garantie de contrôle d'émissions limitée couvre les motomarines Sea-Doo 2020 certifiées et produites par BRP pour la vente en Californie ou dans l'État de New York, qui sont originalement vendues en Californie ou dans l'État de New York à un résident californien ou new-yorkais, ou par la suite enregistrées sous cette garantie par un résident californien ou new-yorkais. Les conditions de la garantie limitée de BRP pour les

motomarines Sea-Doo s'appliquent toujours à ces modèles, avec les modifications nécessaires. Certaines pièces de contrôle d'émissions sur votre motomarine Sea-Doo 2020 sont garanties à partir de la date de livraison au premier acheteur pour une période de 4 ans, ou 250 heures d'utilisation, selon la première éventualité. Toutefois, la couverture de garantie fondée sur le nombre d'heures est seulement permise pour les motomarines munies d'un compteur d'heures approprié, ou l'équivalent. Si une pièce quelconque du moteur liée aux émissions est défectueuse pendant la période de garantie, elle sera réparée ou remplacée par BRP.

Pièces couvertes par la garantie pour les motomarines Sea-Doo® 2020 :

Soupape de dérivation de ralenti	Raccord d'admission d'air
Capteur de position d'accélérateur	Bougies
Sonde de pression d'air de tubulure d'admission	Bobines d'allumage
Sonde de température d'air de tubulure d'admission	Boîtier de filtre à air
Sonde de température du moteur	Soupapes d'admission et d'échappement et anneau d'étanchéité
Détecteur de détonation	Tubulure d'admission
Module de commande du moteur (ECM)	Soupape de ventilation de demi-carter
Carter de papillon	Anneau d'étanchéité du carter de papillon
Rampe d'alimentation	Anneau d'étanchéité de tubulure d'admission
Injecteurs d'essence	Faisceau de fils et connecteurs
Régulateur de pression d'essence	Filtre à carburant
Pompe à essence	Compresseur volumétrique

La garantie relative aux émissions couvre les dommages subis par d'autres composants du moteur provoqués par la défaillance d'une pièce prise en charge par la garantie. Le Guide du conducteur BRP fourni contient les instructions pour l'entretien approprié et l'utilisation de votre motomarine. Toutes les pièces reliées à la garantie d'émissions sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de la motomarine, à moins que la pièce doive être remplacée en vertu de l'entretien requis décrit dans le Guide du conducteur.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions dont le remplacement est prévu dans le cadre de l'entretien obligatoire est garantie par BRP pendant la période précédant le premier remplacement prévu de ladite pièce. Les pièces relatives à la garantie d'émissions qui doivent subir une inspection régulière, mais non un remplacement régulier, sont garanties par BRP pour la période de garantie complète de la motomarine.

Toute pièce bénéficiant de la garantie relative aux émissions réparée ou remplacée dans le strict respect de celle-ci est garantie par BRP pour la période de garantie restante de la pièce originale. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Les reçus et relevés d'entretien devraient être transférés à chaque propriétaire subséquent de la motomarine.

Responsabilités du propriétaire au titre de la garantie

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo 2020, vous êtes responsable de l'exécution de l'entretien requis indiqué dans votre Guide du conducteur. BRP recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien du moteur de votre motomarine; toutefois, BRP ne peut refuser la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus ou l'incapacité du propriétaire à s'assurer que toutes les mesures d'entretien planifiées ont été exécutées.

En tant que propriétaire d'une motomarine Sea-Doo®, noter cependant que BRP est susceptible de réfuter la couverture de garantie si la défaillance du moteur ou d'une pièce est due à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non approuvées.

Il vous incombe de présenter votre moteur à un concessionnaire BRP autorisé dès qu'un problème survient. Les réparations effectuées sous garantie doivent l'être en un temps raisonnable qui ne doit pas excéder trente (30) jours.

Si vous avez des questions concernant vos droits et responsabilités dans le cadre de la garantie, ou pour obtenir le nom et l'emplacement du concessionnaire BRP autorisé le plus près, veuillez contacter le centre d'assistance client au 1-888-272-9222.

DÉCLARATION DE GARANTIE DU SYSTÈME DE CONTRÔLE DES ÉMISSIONS PAR ÉVAPORATION EN CALIFORNIE

VOS DROITS ET OBLIGATIONS EN VERTU DE LA GARANTIE

La « California Air Resources Board » est heureuse de vous expliquer la garantie du système de contrôle des émissions par évaporation de votre motomarine 2020. En Californie, les nouvelles motomarines doivent être conçues, fabriquées et équipées pour satisfaire aux strictes normes anti-smog de l'État. Bombardier Produits récréatifs inc. doit garantir le système de contrôle des émissions sur votre moteur de motomarine pour la période indiquée ci-dessous, pourvu qu'il n'y ait pas eu d'abus, de négligence, ni d'entretien inapproprié sur votre moteur de motomarine.

Votre système de contrôle des émissions par évaporation peut comprendre des pièces telles que : des cartouches, des carburateurs, des pinces, des connecteurs, des filtres, des bouchons de carburant, des conduites de carburant, des réservoirs de carburant, des soupapes, des tuyaux de vapeur et d'autres composants associés du système de contrôle des émissions par évaporation.

COUVERTURE DE GARANTIE DU FABRICANT :

Ce système de contrôle des émissions par évaporation est garanti pendant deux ans. Si une pièce liée au contrôle des émissions par évaporation de votre motomarine est défectueuse, elle sera réparée ou remplacée par Bombardier Produits récréatifs inc.

PIÈCES COUVERTES :

1. Collier(s)*
2. Bouchon du réservoir d'essence
3. Conduite de carburant
4. Raccord(s) de canalisation d'essence
5. Réservoir d'essence
6. Soupape(s) de surpression*
7. Tuyau(x) de vapeur
8. Les autres pièces ne figurant pas sur cette liste qui ont une incidence sur le système de contrôle des émissions par évaporation

*Remarque : En relation avec le système de contrôle des émissions par évaporation.

RESPONSABILITÉS DU PROPRIÉTAIRE :

En tant que propriétaire d'une motomarine, vous êtes responsable de l'entretien obligatoire stipulé dans le Guide du conducteur. Bombardier Produits récréatifs inc. recommande que vous conserviez tous les reçus relatifs à l'entretien de votre motomarine. Toutefois, Bombardier Produits récréatifs inc. ne peut pas vous nier la garantie uniquement sur la base d'absence de reçus.

En tant que propriétaire d'une motomarine, vous devriez néanmoins savoir que Bombardier Produits récréatifs inc. peut vous nier la garantie si votre motomarine ou une pièce de celle-ci est défectueuse suite à un abus, une négligence, un entretien inapproprié ou des modifications non-approuvées.

Vous êtes responsable d'amener votre motomarine à un centre de distribution de Bombardier Produits récréatifs inc. ou un centre de service dès que le problème survient. Les réparations sous garantie doivent être complétées dans un délai raisonnable qui ne dépasse pas les 30 jours. Si vous avez des questions au sujet de votre couverture de garantie, veuillez contacter Bombardier Produits récréatifs au 1 888 272-9222.

GARANTIE LIMITÉE INTERNATIONALE BRP : MOTOMARINES SEA-DOO® 2020

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses MOTOMARINES SEA-DOO (« motomarine ») 2020 vendues par un distributeur ou un concessionnaire autorisé par BRP à distribuer des motomarines Sea-Doo (« distributeur/concessionnaire Sea-Doo ») hors du Canada, des 50 États américains, des pays membres de l'Espace économique européen (« EEE ») (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne de même que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), des pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et de la Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motomarine a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motomarine a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie; ou (3) la motomarine a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTS NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS. (POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE VOIR LA CLAUSE 4 CI-DESSOUS).

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Sea-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- Le remplacement des pièces suite à l'usure normale;
- Les pièces et les services d'entretien de routine, y compris entre autres les mises au point, les réglages, les changements d'huile, de lubrifiant et de liquide de refroidissement, le remplacement des bougies, de pompes à eau et d'autres items similaires;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'un entretien ou d'un service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, et qui de son avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou nuisent au fonctionnement, à la performance ou à la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé;
- Les dégâts causés par un mauvais usage, un usage abusif ou anormal, la négligence, l'utilisation en course, une utilisation incorrecte ou incompatible avec celle qui est recommandée dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion d'eau ou d'un objet, d'un accident, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages liés au gelcoat y compris entre autres les défauts, boursouflures, fissures d'apparence cosmétique; ou la délamination de la fibre de verre due aux boursouflures, craquements, rainures et fissures superficielles; et
- Le préjudice résultant de dommages non raisonnablement prévisibles, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, le remisage, les frais de transport, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps, les pertes de revenus ou le temps d'absence dû à un travail d'entretien.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de :

1. DOUZE (12) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou récréative.
2. QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation commerciale.

Il s'agit d'une période de garantie minimale qui peut être prolongée par tout programme promotionnel de garantie pertinent, selon le cas. Une motomarine est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi à n'importe quel moment durant la période de garantie. Une motomarine est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

POUR LES PRODUITS VENDUS EN AUSTRALIE SEULEMENT

Rien dans ces modalités de la garantie devraient être utiliser pour exclure, restreindre ou modifier l'application de toute condition, garantie, droit ou recours conféré ou implicite en vertu de la Competition and Consumer Act 2010 (Cth), y compris l'Australian Consumer Law ou toute autre loi, où de le faire serait contraire à cette loi, ou faire en sorte qu'une partie des présentes modalités soit non avenue. Les avantages qui vous sont donnés sous cette garantie limitée sont en plus des autres droits et recours que vous avez sous la loi australienne.

Nos produits viennent avec des garanties qui ne peuvent être exclues en vertu l'Australian Consumer Law. Vous avez droit à un remplacement ou un remboursement pour une défaillance majeure et une compensation pour toute autre perte ou dommage raisonnablement prévisible. Vous avez également le droit d'avoir les produits réparés ou remplacés si les produits ne parviennent pas à être de qualité acceptable et que la défaillance ne constitue pas une défaillance majeure.

5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est respectée :

- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé à distribuer des produits Sea-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;

- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être enregistrée en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé;
- La motomarine Sea-Doo 2020 doit avoir été achetée dans le pays ou dans l'union de pays où le propriétaire réside.
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue. BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motomarine Sea-Doo dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo dans les deux (2) jours suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le client doit présenter au distributeur/concessionnaire Sea-Doo une preuve d'achat du produit. Il doit signer le bon de réparation avant le début des réparations pour valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7. CE QUE BRP FERA

Dans la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BRP neuves, sans frais de pièces et/ou de main-d'œuvre encourus par un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo et ce, pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motomarine Sea-Doo au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que le produit se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, telles que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, les taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs organismes respectifs.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire Sea-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Nous recommandons de discuter du problème chez le distributeur/concessionnaire Sea-Doo en présence du responsable du service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

* Pour le territoire couvert par cette garantie limitée, les produits sont distribués et entretenus par Bombardier Produits Récréatifs inc. ou ses sociétés affiliées.

© 2019 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marques déposées de Bombardier Recreational Products Inc.

GARANTIE LIMITÉE BRP POUR L'ESPACE ÉCONOMIQUE EUROPÉEN, LA COMMUNAUTÉ DES ÉTATS INDÉPENDANTS ET LA TURQUIE : MOTOMARINES SEA-DOO® 2020

1. PORTÉE DE LA GARANTIE LIMITÉE

Bombardier Produits Récréatifs inc. (« BRP »)* garantit ses **MOTOMARINES SEA-DOO** (« motomarine ») 2020 vendues par des distributeurs ou concessionnaires autorisés par BRP à distribuer les motomarines Sea-Doo (« Distributeurs/concessionnaires Sea-Doo ») dans les pays membres de l'Espace économique européen (« EEE ») (ce qui comprend les états membres de l'Union européenne de même que la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), dans les pays membres de la Communauté des états indépendants (« CEI ») (y compris l'Ukraine et le Turkménistan) et en Turquie contre tout vice de conception ou de fabrication pour la période et aux conditions décrites ci-dessous.

Les pièces et accessoires qui ne sont pas installés à l'usine ne sont pas couverts par cette garantie limitée. Veuillez vous reporter au texte de la garantie limitée applicable aux pièces et accessoires.

La présente garantie limitée deviendra nulle et non avenue si : (1) la motomarine Sea-Doo a été utilisée dans le cadre d'une course ou de toute autre compétition, à n'importe quel moment, même par un propriétaire antérieur; ou (2) une modification de la motomarine Sea-Doo a entraîné une altération de son fonctionnement, de ses performances ou de sa durée de vie; ou (3) la motomarine Sea-Doo a été modifiée dans le but de changer son utilisation première.

2. LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

DANS LA MESURE OÙ LA LOI LE PERMET, LA PRÉSENTE GARANTIE EST CONVENUE ET REMPLACE TOUTE AUTRE GARANTIE EXPRESSE OU IMPLICITE, Y COMPRIS ET SANS RESTREINDRE TOUTE GARANTIE DE VALEUR MARCHANDE OU TOUTE GARANTIE DE CONVENANCE À DES FINS OU UN USAGE PARTICULIER. DANS LA MESURE OÙ ON NE PEUT Y RENONCER, LA DURÉE DES GARANTIES IMPLICITES SE LIMITE À CELLE DE LA GARANTIE EXPRESSE. LES DOMMAGES IMPRÉVUS ET INDIRECTES NE SONT PAS COUVERTS EN VERTU DE LA PRÉSENTE GARANTIE. CERTAINES JURIDICTIONS NE PERMETTENT PAS LES RENONCIATIONS, RESTRICTIONS ET EXCLUSIONS SUSMENTIONNÉES; PAR CONSÉQUENT, CES DERNIÈRES PEUVENT NE PAS VOUS CONCERNER. LES DROITS SPÉCIFIQUES QUE CONFÈRE LA PRÉSENTE GARANTIE S'APPLIQUENT À SON TITULAIRE, QUI PEUT AUSSI AVOIR D'AUTRES DROITS QUI VARIENT SELON LES PAYS.

Ni un distributeur, ni un concessionnaire Sea-Doo, ni aucune autre personne n'est autorisé à faire des déclarations ou des représentations ou encore à offrir des conditions garanties à propos du produit, qui sont autres que celles stipulées à la présente garantie limitée.

BRP se réserve le droit de modifier en tout temps la présente garantie, cela n'ayant toutefois aucun effet sur les conditions de garantie applicables et en vigueur lors de la vente des produits.

3. EXCLUSIONS – NE SONT PAS COUVERTS PAR LA GARANTIE

Les éléments suivants ne sont, en aucune circonstance, couverts par cette garantie :

- Le remplacement des pièces suite à l'usure normale;
- Les pièces et les services d'entretien de routine, y compris entre autres les mises au point, les réglages, les changements d'huile, de lubrifiant et de liquide de refroidissement, le remplacement des bougies, de pompes à eau et d'autres items similaires;
- Les dommages causés par négligence ou le défaut de se conformer aux normes d'entretien ou de remisage telles que stipulées dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant de l'enlèvement de pièces, de réparations, d'un entretien ou d'un service incorrects, de la modification ou de l'utilisation de pièces ou d'accessoires n'ayant pas été fabriquées ou approuvées par BRP, et qui de son avis raisonnable ne sont pas compatibles avec le produit ou nuisent au fonctionnement, à la performance ou à la durabilité du produit, ou encore les dommages résultant de réparations effectuées par une personne n'étant pas un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé;
- Les dégâts causés par un mauvais usage, un usage abusif ou anormal, la négligence, l'utilisation en course, une utilisation incorrecte ou incompatible avec celle qui est recommandée dans le Guide du conducteur;
- Les dommages résultant d'un événement extérieur, d'un accident, d'une submersion, d'ingestion d'eau ou d'un objet, d'un incendie, d'un vol, d'un acte de vandalisme ou de tout cas de force majeure;
- L'utilisation de carburants, d'huiles ou de lubrifiants ne convenant pas au produit (voir le Guide du conducteur);
- Les dommages résultant de la corrosion ou de l'exposition aux éléments naturels;
- Les dommages résultant d'un blocage par ingestion d'un objet au système de refroidissement ou de la pompe;
- Les dommages reliés au gelcoat y compris entre autres les défauts, boursouflures, fissures d'apparence cosmétique; ou la délamination de la fibre de verre due aux boursouflures, craquements, rainures et fissures superficielles; et
- Le préjudice résultant de dommages imprévus, de dommages indirects ou de tout autre dommage, y compris entre autres le remorquage, les coûts de transport, le remisage, les appels téléphoniques, la location, le recours à un taxi, les inconvénients, les couvertures d'assurance, le remboursement de prêts, les pertes de temps et les pertes de revenus ou la perte de jouissance du véhicule pendant la durée du service ou des réparations.

4. DURÉE DE LA GARANTIE

La présente garantie limitée entrera en vigueur à compter de la première des deux dates suivantes : (1) la date de livraison au premier acheteur au détail ou; (2) la date à laquelle le produit est mis en service pour la première fois, et pour une période de :

1. Vingt quatre mois (24) MOIS CONSÉCUTIFS, pour utilisation privée ou récréative.
2. QUATRE (4) MOIS CONSÉCUTIFS, lors d'utilisation commerciale.
Une motomarine est considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est utilisée pour générer un revenu ou dans le cadre d'un emploi à n'importe quel moment durant la période de garantie.
Une motomarine est aussi considérée comme étant utilisée commercialement lorsqu'elle est identifiée ou immatriculée pour utilisation commerciale.

La réparation ou le remplacement de pièces ou encore la prestation de services en vertu de la présente garantie ne prolonge pas sa durée au-delà de sa date d'échéance originale.

Veuillez prendre note que la durée ou toutes autres modalités de la garantie sont sujettes aux lois locales ou nationales qui s'appliquent pour votre pays.

5. CONDITIONS D'EXÉCUTION DE GARANTIE

La présente garantie s'applique **seulement** si **chacune** des conditions suivantes est respectée :

- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être achetée en tant que véhicule neuf et non utilisé par son premier propriétaire auprès d'un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé à distribuer des produits Sea-Doo dans le pays où la vente a été conclue;
- Le processus d'inspection de prélivraison prescrit par BRP doit être effectué et documenté;
- La motomarine Sea-Doo 2020 doit être enregistrée en bonne et due forme par un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé;
- La motomarine Sea-Doo 2020 doit avoir été achetée à l'intérieur de l'EEE par un résident de l'EEE, dans la CEI pour les résidents de la CEI et en Turquie pour les résidents de la Turquie;
- L'entretien de routine décrit dans le Guide du conducteur doit être effectué dans les délais prescrits pour que la garantie soit maintenue.
BRP se réserve le droit de rendre la couverture de garantie conditionnelle à la preuve que l'entretien a été effectué adéquatement.

Si l'une des conditions précédentes n'est pas rencontrée, BRP n'a pas l'obligation d'honorer la garantie limitée reliée aux véhicules en question et ce, tant pour une utilisation privée que commerciale. De telles restrictions sont nécessaires afin que BRP puisse préserver le caractère sécuritaire de ses produits ainsi que la sécurité de ses clients et du public.

6. CONDITIONS D'OBTENTION DE LA COUVERTURE DE GARANTIE

Le consommateur doit cesser d'utiliser la motomarine Sea-Doo dès la découverte d'une anomalie. Le consommateur doit aviser un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo dans les deux (2) mois suivant la découverte d'un vice; il doit également lui donner un accès raisonnable au produit ainsi qu'un délai raisonnable pour le réparer. Le client doit présenter au distributeur/concessionnaire Sea-Doo une preuve d'achat du produit. Il doit signer le bon de réparation avant le début des réparations pour valider une demande de travail sous garantie. Toute pièce remplacée en vertu de la présente garantie limitée devient la propriété de BRP.

Veillez prendre note que le délai de notification est soumis à la législation nationale ou locale applicable dans le pays du client.

7. CE QUE BRP FERA

Dans la mesure permise par la loi, les obligations de BRP en vertu de la présente garantie se limitent, à son choix, soit à réparer les pièces qui, dans des conditions normales d'utilisation, d'entretien et de service, présentent un vice, ou soit à remplacer ces pièces par des pièces d'origine BRP neuves, sans frais de pièces et/ou de main-d'œuvre encourus par un Distributeur/concessionnaire Sea-Doo et ce pour la durée de couverture de la présente garantie et aux conditions ci-énoncées. La responsabilité de BRP est limitée à la réparation ou au remplacement des pièces. Aucune réclamation concernant une rupture de garantie ne peut entraîner l'annulation ou la rescision de la vente de la motomarine Sea-Doo au propriétaire. Vous avez peut-être d'autres droits, lesquels peuvent varier d'un pays à l'autre.

Si une réparation couverte par cette garantie est requise alors que la motomarine Sea-Doo se trouve en dehors du pays où elle a été achetée, ou pour les résidents de l'EEE, si l'entretien est requis en dehors de l'EEE, et pour les résidents de la CEI, si l'entretien est requis à l'extérieur de la CEI, le propriétaire sera responsable des charges additionnelles causées par les pratiques et conditions locales, tel que, sans s'y limiter, le transport, les assurances, taxes, les droits de licence, les frais d'importation, et tout autres débours, y compris ceux exigés par les gouvernements, états, territoires et leurs agences respectives.

BRP se réserve le droit d'améliorer ou de modifier ses produits en tout temps sans encourir aucune obligation de modifier les produits fabriqués auparavant.

8. TRANSFERT

Si la propriété d'un produit est transférée durant la période de garantie, cette garantie limitée, sous réserve de ses termes et conditions, sera également transférée et sera valide pour le reste de la période de couverture, à condition que BRP ou un Distributeur/Concessionnaire Sea-Doo autorisé reçoive une preuve que l'ancien propriétaire a accepté le transfert de propriété, et reçoive les coordonnées du nouveau propriétaire.

9. SERVICE À LA CLIENTÈLE

Face à un conflit ou à un problème de service relié à la présente garantie limitée, BRP vous suggère d'essayer de résoudre la situation directement chez le distributeur/concessionnaire Sea-Doo autorisé en présence du gérant de service ou du propriétaire. Nous recommandons de discuter du problème chez le distributeur/concessionnaire Sea-Doo en présence du responsable du service ou du propriétaire.

Si le problème ne peut être résolu, contactez BRP en remplissant le formulaire de contact que vous trouverez sur www.brp.com ou contactez BRP par la poste à l'une des adresses répertoriées dans la rubrique *NOUS CONTACTER* de ce guide.

* Dans les pays membres de l'EEE, BRP European Distribution S.A. et d'autres sociétés affiliées de BRP distribuent et offrent les services reliés aux produits.

© 2019 Bombardier Produits Récréatifs inc. Tous droits réservés.

® Marque de commerce de Bombardier Produits Récréatifs inc. ou de ses sociétés affiliées.

MODALITÉS ADDITIONNELLES POUR LA FRANCE

Les modalités suivantes ne sont applicables qu'aux produits vendus en France :

Le vendeur est tenu de livrer un bien conforme au contrat et répond des défauts existants lors de la livraison. Il répond également des défauts de conformité résultant de l'emballage, des instructions de montage ou de l'installation lorsque c'est de sa responsabilité par le contrat ou réalisé sous sa responsabilité. Pour être conforme au contrat, le bien doit :

1. Être conforme à l'usage normal de marchandises similaires à cet égard et, le cas échéant :
 - Correspondre à la description donnée par le vendeur et posséder les qualités que celui-ci a présentées à l'acheteur sous forme d'échantillon ou de modèle;
 - Présenter les qualités qu'un acheteur peut légitimement attendre eu égard aux déclarations publiques faites par le vendeur, par le fabricant ou par son représentant, notamment dans la publicité ou l'étiquetage; ou
2. Présenter les caractéristiques définies d'un commun accord par les parties ou être propre à tout usage spécial recherché par l'acheteur, porté à la connaissance du vendeur et que ce dernier a accepté.

L'action résultant du défaut de conformité se prescrit par deux ans à compter de la délivrance du bien. Le vendeur est tenu de la garantie à raison des défauts cachés du bien vendu qui le rendent impropre à l'usage auquel on le destine, ou qui diminuent tellement cet usage que l'acheteur ne l'aurait pas acquis, ou en aurait donné un moindre prix, s'il les avait connus. L'action résultant des vices rédhibitoires doit être intentée par l'acquéreur dans un délai de deux ans à compter de la découverte du vice.

RENSEIGNEMENTS SUR LE CLIENT

RENSEIGNEMENTS CONFIDENTIELS

BRP tient à vous informer que vos coordonnées seront utilisées afin de vous communiquer de l'information reliée à la sécurité ou à la garantie de vos produits. De plus, BRP et ses sociétés affiliées pourraient utiliser les listes de clients afin de faire la distribution d'information de marketing et promotionnelle en référence à BRP et à des produits connexes.

Pour exercer votre droit de consulter ou de corriger les renseignements qui vous concernent, ou pour être retiré de la liste de destinataires du marketing direct, veuillez communiquer avec BRP.

Par courriel : privacyofficer@brp.com

Par courrier : BRP

Conseiller juridique principal, protection des renseignements personnels
726 St-Joseph
Valcourt, QC
Canada
JOE 2LO

NOUS JOINDRE

www.brp.com

Asie

Room 4609, Tower 2,
Grand Gateway 3 Hong Qiao
Road Shanghai,
Chine 200020

21F Shinagawa East One Tower
2-16-1 Konan, Minatoku-ku,
Tokyo 108-0075
Japon

Europe

Skaldenstraat 125
B-9042 Gent
Belgique

Itterpark 11
D-40724 Hilden
Allemagne

ARTEPARC Bâtiment B
Route de la côte d'Azur, Le Canet
13590 Meyreuil
France

Ingvald Ystgaardsvei 15
N-7484 Trondheim
Norvège

Isoaavantie 7
PL 8040
96101 Rovaniemi

Spinnvägen 15
903 61 Umeå
Suède

Avenue d'Ouchy 4-6
1006 Lausanne
Suisse

Amérique du Nord

565, rue de la Montagne,
Valcourt (Québec) J0E 2L0
Canada

Sa De Cv, Av. Ferrocarril 202
Parque Ind. Querétaro, Lote2-B
76220
Santa Rosa Jáuregui, Oro., Mexique

Sturtevant, Wisconsin, U.S.A.
10101 Science Drive
Sturtevant, Wisconsin
53177
États-Unis

Océanie

6 Lord Street
Lakes Business Park
Botany, NSW 2019
Australie

3B Echelon Place, East Tamaki,
Auckland 2013,
Nouvelle-Zélande

Amérique du Sud

Rua James Clerck Maxwell, 230
TechnoPark Campinas SP 13069-380 Brésil

CHANGEMENT D'ADRESSE/DE PROPRIÉTAIRE

Si vous déménagez ou devenez le nouveau propriétaire de l'embarcation, veuillez aviser BRP :

- En prenant contact avec un concessionnaire Sea-Doo autorisé.
- **Amérique du Nord seulement** : en appelant au 1 888 272-9222.
- En postant une des cartes de changement d'adresse des pages suivantes à l'une des adresses de BRP indiquée dans la rubrique *NOUS JOINDRE* du présent guide.

S'il s'agit d'un changement de propriété, veuillez fournir la preuve que le propriétaire précédent accepte le transfert.

Il est important d'aviser BRP même après l'expiration de la garantie limitée car cela nous permet de joindre le propriétaire lorsque nécessaire, comme à l'occasion d'un rappel sécuritaire. C'est la responsabilité du propriétaire d'aviser BRP.

VÉHICULES VOLÉS : En cas de vol de votre motomarine, vous devez informer votre département de garantie du distributeur de la région. Veuillez fournir vos nom, adresse, numéro de téléphone ainsi que le numéro d'identification de la coque et la date à laquelle elle a été volée.

***Cette page est
vierge intentionnellement***

***Cette page est
vierge intentionnellement***

N° DU MODÈLE DE **LA MOTOMARINE** _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DE
LA COQUE (NIC) _____

NUMÉRO D'IDENTIFICATION DU
MOTEUR (N.I.M.) _____

Propriétaire : _____

NOM

N°

RUE

APP

VILLE

ÉTAT/PROVINCE

ZIP/CODE POSTAL

Date d'achat _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

**Date d'expiration
de la garantie** _____

ANNÉE

MOIS

JOUR

Doit être complété par le concessionnaire Sea Doo au moment de la vente.

MARQUE DU CONCESSIONNAIRE



AVERTISSEMENT

LIRE LE PRÉSENT GUIDE DU CONDUCTEUR, LES ÉTIQUETTES DE SÉCURITÉ APOSÉES SUR LE VÉHICULE ET REGARDER LA VIDÉO DE SÉCURITÉ AVANT DE CONDUIRE LE VÉHICULE.



ski-doo LYNX SEA-DOO EVINRUDE ROTAX can-am

© TM ET LE LOGO BRP SONT DES MARQUES DE COMMERCE DE BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. DE SES SOCIÉTÉS AFFILIÉES.
© 2019 BOMBARDIER PRODUITS RÉCRÉATIFS INC. TOUS DROITS RÉSERVÉS.

219 002 047_FR
GUIDE DU CONDUCTEUR, Série RXP-X / FRANÇAIS

U/M:P.C.